

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Organisation politique de la Russie asiatique, par F. TAILLARDAT	321
Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations (dates et documents), par A. M.....	328
Le charbon au Japon	330
Le XVIII ^e Congrès international des Orientalistes à Leyde (Notes sur l'Orientalisme et la Colonisation), par B. NIKETINE (suite et fin)	332
Variétés. — L'Agence économique de l'Indochine, par Albert MAYBON	341
Indochine. — Les recettes du budget général. — Le commerce extérieur. — Le chemin de fer de Phnompenh à Battambang. — Les premiers actes du nouveau règne en Annam. — Le réseau d'irrigation du Tuy-hoa. — A la mémoire de Jean Dupuis.....	344
Levant. — La population du Liban. — Vers un contrôle de l'exportation des agrumes. — Réunion du parlement syrien. — Un traité entre Abdallah et Ibn Saoud. — L'évolution de l'Irak, d'après le « Times ». — Ouverture du parlement turc. — M. Ponsot en Turquie. — Conventions franco-turques. — Pour la culture intellectuelle occidentale.....	347
Extrême-Orient. — Chine. — La Chine soviétisée. — Reprise du boycott japonais. — Pour parer au déficit budgétaire. — Chine et Amérique. — Entente sino-hollandaise sur l'indemnité des Boxeurs. — Chiffres de population	350
Japon. — Le déficit budgétaire. — Sous l'influence du nationalisme militaire et révolutionnaire.....	353
Asie anglaise. — L'émigration de l'or vers l'Angleterre. — Les bassins houillers de l'Inde. — Activité économique des Straits settlements en 1931.....	354
Perse. — Le monopole commercial et les produits français. — Projet de création d'une marine marchande et d'une flotte de guerre. — La politique britannique dans le Golfe Persique	355
Asie russe. — Les craintes soviétiques dans le Proche-Orient. — Le Comité central exécutif du Kazakstan	357
Bibliographie	359
Cartes	
Divisions politiques actuelles de la Russie d'Europe..	323
Divisions politiques actuelles des régions du Caucase.	326
Divisions politiques actuelles de l'Asie centrale	327

A NOS ADHÉRENTS

Au moment où l'année 1932 approche de son terme, rappelons à nos amis que le temps de crise, d'économies et de restrictions par lequel nous passons est peu favorable à des associations désintéressées du genre de la nôtre. C'est donc pour eux le moment le nous aider de toutes les manières, en faisant connaître notre œuvre, en nous indiquant les nom et adresse de personnes susceptibles de s'intéresser à nos efforts, en nous recrutant eux-mêmes de nouveaux adhérents, enfin en nous envoyant sans retard leur cotisation pour l'année 1933.

Ainsi nos amis nous faciliteront-ils beaucoup l'accomplissement d'un programme qui, chaque jour, s'avère à la fois plus utile au point de vue français et plus complexe dans sa réalisation.

Organisation politique de la Russie asiatique

Depuis la révolution d'octobre 1917, la Russie est dotée d'une organisation politique fédérale qui a l'ethnographie pour fondement.

Par suite de la guerre, l'ancien Empire russe a subi d'importantes mutilations. Il a été amputé des régions allogènes de sa frontière occidentale et a perdu la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Pologne russe, la Bessarabie et le pachalik de Kars, qui a été cédé à la Turquie en 1921. Ces amputations représentent, au total, une perte de 770.000 km² et environ 28 millions et demi d'habitants.

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques n'en a pas moins une superficie de 21 millions 236.000 km² et représente environ la sixième partie du globe. Cet immense état continen-

tal est beaucoup plus asiatique qu'européen, puisque les quatre cinquièmes de son territoire se trouvent en Asie et un cinquième seulement en contact direct avec l'Europe et sa civilisation.

Il n'est pas dans nos intentions de donner des indications détaillées sur l'évolution de l'organisation administrative de l'U.R.S.S. On trouvera tous ces renseignements dans un livre que M. André Pierre a fait récemment paraître à la librairie Delagrave (1). Nous voulons simplement, après avoir rappelé la structure fédérative de la Russie des Soviets, donner, en ce qui concerne plus spécialement la région du Caucase et l'Asie russe (sur laquelle l'Asie Française va être amenée à fournir des renseignements de plus en plus nombreux), les précisions géographiques et politiques nécessaires pour que l'on puisse suivre la marche des événements qui semblent devoir se précipiter dans ces pays lointains (2).

I

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques est un état fédératif. Elle se compose actuellement de sept républiques :

1. La République socialiste fédérative soviétique de Russie (R. S. F. S. R.);
2. La République socialiste soviétique d'Ukraine (R. S. S. U.);
3. La République socialiste soviétique de Russie Blanche (R. S. S. R. B.);
4. La République socialiste fédérative soviétique de Transcaucasie (R. S. F. S. T.);
5. La République socialiste soviétique de l'Uzbekistan (R. S. S. Uzb.);
6. La République socialiste soviétique de Turkménistan (R. S. S. Turk.);
7. La République socialiste soviétique de Tadjikistan (R. S. S. Tadj.).

II

La République socialiste fédérative de Russie (capitale Moscou) est l'État de beaucoup le plus puissant de l'Union puisqu'elle occupe 90 0/0 de la superficie avec 73 0/0 de la population totale. Depuis la réforme de 1929, elle comprend trois éléments : les régions, les républiques autonomes, les territoires autonomes.

A. — Les régions ont remplacé les gouvernements de l'ancien régime. Elles sont au nombre de treize :

1. Région de Leningrad, capitale Leningrad; 2.100.000 habitants;
2. Région de Moscou, capitale Moscou; 2.500.000 habitants;

(1) André PIERRE : U.R.S.S. : La Fédération soviétique et ses Républiques. Paris, librairie Delagrave. — Toutes les citations que nous donnons dans cette étude sont empruntées à cet ouvrage, ainsi que la plupart des chiffres.

(2) Les modifications politiques vont si vite en U. R. S. S., que déjà telle des cartes publiées ici n'est plus absolument au point, alors qu'elle l'était au mois de juin dernier. A l'occasion, nous préciserons ces rectifications. (Rédaction.)

3. Région d'Ivanovo-Voznesensk, capitale Ivanovo-Voznesensk; 120.000 habitants;

4. Région de Nijni-Novgorod, capitale Nijni-Novgorod (1); 280.000 habitants;

5. Région centrale des Terres Noires, capitale Voronège; 116.000 habitants;

6. Région de la Volga moyenne, capitale Samara; 172.000 habitants;

7. Région de la Volga inférieure, capitale Saratov; 212.000 habitants;

8. Région du Nord-Est, capitale Arkhangelsk; 72.500 habitants;

9. Région de l'Ouest, capitale Smolensk; 71.000 habitants;

10. Région du Caucase du Nord, capitale Rostov-sur-le-Don; 200.000 habitants;

11. Région de l'Oural, capitale Sverdlovsk; 135.000 habitants;

12. Région de la Sibérie, capitale Novosibirsk; 120.000 habitants;

12. Région de l'Extrême-Orient, capitale Khabarovsk; 55.000 habitants.

B. — Treize républiques autonomes relèvent actuellement de la R. S. F. S. R. Ce sont :

1. La République des Allemands de la Volga. Capitale Pokrovsk, sur la Volga. Superficie, 26.753 km², population 571.900 habitants. Cette république est formée par la réunion des « anciennes colonies d'Allemands venus en Russie entre 1764 et 1767, sous Catherine II ; environ 8.000 familles comprenant 27.000 individus, des paysans pour la plupart ». Il y a là, comme dans les républiques des Tatars et des Bachkirs, dont il sera question plus bas, concentration de la supériorité numérique d'une race restée distincte par la langue et la religion, bien que le milieu physique ait agi à un tel point qu'un Allemand de la Volga ne se distingue plus guère extérieurement d'un Grand Russe.

La politique de collectivisation agraire a provoqué en 1929 un exode sérieux des paysans allemands, dont beaucoup sont rentrés en Allemagne.

Pour limiter ces départs, Moscou a décidé, en janvier 1930, de surseoir à la collectivisation massive des fermes allemandes, « mais la collectivisation est néanmoins réalisée dans une très forte proportion ».

2. République des Bachkirs. — Créée le 23 mars 1919. Capitale, Oufa. Superficie, 157.100 km²; population, 2.741.000 habitants.

D'après une étude très poussée faite par le représentant du Gosplan de Bachkirie, M. Samsonov, les richesses naturelles de cette région seraient importantes. On aurait trouvé notamment de très riches gisements de fer et de cuivre facilement exploitables.

Dans un autre rapport présenté à la section de

(1) Signalons ici que, depuis quelques semaines, le présidium exécutif central de l'U.R.S.S., sur la demande des organisations de Nijni-Novgorod, a décidé de donner à la ville de Nijni-Novgorod le nom de ville de Gorki et à la région homonyme le nom de région de Gorki, pour commémorer le quarantième anniversaire de l'activité littéraire et sociale du grand écrivain Maxime Gorki.



DIVISIONS POLITIQUES ACTUELLES DE LA RUSSIE D'EUROPE

Echelle : 0 100 500 Km.

- 1 Grande Russie { République Socialiste
Fédérative Soviétique Russe.
- 2 Ukraine - R.S.S.U.
- 3 R.S.S. Blanche.
- 4 République autonome de Carélie.
- 5 Territoire " des Komis-Zyrianiés.
- 6 " " des Votiaks.
- 7 " " des Maris.
- 8 République " des Tatars.

- 9 République autonome des Tchouvaches.
- 10 " " des Bachkirs.
- 11 " " des Allemands.
- 12 Territoire " des Kalmyks.
- 13 Républiques autonomes de Transcaucasie.
- 14 République autonome de Crimée.

L'Académie des Sciences de Sverdlovsk, le professeur Goubkine a souligné l'importance de la nouvelle région pétrolifère de Bachkirie, celle de Sterlitamak, qui ne le céderait en rien aux gisements de Bakou et de Grozny. Aussi Moscou a-t-il décidé d'intensifier l'équipement économique de ces régions. On prévoit la construction de nouvelles usines métallurgiques, et l'ouverture de chantiers pour la construction de bateaux à faible tirant d'eau. Quant au réseau ferroviaire, sa longueur, qui est actuellement de 640 kilomètres, doit être portée, à la fin de 1933, à 3.500 kilomètres.

3. *République des Bouriates-Mongoles.* — Ce territoire autonome a été transformé en république le 12 décembre 1923. Capitale *Vertzkneoudinsk*, sur le Transsibérien. La nouvelle république se compose de trois territoires isolés confinant avec les régions de Sibérie et d'Extrême-Orient ; la partie la plus peuplée se trouve dans le bassin du lac Baïkal. Population : 524.000 habitants.

4. *République de Carélie.* — Confine à la Finlande. Capitale, *Pétrozavodsk*, sur le lac Onéga. Créée le 27 juillet 1923. Superficie, 146.300 km² ; population, 269.000 habitants.

Les Soviétiques ont procédé au début de 1932 à une collectivisation systématique et à la liquidation des exploitations des koulaks dans ces régions proches de la Finlande. On sait ce que ces mesures signifient. Elles ont donné lieu à une campagne de presse extrêmement violente entre la Finlande et l'U.R.S.S., le Comité carélien protestant « au nom du droit le plus élémentaire du point de vue humain et culturel » contre la déportation systématique des Ingres et des Caréliens, sujets soviétiques, et l'U.R.S.S. affirmant la légalité des mesures imposées. A l'heure actuelle, il semble qu'une grande partie des autochtones ait été « déplacée dans le Nord de la Sibérie ».

5. *République de Crimée.* — Devenue république autonome le 18 octobre 1921. Capitale, *Simféropol*. Superficie, 25.300 km² ; population, 914.100 habitants. C'est un petit état tatar qui est limité à l'intérieur de la presqu'île ou, plus exactement, « une véritable mosaïque ethnographique où plus de cinquante nationalités différentes sont représentées ».

6. *République du Daghestan.* — Créée le 20 janvier 1921. Capitale, *Makhatach-Kala*, sur la Caspienne. Superficie, 54.212 km² ; population, 788.100 habitants, extrêmement composites.

7. *République des Kazaks.* — Faisait auparavant partie du territoire des Kirghizes. Est devenue république autonome à la fin de 1924. Capitale *Alma-Ata* (ancien *Vierny*), sur la nouvelle ligne du Turkestan-Sibérie. Superficie, 2 millions 995.482 km² ; population, 6.700.000 habitants.

Pour donner satisfaction à une demande du comité central exécutif du Kazakstan, le Comité

central exécutif de la R. S. F. S. R., sous la présidence de M. Kisseler, a décidé, en avril 1932, de diviser le territoire de cette République autonome en six régions :

- Kazakstan occidental, chef-lieu *Oural'sk* ;
- Région d'Aktioubinsk, chef-lieu *Aktioubinsk* ;
- Région de Karaganda, chef-lieu *Petropavlosk* (qui sera plus tard remplacé par *Akmolinsk*) ;
- Kazakstan oriental, chef-lieu *Semipalatinsk* ;
- Région d'Alma-Ata, chef-lieu *Alma-Ata* ;
- Kazakstan méridional, chef-lieu *Tchimkent*.

8. *République des Kirghizes.* — Devenue république en février 1926. Comprend des éléments des anciennes provinces de Ferghana, Semiretchié et de Syr Daria. Capitale *Frounze* (ancien *Pichpek*). Superficie, 195.740 km² ; population, 1 million d'habitants.

9. *République des Tatars.* — Créée par décret du 27 mai 1920. Capitale *Kazan*. Superficie, 68.600 km² ; population, 2.594.000 habitants.

La République des Tatars, comme celle des Bachkirs d'ailleurs, doit son existence au sentiment de race fortifié par la religion musulmane et par l'instruction populaire relativement très développée, au point d'avoir porté ombrage au gouvernement impérial pendant les dernières années du régime tsariste.

10. *République des Tchouvaches.* — Territoire autonome constitué par décret du 24 juin 1920 et devenu république autonome par décret du 21 avril 1923. Capitale, *Tcheboksary*, sur la Volga. Superficie, 18.300 km² ; population, 894.500 habitants.

11. *République des Yakoutes.* — Créée le 27 avril 1923. Capitale, *Yakout'sk*, sur la Léna. Superficie, 4.023.000 km² ; population, 278.000 habitants.

12. *République des Karakalpak ou du Karakalpakstan.*

Ce territoire, situé au Sud de la mer d'Aral, a fait partie de la république du Kazakstan jusqu'en 1930. Capitale, *Tourtkoul*, sur l'Amou Daria. Superficie, 124.000 km² ; population, 329.900 habitants.

« Le peuple karakalpak ayant pu, grâce à l'application exacte de la politique léniniste, réaliser des progrès considérables aux points de vue culturel et économique, et s'étant révélé capable de présider à ses destinées, le Comité central exécutif de Russie a pris le 20 mars 1932 la décision de :

1° Transformer la région autonome des Karakalpak, conformément au désir exprimé par sa laborieuse population, dans ses limites existantes, en République socialiste soviétique autonome du Karakalpakstan, en tant que partie intégrante de la République fédérative de Russie ;

2° Considérer comme organe suprême du pouvoir, sur le territoire de la République soviétique socialiste autonome du Karakalpakstan jusqu'à la convocation du congrès républicain de ses soviets, le comité exécutif régional qui est char-

gé d'organiser le nouvel appareil gouvernemental. »

En exécution de cette décision, des élections ont eu lieu et, le 11 juillet dernier, un gouvernement a été constitué. M. Nour Mouhamedov Koptléou a été nommé Président du Comité Central exécutif de la République et M. Avezov, président du Conseil des Commissaires.

13. *République de Tannou-Touva.* — Cette république, qui formait autrefois la région de l'Ouriankhaï, est en grande partie enclavée dans le territoire de la république du peuple de Mongolie dont elle a été détachée pour des raisons exclusivement politiques. Elle est représentée à Moscou par M. Sedybola, qui a le titre de représentant plénipotentiaire.

C. — Territoires autonomes :

1. *Territoire des Adighés.* — Créé en juillet 1922, ce territoire occupe une bande étroite située le long du fleuve Kouban et de la Laba. Capitale *Krasnodav* (ancien *Ekaterinodar*). Superficie, 3.093 km² ; population, 113.509 habitants.

2. *Territoire des Ingouches.* — Compris autrefois dans la République des Montagnards. Créé le 7 juillet 1924. Ce territoire se trouve au nord de la chaîne du Caucase. Il est limité à l'Ouest par le territoire des Ossètes du Nord, à l'Est par celui des Tchétchènes. Capitale *Vladikavkaz*. Superficie, 3.199 km² ; population, 75.200 habitants.

3. *Territoire des Kabardiens-Balkares.* — Situé dans le Caucase du Nord, à l'Est de l'Elbrouz. Ce territoire faisait, lui aussi, partie de l'ancienne république des Montagnards. Il a été déclaré autonome le 1^{er} septembre 1921 et groupe un pays de plaine, la Kabardie, et une région montagneuse, la Balkarie, où se trouvent les plus hauts sommets de la chaîne du Caucase. Capitale, *Naltchik*. Superficie, 12.205 km² ; population, 204.000 habitants.

4. *Territoire des Kalmyks ou Kalmouks.* — Situé à l'Est des bouches de la Volga et bordé au Sud par la mer Caspienne, ce territoire a pour capitale *Ellisla*, ville nouvelle créée au milieu des collines et entourée de bois. Jusqu'en 1928, toute l'administration était en Astrakhan, c'est-à-dire en dehors du territoire. Superficie, 74.513 km² ; population, 141.600 habitants.

5. *Territoire des Karatchaèves.* — Englobe toute la région montagneuse arrosée par le Kouban et ses affluents. Capitale, *Mikoïan-Chakhar* (1.500 habitants), « simple aoul situé au confluent du Kouban et de la Teberda ». Superficie, 8.300 km² ; population, 64.623 habitants.

6. *Territoire des Komis-Zyrianes.* — Ce territoire, d'une superficie de 434.000 km², est situé au nord de Viatka. « Bordé par l'Océan Arctique et la mer de Kara, il est arrosé par la Petchora ». Capitale, *Syvtvkar*. Population, 207.200 habitants.

7. *Territoire des Khakases.* — De création récente (20 octobre 1930), ce territoire, qui est un ancien district, se trouve au nord du territoire des Oïrates et de la République de Tannou-Touva. Il a pour capitale *Abakan*, « du nom du principal fleuve qui traverse le pays ». Avant de devenir le centre administratif du territoire, cette localité n'était qu'un petit village nommé *Oust-Ababanski*.

8. *Territoire des Maris ou Tchérémisses.* — Créé le 20 novembre 1930, ce territoire est arrosé par les affluents de la Volga (rive droite) et se situe au nord de la République des Tatars. Capitale *Iochkav-Ola*. Superficie, 235.325 km² ; population, 482.100 habitants.

9. *Territoire des Mordves.* — Fait partie de la région de la moyenne Volga, rendue autonome le 9 décembre 1929, et a pour capitale *Saransk*. Superficie, 26.000 km² ; population, 1 million 298.300 habitants.

Les Mordves, peuple d'origine finno-ougrienne, au nombre de plusieurs millions, vivent dispersés sur un vaste territoire qui comprend les départements de Tambov, Penza, Samara, Saratov, Oufa, Orenbourg, Oulianovsk, etc. Ils forment parfois d'importants groupements de 15 à 20 villages qui, bien souvent, se confondent avec les villages russes, tatars ou tchouvaches. Ne possédant point de majorité absolue, les Mordves n'ont pu organiser d'unité nationale que dans un cercle qui porte leur nom dans la région de Penza (Moyenne Volga).

10. *Territoire des Oïrates.* — Ce territoire se trouve dans l'Altaï, au Nord-Est du Kazakhstan et confine à l'Est avec la Mongolie extérieure et la république populaire de Tannou-Touva. Capitale, *Oulala*. Superficie, 880.000 km² ; population, 99.000 habitants.

11. *Territoire des Ossètes du Nord.* — Dépendait, avant le 7 juillet 1924, de la République des Montagnards. Il se trouve à l'Est du territoire des Kabardiens-Balkares, à l'Ouest de celui des Ingouches. Capitale administrative *Vladikavkaz*, commune avec les Ingouches. Superficie, 6.045 km² ; population, 152.400 habitants.

12. *Territoire des Tchétchènes.* — Ce groupement, le plus important du Caucase du Nord, au point de vue national, se trouve à l'est du territoire des Ingouches et à l'ouest de la République du Daghestan. Il a pour capitale *Grozny*, ville autonome. Superficie, 9.200 km² ; population, 309.900 habitants.

13. *Territoire des Tcherkesses.* — Constitué en territoire autonome en mai 1928, il se trouve au nord du territoire des Karatchaèves. Capitale, *Batalpachinok*. Superficie, 1.403 km² ; population, 37.000 habitants.

14. *Territoire des Votiaks.* — Est situé dans la région de l'Oural et au nord de la République des Tatars. Capitale, *Ijevok*. Superficie, 30.300 km² ; population, 756.000 habitants.

III

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE SOVIÉTIQUE
DE TRANSCAUCASIE

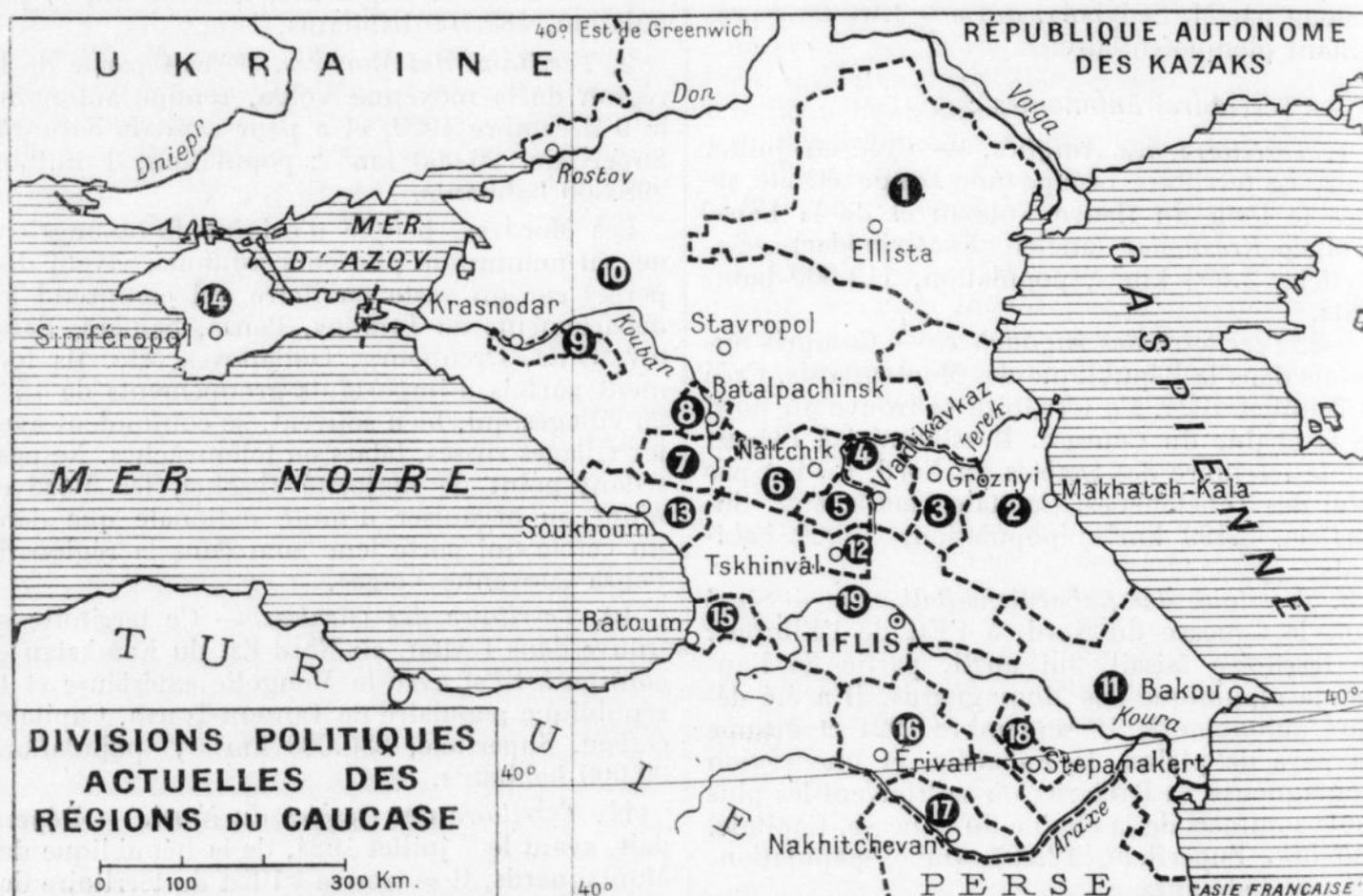
La République de Transcaucasie a été formée par la fédération des trois républiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie et de Géorgie (traité du 12 mars 1922). Sa constitution, élaborée et confirmée par le premier congrès des Soviets Transcaucasiens le 13 décembre 1922, a été imitée de celle de la Russie. La capitale fédérale est *Tiflis*. Superficie, 187.120 km² ; population, 6.427.000 habitants.

Nord par le Caucase, à l'Est par l'Azerbaïdjan, au Sud par la petite république de Nakhitchévan et la Perse, à l'Ouest par la Turquie. Capitale, *Erivan*. Superficie, 30.948 km² ; population, 877.870 habitants.

C. *Géorgie*. — République soviétique depuis le 25 février 1921. Elle est limitée au Nord par le Caucase, à l'Est par l'Azerbaïdjan, au Sud par l'Arménie et la Turquie, à l'Ouest par la Mer Noire. Capitale, *Tiflis*. Superficie, 70.218 km² ; population, 6.678.000 habitants.

La R.S.F.S.T. comprend en outre :

— *La République autonome de Nakhitchévan*,

DIVISIONS POLITIQUES
ACTUELLES DES
RÉGIONS DU CAUCASE

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|---|
| ① | Territoire autonome des Kalmyks. | ⑪ | République Soviétique d'Azerbaïdjan. |
| ② | République " du Daghestan. | ⑫ | Territoire autonome des Ossètes du Sud. |
| ③ | Territoire " des Tchechèves. | ⑬ | République " d'Abkhasie. |
| ④ | " " des Ingouches. | ⑭ | " " de Crimée. |
| ⑤ | " " des Ossètes du Nord. | ⑮ | " " d'Adjarie. |
| ⑥ | " " des Kabardiens-Balkares. | ⑯ | " soviétique d'Arménie. |
| ⑦ | " " des Karatchaèves. | ⑰ | " autonome de Nakhitchévan |
| ⑧ | " " des Tcherkesses. | ⑱ | Territoire " de Nagorny-Karabakh |
| ⑨ | " " des Adighes. | | République soviétique de Géorgie |
| | ⑩ Région du Caucase du Nord | | |

A. *Azerbaïdjan*. — République soviétique, depuis le 27 avril 1920. L'Azerbaïdjan, qui est limité au Nord par la Géorgie et le Daghestan, à l'Est par la mer Caspienne, au Sud par la Perse et à l'Ouest, par l'Arménie, est une région très riche, grâce surtout à l'industrie pétrolifère. Capitale, *Bakou*. Superficie, 85.963 km² ; population, 2.317.571 habitants.

B. *Arménie*. — Est une république soviétique depuis le 29 novembre 1920. Elle est limitée au

qui, située au Sud de l'Arménie, n'est séparée de la Turquie que par l'Araxe. Capitale, *Nakhitchévan*. Superficie, 5.998 km² ; population, 104.960 habitants.

— *Le territoire autonome de Nagorny-Karabakh*. — Ancien Khanat persan en pleine montagne. Capitale, *Stepanakert*. Superficie, 41.600 km² ; population, 125.000 habitants.

— *La République autonome d'Abkhasie* se trouve en bordure de la Mer Noire, au Nord-Ouest

de la Géorgie. Capitale, *Soukhoum*. Superficie, 8.584 km² ; population, 211.700 habitants.

— La République autonome d'Adjarie, sur la Mer Noire également, a pour capitale *Batoum*. Superficie, 2.911 km² ; population, 131.960 habitants.

— Le Territoire autonome de l'Ossétie du Sud est séparé de l'Ossétie du Nord que par la chaîne du Caucase. Capitale, *Tskhinvalé*. Superficie, 3.920 km² ; population, 87.700 habitants

III

RÉPUBLIQUES DE L'ASIE CENTRALE

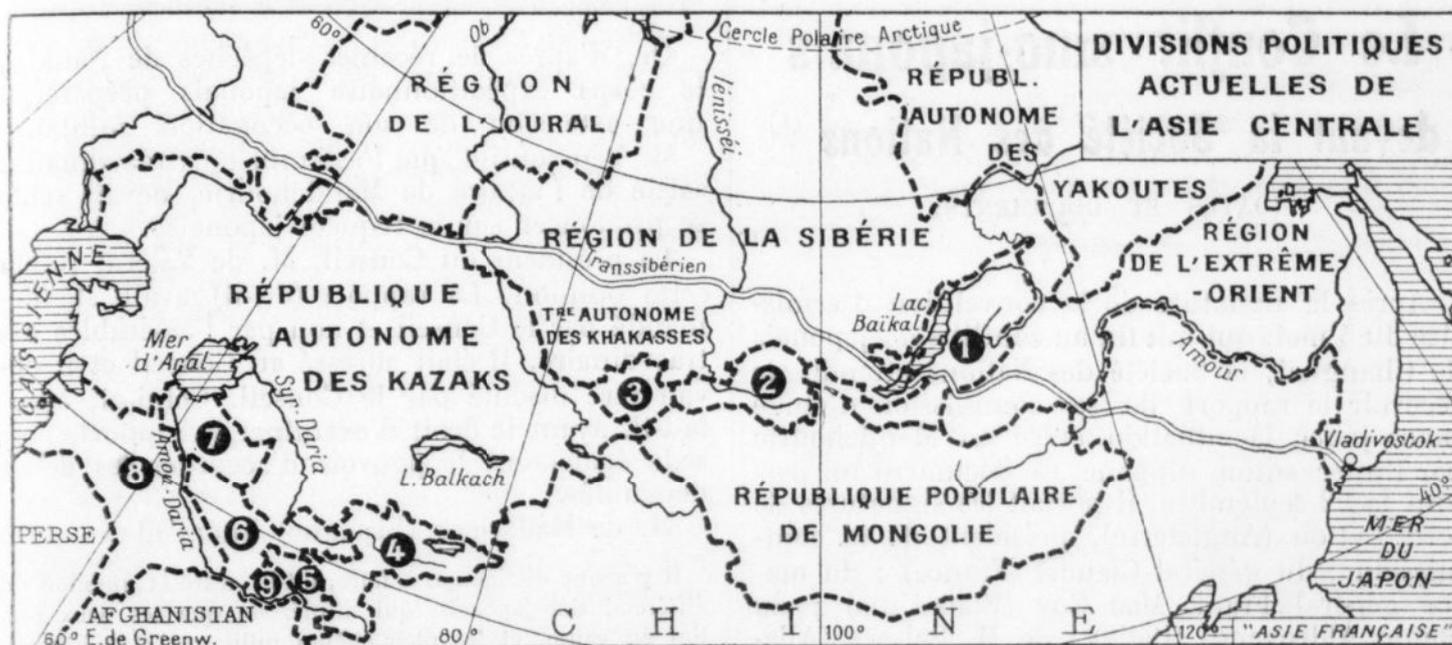
Jusqu'en 1925, les Soviets laissèrent aux anciens Khanats de Boukharie et de Khiva une indépendance relative et leur dénomination de

et elle est limitée au Nord par l'Uzbékistan. Sa capitale, *Ashkabard*, se trouve tout près de la frontière persane. Superficie, 491.200 km² ; population, 992.000 habitants.

C. République du Tadjikistan.

La république du Tadjikistan a été transformée en république fédérée le 5 décembre 1929, « en même temps que sa capitale, *Ouchambek* ou *Duchambey*, changeait de nom pour s'appeler *Stalinabad* ». Superficie, 154.100 km² ; population, 827.400 habitants.

La promotion du Tadjikistan au rang de république fédérée est essentiellement le résultat de visées politiques. Il s'agissait pour Moscou de renforcer sa propagande en Afghanistan et de lutter de façon plus efficace contre le mouvement insurrectionnel des *Basmatchis* (1).



- | | |
|--|---|
| ① République autonome des Bouriates-Mongols. | ⑤ République de Tadjikistan. |
| ② » populaire de Tanga-Touva. | ⑥ » de l'Uzbekistan. |
| ③ Territoire autonome des Oïrates. | ⑦ Territoire autonome des Kara-Kalpaks. |
| ④ République des Kirghizes. | ⑧ République Socialiste Soviétique de Turkménistan. |
| ⑨ Territoire autonome de Gorno-Badakhchan. | |

« républiques du peuple », tandis que le Turkestan russe était devenu une République socialiste soviétique.

En mai 1925, Moscou constitua avec ces trois unités territoriales les Républiques d'Uzbékistan, du Turkménistan et du Tadjikistan.

A. République d'Uzbékistan.

Borné au Nord par la république des Kara-Kalpaks et des Kirghizes, à l'Ouest par le Turkménistan, au Sud par l'Afghanistan et à l'Est par la Chine, l'Uzbékistan a pour capitale *Tachkent*. Sa superficie est de 186.300 km² et sa population d'environ 4.447.600 habitants.

B. République du Turkménistan.

Cette république confine au Sud avec l'Afghanistan et la Perse, à l'Ouest à la mer Caspienne

Territoire autonome de Gorno-Badakhchan.

Il a été détaché en 1925 du Tadjikistan proprement dit. C'est un massif montagneux de 54.984 km² qui se trouve aux frontières de l'Afghanistan, de la Chine et de l'Inde. Population, 29.000 habitants. Capitale, *Khorog*, simple centre administratif sur la frontière afghane.

Telles sont, dans leur ensemble, les modifications que les Soviets ont apportées à l'organisation administrative de l'ancien empire russe.

(1) Pour de plus amples détails sur le Tadjikistan, nous renvoyons à l'article récemment publié ici même, dans le numéro de juillet-août 1932, p. 226-233. — Nous profitons de l'occasion pour rectifier une coquille que nos lecteurs auront corrigée d'eux-mêmes : à la p. 231, ligne 19 de la colonne 1, il faut lire : *les Perses de Darius*, et non point *les Perses de Crésus*.

C'est en suivant les événements qui ne vont pas manquer de se produire dans ces régions, en étudiant l'évolution des peuplades islamiques de l'Asie antérieure, en précisant les tendances des républiques de Transcaucasie ou des Tatars de la Volga que nous fournirons, au hasard de la vie de chaque jour, les renseignements complémentaires indispensables à l'étude de ces peuples qui cherchent à s'organiser et à vivre sous la discipline implacable des Soviets. Mais avant d'aborder ces études de détail, il était intéressant, pensons-nous, de fournir aux lecteurs de *l'Asie Française* un résumé succinct de l'état actuel de l'organisation administrative imposée par Moscou.

F. TAILLARDAT.

Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations ⁽¹⁾

(DATES ET DOCUMENTS)

Après la signature de la convention d'armistice du 5 mai, qui mit fin au conflit sino-japonais de Changhai, la Société des Nations attendit de recevoir le rapport de sa commission d'étude pour juger la situation créée en Mandchourie par l'intervention nipponne. Ce document lui parvint le 22 septembre. Il portait les signatures de lord Lytton (Angleterre), président de la commission ; du général Claudel (France) ; du major général Frank Mac Coy (Etats-Unis) ; du comte Aldrovandi (Italie) ; de M. Schnee (Allemagne). On le publia simultanément, le 2 octobre, à Genève, Nankin et Tokio. Mais déjà, dix jours plus tôt, le Conseil de la Société des Nations, dans une séance privée, tenue pour fixer l'ordre du jour définitif de la 68^e session, eut à se prononcer sur la date de discussion du rapport Lytton. M. de Valera (Irlande), président du Conseil, déclara être saisi d'une demande formulée par le gouvernement japonais proposant « d'ajourner toute discussion détaillée à six semaines afin que ce gouvernement ait le temps nécessaire pour formuler pleinement ses propres observations ».

On s'explique cette demande. Depuis que la dernière main avait été mise au rapport, un fait important s'était produit : la reconnaissance par le Cabinet de Tokio du gouvernement indépendant de Mandchourie, du Mandchoukouo (voir *Asie Française*, pp. 296-300). En conséquence, les recommandations de la commission d'étude pouvaient être, dans leur ensemble, considérées

(1) Voir sur ce sujet les numéros de novembre 1931, pages 341-348 ; de décembre, pp. 386-392 ; de janvier 1932, pp. 22-26 ; de février, pp. 57-61 ; de mars, pp. 91-98 ; d'avril, pp. 135-139 ; de mai, pp. 176-178.

comme caduques ; elles ne s'appliquaient plus exactement, du moins, à la situation créée par le traité japo-mandchou du 15 septembre.

Le représentant du Japon, M. l'ambassadeur Nagaoka, fit remarquer que la demande de son pays n'avait pas pour but de retarder la discussion du rapport Lytton, mais qu'elle était dictée par des considérations purement pratiques. M. de Valera ayant exprimé le regret que le Japon n'eût pas fait dépendre l'acte de reconnaissance de l'Etat mandchou des résolutions qui seront prises après examen du rapport Lytton, M. Nagaoka répondit que cette question se poserait au moment où l'on discuterait l'ensemble du rapport. Le représentant de la Chine, M. Yen, jugea excessif le délai de six semaines.

Cependant, dit-il, la Chine accepterait la requête du Japon, si elle avait la conviction que ce dernier ne mettrait pas à profit ce délai pour aggraver la situation.

Or, d'après de récentes dépêches de Nankin, le corps expéditionnaire japonais préparerait une extension de son occupation militaire.

M. Yen soutint que l'assemblée extraordinaire, saisie de l'affaire de Mandchourie, devait seule se prononcer sur la requête japonaise.

Le président du Conseil, M. de Valera, réfuta cette opinion. Le rapport (dit-il) avait été demandé par le Conseil et non par l'assemblée extraordinaire, il était adressé au Conseil et il devait être discuté par le Conseil. Celui-ci, ajouta-t-il, ayant le droit d'examiner le rapport, possède également le pouvoir d'accorder les délais demandés.

M. de Madariaga (Espagne) intervint :

Il y a une distinction à faire, dit-il, entre la question du différend sino-japonais, qui n'intéresse que les deux parties en cause, et les phénomènes militaires et politiques, comme l'invasion de la Mandchourie, le débordement des forces japonaises hors de la zone du chemin de fer, la reconnaissance de l'Etat mandchou et autres faits qui troublent les relations basées sur le pacte de la S. D. N.

Le délégué espagnol fait confiance « au facteur temps ». Aussi déclara-t-il accepter la demande japonaise, tout en jugeant dangereux d'accorder un long délai.

De nouveau, M. Yen insista pour que le rapport fût transmis directement à l'assemblée. M. de Valera invoqua l'avis des juristes du secrétariat, tous unanimes à reconnaître au Conseil le droit d'examiner le document et de le transmettre à l'assemblée avec ou sans observations. Finalement, le Conseil décida de se réunir dans la seconde quinzaine de novembre.

Au cours des séances suivantes, dans l'attente du rapport Lytton, l'affaire de Mandchourie fut de nouveau évoquée. A la séance du 26 octobre, le président de Valera, traçant un exposé de l'activité de la S. D. N., constata que les problèmes impliqués dans le conflit d'Extrême-Orient demeuraient sans solution. Il exprima l'espoir que le rapport apporterait les éléments d'un règle-

ment juste et définitif du différend. Le 29, M. Quo Tai Chi, ministre plénipotentiaire de Chine à Londres, remarqua que tous les problèmes soulevés devant la Société des Nations étaient affectés par les événements d'Extrême-Orient. Enfin, le 1^{er} octobre, le Comité des Dix-Neuf, organe permanent de l'assemblée extraordinaire saisie du conflit sino-japonais, tint une séance publique. M. Benès, représentant de la Tchécoslovaquie, exprima le désir du Comité d'être mis très rapidement par le Conseil en possession de toute la documentation représentée par le rapport Lytton, afin que l'assemblée extraordinaire, convoquée pour le début de décembre, pût prendre une décision en temps voulu. Mais le Comité des Dix-Neuf n'est pas un simple organe de transmission. Comme le fit observer son président, M. Hymans, il aura à arrêter les termes d'une proposition qui sera présentée à l'assemblée. A en juger par les sentiments qu'exprimèrent la plupart des « dix-neuf », cette proposition pourra ne pas être favorable au Japon. M. Hymans rappela que le Comité, de même que l'assemblée, avait prié les deux parties de s'abstenir de toute initiative de nature à aggraver le conflit; l'une des parties, ajouta-t-il, n'a pas tenu compte de cette recommandation. M. Benès déclara que la confiance du Comité avait été déçue par les événements.

*
**

Le 2 octobre, aussitôt déposé, le rapport Lytton fut publié (1). C'est un document de 160 pages, divisé en dix chapitres, avec, en annexe, quatorze cartes géographiques et l'indication de l'itinéraire suivi par la commission. Les huit premiers chapitres ont un intérêt purement documentaire. Ils comprennent un historique du conflit, une étude sur le développement du pays mandchou, un exposé des événements qui ont marqué la formation du Mandchoukouo, un examen des intérêts économiques du Japon et des vues sur le boycottage chinois. La partie essentielle du rapport est représentée par les chapitres IX et X; l'un intitulé: « Principes et conclusions d'un règlement »; l'autre: « Considérations et suggestions présentées au Conseil de la Société des Nations ».

La description de l'état de choses en Mandchourie fait apparaître la complexité du problème. Les faits ayant été exposés, deux solutions se présentent: d'une part, restauration du *statu quo ante*; d'autre part, maintien du Mandchoukouo. Le rapport les écarte l'une et l'autre. Au sujet de la seconde, il s'exprime ainsi:

Cette solution ne nous paraît pas compatible avec les principes fondamentaux des obligations internationales existantes ni avec la bonne entente entre les deux pays dont dépend la paix en Extrême-Orient. Elle ne tient pas compte des vœux de la population, et il est tout au moins douteux qu'elle serve à la longue les intérêts permanents du Japon.

(1) Nous avons publié (pages 176-177) le rapport préliminaire de la commission Lytton.

Le but qu'il faut avoir en vue est le rapprochement économique entre le Japon et la Chine en Mandchourie. D'un autre côté, il importe de prendre en considération les intérêts internationaux autres que ceux du Japon dans ce pays. La commission d'études est ainsi amenée à poser les principes suivants:

I. — *Tenir compte des intérêts de la Chine comme de ceux du Japon.* — Les deux pays sont membres de la Société des Nations. Ils ont l'un et l'autre le droit de demander à celle-ci la même considération. Une solution qui ne serait pas avantageuse pour l'un et pour l'autre ne servirait pas la cause de la paix.

II. — *Prise en considération des intérêts de l'Union des républiques socialistes soviétiques.* — Etablir la paix entre deux des pays sans s'occuper des intérêts du troisième ne serait ni juste, ni sage dans l'intérêt de la paix.

III. — *Conformité avec les traités multilatéraux existants.* — Toute solution devrait se conformer aux dispositions du pacte de la Société des Nations, du pacte de Paris et du traité des neuf puissances de Washington.

IV. — *Reconnaissance des intérêts du Japon en Mandchourie.* — Les droits et intérêts du Japon en Mandchourie sont des faits qui ne peuvent être ignorés. Toute solution qui ne les reconnaîtrait pas et qui ne tiendrait pas compte non plus des liens historiques entre le Japon et la Mandchourie ne serait pas satisfaisante.

V. — *Etablissement de nouvelles relations contractuelles entre la Chine et le Japon.* — Une nouvelle définition dans de nouveaux traités des droits, intérêts et responsabilités respectifs des deux pays en Mandchourie, définition qui fera partie du règlement par voie d'accord, est désirable si l'on veut éviter des froissements ultérieurs et rétablir la confiance mutuelle de la collaboration.

VI. — *Dispositions effectives pour le règlement des différends ultérieurs.* — Comme corollaire aux propositions ci-dessus, il est nécessaire que des dispositions soient prises en vue de faciliter un prompt règlement des différends d'ordre secondaire au fur et à mesure qu'ils s'élèveront.

VII. — *Autonomie de la Mandchourie.* — Le gouvernement de la Mandchourie devrait être modifié en vue d'assurer d'une façon compatible avec la souveraineté et l'intégrité administrative de la Chine une large mesure d'autonomie satisfaisant aux conditions locales et aux caractéristiques spéciales des trois provinces. Le nouveau régime civil devrait être établi et dirigé de manière à satisfaire l'essentiel des besoins auxquels doit répondre un bon gouvernement.

VIII. — *Ordre à l'intérieur et sécurité contre une agression extérieure.* — A l'intérieur, l'ordre devrait être assuré par une force de gendarmerie locale efficace, et la sécurité contre une agression extérieure devrait résulter du retrait de toutes les forces armées autres que la gendarmerie, ainsi que de la conclusion d'un traité de non-agression entre les deux pays intéressés.

IV. — *Rapprochement économique entre la Chine et le Japon.* — Dans ce but, un nouveau traité de commerce entre les deux pays est désirable. Ce traité devrait viser à régler équitablement les relations commerciales entre les deux pays pour qu'elles s'améliorent de la même manière que leurs relations politiques.

X. — *Coopération internationale pour la reconstruction de la Chine.* — Puisque l'instabilité politique actuelle en Chine constitue un obstacle à l'amitié japonaise et inquiète le reste du monde, le maintien de la paix en Extrême-Orient étant une question d'intérêt international, et puisque les conditions énumérées ci-dessus ne peuvent être remplies que si la Chine possède un gouvernement central fort, la dernière condition pour une solution satisfai-

sante du conflit est une coopération internationale temporaire pour la reconstruction intérieure de la Chine.

La commission suggère d'inviter les gouvernements chinois et japonais à chercher un terrain d'entente à la lumière des principes énoncés. Si cette invitation était acceptée, une conférence consultative pourrait être convoquée pour formuler des propositions concrètes au sujet de la nature d'un régime administratif en Mandchourie. Et l'accord sino-japonais se formulerait dans quatre actes : 1° une déclaration du gouvernement chinois instituant une administration spéciale dans les trois provinces mandchoues ; 2° trois traités sino-nippons, l'un définissant les intérêts japonais, l'autre visant les relations commerciales, le troisième réglant les questions de non-agression et d'assistance mutuelle, de conciliation et d'arbitrage. La négociation de ces instruments serait poursuivie avec le concours du Conseil de la S. D. N.

En résumé, la commission d'étude se prononce pour un régime autonome respectueux de la souveraineté chinoise. Cette proposition, qui semble impliquer contradiction, heurte la politique nipponne favorable à l'indépendance entière de la Mandchourie vis-à-vis de la Chine. Au reste, lord Lytton et ses partenaires ne furent pas sans envisager le succès de cette politique.

Même, dirent-ils, si une éventualité que la commission ne peut pas ignorer, venait à se réaliser avant l'examen de notre rapport à Genève, à savoir la reconnaissance formelle du Manchoukouo par le Japon, nous pensons que notre travail ne serait pas perdu. Il nous semble que le conseil pourrait, en tout cas, y puiser des indications spéciales pour ses décisions ou pour ses recommandations aux deux grands pays et qui donneraient satisfaction à leurs intérêts vitaux en Mandchourie. C'est dans ce but que, tout en ayant devant nous les principes de la Société des nations, l'esprit et la lettre des traités concernant la Chine et la paix en général, nous n'avons pas tenu compte du rouage administratif actuellement en évolution dans les trois provinces de l'Est. Il appartiendrait au conseil de voir comment ces quelques directives que nous présentons, pourraient être encore amplifiées et harmonisées avec tous les événements qui se déroulent, de jour en jour, à l'effet d'un rapprochement durable entre la Chine et le Japon, en utilisant toutes les forces saines de pensée et d'action qui fermentent, actuellement, en Mandchourie.

D'autre part, la commission d'études aperçut la solution du problème dans une liaison étroite des intérêts chinois et japonais en Mandchourie, comme s'ils ne s'excluaient pas les uns les autres !

De l'aveu même de la commission, ses principes ne valent qu'à la condition que la Chine possède un gouvernement fort. Nous savons que tel n'est pas le cas. Il s'agirait donc, en fin de compte, suivant la dixième proposition, de mettre en œuvre une « coopération internationale » en vue de la « reconstruction intérieure » de la Chine. La S. D. N. nous paraît peu désignée pour prendre la tête de cette affaire. A. M.

Le charbon au Japon

D'après les études faites sur les gisements de charbon au Japon, on a pu établir que les réserves sont très limitées et ne dépassent probablement pas 8.300 millions de tonnes. Ce chiffre est obtenu en évaluant les réserves jusqu'à une profondeur de 4.000 pieds. Mais, sur ce total, 825 millions de tonnes seulement ont été réellement reconnues, d'après les prospections effectuées, le reste étant le résultat de simples présomptions.

Dans un pays de formation volcanique où les terrains secondaires sont très rares, il n'est pas étonnant de constater que presque tout le charbon est de formation tertiaire, la plus grosse partie étant du charbon bitumineux. Les réserves de lignite et d'antracite, ou tout au moins de charbon maigre, dépassent à peine 200 millions de tonnes.

**

Les bassins houilliers japonais se répartissent de façon très inégale entre les trois îles de Kyushu (Kiou-siou), Honshu (Hondo) et Hokkaido.

Dans le Kyushu se trouvent les mines les plus anciennes et les plus actives ; elles fournissent environ 60 0/0 de la production totale du Japon. Leurs réserves sont évaluées à 3.700 millions de tonnes, dont 2.000 millions d'après de simples estimations. La plupart des mines ont été ouvertes depuis 1870 et la région Nord-Est de Kyushu est actuellement un grand centre industriel alimenté par les bassins houilliers de Chikuho et de Kasuya qui fournissent plus des 3/5 de la production de l'île. Un peu au Sud de ces deux grands bassins se trouve le bassin de Miko, proche du port du même nom spécialement aménagé pour le service des houillères. Les exportations de charbon se font d'ailleurs également par Nagasaki et par Noji, qui sont des ports d'escale assez importants.

L'île de Hokkaido, dont les réserves sont un peu plus considérables que celles du Kyushu — 4 milliards dont 2.500.000 simplement présumés — ne fournit encore maintenant que 17 0/0 de la production totale du Japon. Le principal bassin houiller s'étend dans la province d'Ishikari ; les deux mines les plus connues de cette région, qui occupe le centre de l'île, sont celles de Horonai, dont le port de sortie est Otaru, et celle de Yubari, qui a normalement adopté le port de Muroran plus au Sud. Ces deux ports ont été spécialement équipés pour les expéditions de charbon. Les mines de Hokkaido, plus éloignées de la mer que celles du Kyushu, doivent à leur exploitation relativement récente d'être pourvues d'un outillage très moderne ; le charbon y est de bonne qualité. Environ 25 0/0 de la production est consommée sur place, 25 0/0 par les navires et les chemins de fer et le reste est expédié aux usines de Kwanto qui en consomment

annuellement un million de tonnes. Le transport, bien que toute une flotte spéciale en soit chargée, est assez onéreux et on estime que du carreau de la mine dans le Hokkaido à la cour de l'usine dans le Kwanto, le prix de la houille se trouve doublé.

On peut distinguer dans le Honshu deux régions minières : celle de Joban, à l'Est, au voisinage de Tokyo, et celle de Ube, à l'extrémité Sud-Ouest, dans la préfecture de Yamaguchi. La région de Joban fournit 10 0/0 de la production totale et celle de Ube 5 0/0. La qualité médiocre de la houille de Joban, qui est trop chargée de soufre et laisse trop de cendres, est compensée par la proximité du centre industriel de Tokyo, qui absorbe presque tout le charbon de cette région. Le charbon de Ube, de qualité encore inférieure, est consommé en majeure partie dans la région d'Osaka.

**

Il importe de dégager deux aspects de l'industrie houillère japonaise : ce sont, du point de vue technique, les conditions onéreuses de production, et, du point de vue financier, une centralisation très marquée.

En raison de la faible puissance des couches de charbon, l'exploitation technique des mines japonaises est très difficile et la nature des terrains exige un boisage très abondant, ce qui constitue, comme toujours, une opération très coûteuse.

D'autre part, bien que les salaires aient monté en raison de l'évolution du prix de la vie, la qualité de la main-d'œuvre est demeurée médiocre. La capacité de travail du mineur japonais est au-dessous de celle d'un mineur de n'importe quel autre pays. La production par ouvrier était en 1927 neuf fois plus faible au Japon qu'en Amérique, la moitié de celle de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne. Toutefois, il faut reconnaître que, depuis quelques années, l'application de méthodes modernes à l'extraction et à la manutention de la houille a sensiblement amélioré le rendement. On en trouve la preuve dans ce fait que, de 1920 à 1929, le nombre des ouvriers mineurs a diminué de 343.000 à 228.000, bien que la production totale soit passée de 31 à plus de 34 millions de tonnes. Malgré ce progrès, le prix d'extraction du charbon japonais était en 1929 double de celui du charbon américain.

Le nombre des compagnies houillères japonaises n'est pas aussi élevé qu'il le semble à première vue — 105 compagnies en 1928, se capitalisant à 386 millions de yen. Un grand nombre d'entre elles, en effet, sont contrôlées par le même groupe financier. C'est ainsi que le groupe Mitsui contrôle environ le quart de la production et que, d'autre part, le groupe Mitsubishi et le groupe Sumitomo ont des participations très importantes dans les autres compagnies.

Par ailleurs, il existe une association des houillères japonaises très puissante, analogue à l'as-

sociation des filatures. Elle réunit la presque totalité des compagnies et est intervenue à plusieurs reprises, notamment en 1927 et en 1928, pour limiter la production au moment où les prix baissaient et où les stocks s'accumulaient.

**

La production de houille japonaise n'a cessé d'augmenter d'année en année, si l'on excepte la dépression qui suivit la guerre et la crise actuelle. En 1914, elle était de 20 millions de tonnes environ ; en 1919 elle atteint 32.700.000 tonnes, puis elle décroît pendant deux ans pour passer par un minimum en 1921 avec 27.500.000 tonnes. A partir de cette époque jusqu'en 1927, elle croît régulièrement pour atteindre cette année-là un nouveau record avec 36 millions de tonnes. Depuis, elle a légèrement diminué et elle n'a atteint en 1929 que 34.250.000 tonnes.

Malgré cette augmentation, la production du charbon au Japon n'a pas crû dans la proportion des besoins et l'on constate depuis 1914 une diminution progressive des exportations, tandis que les importations ont beaucoup monté.

Cela tient à une double cause : d'un côté, le Japon, par suite de son industrialisation rapide, se mit à consommer une part de plus en plus forte de sa production qui se compose presque exclusivement (ainsi que nous l'avons vu) de charbon bitumineux ; par ailleurs, le développement d'industries spécialisées a nécessité l'importation de charbon cokéfiant et d'antracite, qui n'existent qu'en très petites quantités dans ce pays.

Les exportations atteignaient 3 millions 1/2 de tonnes en 1914 ; en 1927 elles sont tombées à 2 millions de tonnes. La Chine et Hongkong en prennent 4/5, les Iles Philippines et les Etablissements des Détroits 150.000 tonnes chacun. On pourrait ajouter à ces exportations environ 2 millions 1/2 de tonnes qui sont fournies aux navires comme charbon de soute.

Le charbon d'importation est fourni soit par les colonies japonaises, soit par les pays étrangers : Chine, Mandchourie et Indochine.

Nous ne possédons pas le chiffre des importations coloniales en 1914 ; en 1918, Formose en fournissait 800.000 tonnes, la Corée 190.000 tonnes, Sakhaline 100.000 tonnes environ. Ces chiffres ont progressé constamment et, en 1927, ils atteignaient respectivement 1.860.000 tonnes, 710.000 tonnes et 360.000 tonnes, soit au total 2.930.000 tonnes en 1927 contre 1.090.000 tonnes en 1918.

Les quantités importées des pays étrangers ont augmenté dans les mêmes proportions. En 1914, elles n'atteignaient pas 1 million de tonnes ; en 1918, elles se montèrent à 1.240.000 tonnes ; en 1927, elles passèrent par un maximum avec 3.300.000 tonnes pour redescendre à 2.700.000 tonnes environ en 1930, dont 2.200.000 pour la Chine et la Mandchourie et 405.000 tonnes pour l'Indochine.

On sait que 31 0/0 environ du charbon produit en Chine provient d'entreprises japonaises. Le charbon expédié provient surtout des mines de Fushun en Mandchourie. Les mines de Yentai et celles de Kaiping, qui donnent du bon charbon cokéfiant, exportent aussi vers le Japon des quantités importantes. Le Japon, en effet, n'a pour ainsi dire pas de coke dur et peu cendreux, ce qui s'explique par la haute teneur en cendre et en matières volatiles (jusqu'à 50 0/0) de la houille japonaise.

On a essayé de tourner la difficulté en ajoutant 30 0/0 de charbon du Kaiping au charbon japonais. Malgré cela, le coke ainsi fabriqué n'a qu'une résistance à l'écrasement de 90 kgs au cm², deux fois plus faible que celui employé par les usines sidérurgiques chinoises de Ta-Yeh. Au Japon, il n'y a que sept mines dans le Kyushu (dont celle de Miko) et quatre dans le Hokkaido capables de fournir un charbon cokéfiant. Au total, elles peuvent produire environ 1.500.000 tonnes qui sont traitées dans un millier de fours. La cokerie la plus importante est celle de l'Imperial Steel Works de Yawata, qui complète les hauts-fourneaux du même nom.

La question de l'antracite nous intéresse d'une manière plus directe, car le Japon ne possède pour ainsi dire pas du tout d'antracite et doit l'importer de Corée et d'Indochine.

Les mines coréennes d'antracite en exploitation sont au nombre de six et ont actuellement une capacité de production de l'ordre de 250.000 tonnes. Les ventes en Corée sont très faibles et 200.000 tonnes environ sont vendues au Japon. Ces gisements, entièrement exploités par des Japonais, ont un prix de revient élevé et donnent presque uniquement des menus utilisés pour la fabrication des agglomérés.

Les charbons indochinois sont de qualité supérieure et sont vendus par l'intermédiaire des firmes Mitsui et Mitsubishi qui, étant donnés les prix élevés des charbons japonais, retirent de beaux profits de cette vente. Ils sont employés pour l'usage domestique, pour la fabrication de la cyanamide calcique et du carbure de calcium, industries qui sont centralisées dans les préfectures de Niigata, de Toyama, d'Ishikawa et de Fukiu qui bordent la côte Nord-Ouest Japonaise. Pour ces industries, ils sont en concurrence avec les anthracites coréens d'une part et avec les coques produits par les usines à gaz de la région de Tokyo et de Yokohama. Mais, grâce à leurs qualités très supérieures, ils peuvent soutenir avantageusement la lutte. A ce sujet, il est intéressant de donner une évaluation des quantités de charbon nécessaires à la marche de ces industries.

L'industrie de la cyanamide nécessite de 150 à 200.000 tonnes de charbon ayant peu de matières volatiles, celle du carbure et celle du sulfate d'ammoniaque de 30 à 35.000 tonnes chacune, soit au total 260.000 tonnes environ.

C'est là un débouché extrêmement intéressant

pour l'industrie charbonnière d'Indochine et qui, dans l'avenir, lui est pratiquement réservé, car on est en droit de dire que le Japon pourrait difficilement se passer de nos anthracites tonkinois. Le reste de l'importation tonkinoise est employé pour les usages domestiques.

**

On estime qu'étant donnée l'augmentation de la consommation, la production nationale japonaise sera de plus en plus déficitaire. Comme les ressources houillères du Japon ne sont pas considérables, il sera obligé, pour les ménager, de demander ce tonnage déficitaire à l'importation.

Les charbonnages de Formose et de Sakhaline et de Corée ne suffisent pas et ne suffiront pas à cette demande. Etant donné ces circonstances, on comprend l'intérêt capital que représentent pour les Japonais les mines de Mandchourie et les participations prises dans les mines chinoises.

Quant à l'Indochine, il est probable que, par suite de la faiblesse des gisements coréens, ainsi que de la médiocre qualité de leurs produits, elle restera le principal fournisseur d'antracite.

Le XVIII^e Congrès International des Orientalistes à Leyde ⁽¹⁾

(Notes sur l'Orientalisme et la colonisation)

C. — LES PAYS-BAS ET LA COLONISATION

Pour mener à bien sa tâche colonisatrice, la Hollande, comme d'autres pays colonisateurs, n'est pas sans se heurter à des difficultés. C'est la rançon inévitable de l'accélération du contact des civilisations différentes, et un trait essentiel du phénomène de la colonisation, dans tous les temps. Tout le processus de l'évolution de l'humanité peut, en effet, être ramené à l'action réciproque de groupes les uns sur les autres, à des influences et à des emprunts à tour de rôle. Le problème colonial n'en est qu'une étape. On peut à la rigueur étudier et comparer entre elles les différentes méthodes de colonisation, essayer d'en définir la moins mauvaise, mais il ne semble pas possible d'en attaquer le principe sans nier en même temps toute l'évolution historique de l'humanité, qui n'est qu'une continuelle adaptation.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à l'activité

(1) Suite et fin. V. le début de cet article dans la revue de juillet-août, p. 247-257.

coloniale des Pays-Bas, l'Exposition Coloniale Internationale de l'an dernier nous a permis d'en étudier la synthèse dans le pavillon néerlandais et de comprendre *de visu* la ténacité et l'énergie hollandaises à la suite de l'incendie qui détruisit le temple javanais du Bois de Vincennes, mais qui ne l'empêcha pas de ressusciter de ses cendres un mois plus tard par l'admirable volonté de ses créateurs.

I. — Les Indes néerlandaises à l'arrivée des Hollandais

Au moment de l'arrivée des Hollandais, que représentaient les Indes Néerlandaises ? Ethniquement, une grande variété de tribus, de races rivales et sans cohésion, cette diversité ethnique étant accusée encore sur le plan politique et social par la structure féodale de nombreuses petites principautés en lutte continue. Économiquement, c'est un commerce actif des produits tropicaux, des épices, etc. (1), qui a retenu l'attention des Hollandais, c'est entendu ; mais, longtemps avant eux, ce commerce n'était pas ignoré des Arabes ni des Chinois. Arabes et Chinois n'ont-ils pas été les premiers colonisateurs de ces îles, en tant qu'éléments étrangers venus du dehors pour mettre en valeur les ressources dont les indigènes n'arrivaient pas à tirer tous les bénéfices ?

En réalité, avant les Arabes et les Chinois, il faudrait tenir compte de l'influence indoue. Dès le v^e siècle, l'île de Java avait en effet été profondément indouisée. Quant à l'islamisation, elle a commencé par la côte orientale de Sumatra (1272) et par l'extrémité orientale de Java (1419). Actuellement, sur 49 millions d'habitants, 43 millions environ sont musulmans (chiffres de 1920). La langue générale, le Malais, est écrite en caractères arabes. Les Chinois sont à peu près un million, et leur influence se laisse sentir surtout dans l'économie des îles (2). Ces brèves indications suffisent pour montrer la coupe verticale des couches « colonisatrices » successives auxquelles est venue se superposer, la dernière en date, la colonisation hollandaise (1621). Vu à l'exemple des Indes Néerlandaises et dans sa véritable perspective historique, le problème « colonial » apparaît sous son vrai jour. Aussi nous refusons-nous à suivre le raisonnement de ceux qui, en rétrécissant volontairement leur champ de vision, ne considèrent la colonisation — phénomène inhérent à l'évolution de l'humanité — que sous son aspect tout récent et à travers des verres faits pour n'en grossir que les défauts. Même en admettant, pour un moment, qu'il n'y ait « colonisation » (au sens qu'on attribue généralement à ce mot aujourd'hui) qu'à partir du contact des nations européennes, plus évoluées

(1) N'oublions pas le rôle capital du poivre, par exemple, dans la conservation de denrées alimentaires avant qu'on ait connu, très tard relativement, d'autres procédés servant à ces fins.

(2) Tous ces détails sont empruntés à l'excellent *Annuaire du Monde Musulman*, de M. Louis Massignon.

et mieux outillées économiquement, avec les peuples d'Asie et l'outre-mer en général, nous ne saurions confondre sous ce terme plusieurs périodes différentes d'activité qui correspondent très naturellement à l'évolution des idées chez les peuples colonisateurs et colonisés.

II. — Les phases successives de la colonisation

La colonisation hollandaise des Indes Néerlandaises doit être divisée en trois principaux chapitres :

1) La colonie a été administrée et mise en valeur par la Compagnie des Indes Orientales au cours des xvii^e et xviii^e siècles ; à cette époque, on s'est beaucoup servi de Chinois (surveillants de travaux, percepteurs, etc...) ;

2) Redevenue possession hollandaise en 1816, après une courte interruption, la colonie est gérée par le gouvernement, qui se réserve toutes les prérogatives administratives avec le monopole de plusieurs branches d'économie (suivant le *Cultuur systeem*, 1/5 des terres cultivées devait être réservé aux produits coloniaux d'exportation, la récolte en étant remise au Gouvernement) ; d'autre part, la Compagnie commerciale néerlandaise, fondée en 1824, assurait les fonctions que son nom indique ;

3) En 1850, enfin, le *Cultuur systeem* fut aboli et la colonie ouverte à toute initiative privée, hollandaise ou étrangère, comme le montrent les tableaux que nous donnons ci-dessous et qui indiquent les capitaux investis dans les seules cultures aux Indes Néerlandaises (1).

CAPITAUX INVESTIS DANS LES CULTURES AUX INDES NÉERLANDAISES (1) (en milliers de florins).

I. Sucre.

Nationalité des capitaux.	Java.
Hollandais.....	779.668
Anglais.....	10.104
Japonais.....	3.736
Total.....	793.508

II. Caoutchouc.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.	Java.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	128.900	145.879	17.585
Anglais.....	104.684	80.794	6.893
Américains.....	53.035	»	»
Franco-belges.....	41.874	20.890	3.258
Suisses.....	3.542	»	»
Japonais.....	14.157	4.715	»
Allemands.....	3.202	1.544	1.319
Italiens.....	»	2.136	»
Autre ou inconnue...	4.906	16.850	10.059
Total.....	354.300	269.808	39.114

(1) Tableaux dressés à l'aide des données fournies par le Dr W. Mautner (*Wirtschaftsdienst* du 15 avril 1932).

III. Tabac.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.
Hollandais.....	116.250
Franco-belges.....	3.000
Suisses.....	750
Total.....	120.000

IV. Palmiers à huile.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	47.910	5.123
Anglais.....	3.030	»
Franco-belges.....	27.704	»
Japonais.....	2.560	»
Allemands.....	2.499	»
Total.....	83.703	5.123

V. Thé.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.	Java.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	24.414	104.255	12.257
Anglais.....	14.544	28.466	2.485
Franco-belges.....	»	6.558	»
Japonais.....	»	472	»
Allemands.....	2.420	4.230	21
Total.....	41.388	143.984	14.763

VI. Café.

Nationalité des capitaux.	Java.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	71.716	17.600
Anglais.....	20.028	1.865
Franco-belges.....	8.386	»
Suisses.....	»	799
Allemands.....	»	1.358
Italiens.....	58	»
Autre ou inconnue.....	4.883	3.451
Total.....	105.071	25.073

VII. Plantes textiles.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	49.000	1.026

VIII. Cocoliers.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.
Hollandais.....	3.278
Anglais.....	1.457
Suisses.....	122
Total.....	4.857

IX. Gambier.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.
Anglais.....	1.000

X. Ecorce de quinine.

Nationalité des capitaux.	Java.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	16.571	3.698
Anglais.....	2.693	»
Franco-belges.....	158	»
Allemands.....	6	1.306
Autre ou inconnue.....	48	330
Total.....	20.046	5.334

Totaux (par nationalités) des capitaux investis dans les cultures aux Indes Néerlandaises.

Nationalité des capitaux.	Ouest de Sumatra.	Java.	Sud de Sumatra.
Hollandais.....	360.752	1.118.089	57.289
Anglais.....	121.726	142.085	11.243
Américains.....	53.035	»	»
Franco-belges.....	72.578	35.992	3.258
Suisses.....	4.414	»	799
Japonais.....	13.717	5.923	»
Allemands.....	8.121	5.780	4.004
Italiens.....	»	2.194	»
Autre ou inconnue..	4.906	22.351	13.840
Total.....	642.249	1.332.414	90.433

Nous ne nous attarderons pas ici à l'examen des critiques formulées à l'égard du monopole de la Compagnie des Indes orientales ou à l'endroit du *Cultuur systeem*, de ces procédés qui visaient exclusivement les intérêts des actionnaires et cherchaient à réduire les frais d'administration. Ces méthodes diffèrent autant de celles que nous voyons appliquées à présent qu'un Hollandais de la « Ronde de nuit » diffère du Gouverneur Général des Indes Néerlandaises sous lequel la colonie fut dotée d'un régime de représentation avec une majorité indigène au *Volksraad*. C'est seulement en situant les faits historiques dans leur ambiance propre que nous pou-

vons espérer nous en faire une idée plus ou moins exacte, plutôt *moins*, car les « impondérables » dans la mentalité et les rapports sociaux — ce qui définit la vraie tonalité d'une époque — nous échappent presque totalement.

Quoi qu'il en soit, voici les principales caractéristiques de la période contemporaine de colonisation aux Indes néerlandaises.

III. — Les méthodes actuelles

Après avoir supprimé le *Cultuur systeem*, le Gouvernement néerlandais s'est d'abord employé très énergiquement au relèvement du sort des masses rurales : une loi agraire fut promulguée en 1870, destinée à empêcher l'accaparement du sol par les grandes plantations et à faciliter l'avènement d'une couche paysanne aisée ; des stations expérimentales agricoles, l'assistance agronomique (1), la politique fiscale, le crédit agricole vinrent également en aide aux cultivateurs. Tant et si bien que même les critiques les plus sévères ne peuvent plus nier les progrès accomplis et le bien-être augmentant à la campagne. Ces constatations se retrouvent en effet dans une étude bolcheviste sur *Les causes économiques du mouvement national et révolutionnaire de l'Indonésie*, par A. Halpérin (*Nouvel Orient*, n° 25, 1929, Moscou). Toutefois, l'auteur soviétique, obligé de constater les faits économiques attestés par le langage laconique des chiffres, prend sa revanche en essayant de les interpréter dans le sens de la doctrine marxiste. Nous reviendrons sur ces conclusions. Pour le moment, étayons ce qui vient d'être avancé sur l'évolution du bien-être aux Indes Néerlandaises à l'aide d'une documentation récente tirée du *Bulletin de l'Agence Economique de l'Indochine* (numéro de mars 1932).

a) Rôle économique des indigènes

Nous y lisons, notamment, au sujet de la « production européenne et production indigène », ce qui suit :

Le Président du Volksraad ayant, au cours d'une analyse de la situation économique, émis l'idée que le développement des Indes Néerlandaises était dû, principalement, à la croissance des grandes exploitations et aux soins de l'autorité administrative, la revue « de Stuw », rédigée par des professeurs et des fonctionnaires de tendances libérales, oppose à cette assertion des chiffres et des con-

siderations qui paraissent dignes de retenir l'attention. En voici le résumé.

S'il est vrai que la mise en valeur des Indes a été l'œuvre des colons et des fonctionnaires, cette affirmation, incontestable pour le passé, devient moins exacte à mesure que se développent les exploitations indigènes, favorisées d'une part par l'élévation progressive du niveau intellectuel desdits indigènes et, d'autre part, par certaines caractéristiques de l'évolution de la technique moderne.

Les mines exigent encore de tels apports de capitaux qu'elles restent, jusqu'à présent, le monopole des Européens. Ni pour l'étain, ni pour le pétrole, il n'existe d'exploitations indigènes.

Pour les transports, au contraire, une transformation s'est opérée dans les dernières années. La petite exploitation chinoise ou indigène exerce sous la forme de l'autobus une curieuse concurrence contre le train ou le tramway.

Mais c'est surtout dans l'agriculture, qui constitue la principale richesse du pays, que les produits indigènes rivalisent désormais victorieusement avec les produits européens. « De Stuw » dresse l'intéressant tableau suivant des exportations indonésiennes (en millions de florins) :

Année	JAVA		
	Domaines européens	Production indigène	Total
1894	116	7	123
1906	148	18	164
1917	339	31	370
1929	484	104	588

Année	POSSESSIONS EXTÉRIEURES		
	Domaines européens	Production indigène	Total
1894	21	10	31
1906	21	27	48
1917	89	54	143
1929	205	291	495

« De Stuw » observe que le bénéfice net, pour les Indes, de l'exportation des produits indigènes est plus considérable que celui qui résulte de l'exportation des produits européens. La production européenne, en effet, exige en général d'onéreuses importations d'engrais, de machines, de produits chimiques, etc... et surtout des investissements de capitaux (200.000.000 de florins dans les six dernières années) d'où s'ensuivent d'importantes sorties d'argent sous forme de dividendes, de tantièmes et de frais de direction. Ces dépenses d'outillage et de gestion des entreprises européennes ont, depuis la guerre, crû plus rapidement que les bénéfices des ventes, de sorte que la marge de profit qui résulte pour la colonie des opérations de domaines européens tend à se restreindre. Le bénéfice des exploitations indigènes, au contraire, est un bénéfice à peu près net pour le pays.

Dans le domaine commercial même, l'activité indigène croît rapidement. En 1928, les exportateurs de Sourabaya ont eu la surprise de se trouver soudain en face d'un stock de 400.000 tonnes de manioc, constitué par les petits marchands indigènes, et qui a dû être évacué sur des bateaux affrétés en toute hâte.

La revue observe, en conclusion, que la petite exploitation sans capital et à frais généraux très réduits supporte

(1) « L'organisation de l'enseignement agricole a été l'un des plus constants succès du Gouvernement et a permis la formation d'une main-d'œuvre de choix. En même temps, les exploitants indigènes étaient progressivement mis en mesure de diriger leurs plantations suivant les méthodes européennes. Le principal établissement est l'École secondaire d'Agriculture de Buitenzorg, qui forme les instructeurs agricoles indigènes... Il existe, en outre, des écoles pratiques, fondées sous la forme de fermes-écoles, où l'on prépare le personnel indigène des plantations. Dans un domaine plus scientifique, l'Institut Botanique de Buitenzorg, de réputation universelle, a rendu et continue à rendre de grands services à l'agriculture tropicale, en se chargeant notamment de la distribution de semences « sélectionnées » (cf. *L'agriculture aux Indes Néerlandaises*, Bulletin de la Banque de Bruxelles, numéro du 16 avril 1932).

la crise avec une aisance relative. Elle note en outre que certaines inventions récentes, moteurs à huile, etc..., tendent à favoriser le petit exploitant et à rendre sa concurrence plus dangereuse pour les grandes entreprises.

On peut encore citer d'autres chiffres caractérisant l'évolution économique des Indes Néerlandaises et de leurs populations indigènes. L'étude soviétique mentionnée plus haut les tire de sources bourgeoises, ... mais en leur faisant subir une interprétation conforme au dogme communiste. On y trouve notamment des indications puisées dans l'ouvrage du gouverneur Angoulvant sur *Les Indes Néerlandaises*, « observateur compétent, bien qu'un peu partial, de l'Indonésie ». Ces chiffres montrent quelle a été, par tête d'habitant, la valeur moyenne de la partie exportée de la production indigène.

	Java et Madoura	Possessions extérieures	Indonésie entière
En 1894.....	0,28 flor.	4,73 flor.	0,65 flor.
En 1921.....	4,88 flor.	7,26 flor.	3,43 flor.

Le rôle de plus en plus considérable que la production indigène joue dans les exportations des Indes Néerlandaises n'est pas dû exclusivement au caoutchouc, bien qu'il y intervienne pour plus de 50 0/0 ; d'autres produits (coprah, thé, café, tabac, etc.) y contribuent également.

L'augmentation de la production indigène résulte de l'extension de la superficie cultivée. La propriété foncière indigène, frappée d'impôt, accuse la progression suivante, pour Java et Madoura, exprimée en « bow » (un bow = 75 acres) :

1882.....	3.675.432 bow ;
1892.....	4.212.445 bow ;
1902.....	4.947.182 bow ;
1907.....	5.005.948 bow ;
1922.....	8.408.988 bow ;

D'autre part, des chiffres peuvent être cités indiquant que la propriété rurale indigène évolue vers la forme de la possession individuelle, alors que la possession communale est en diminution continue. En effet, contre 5.605 villages à propriété individuelle, il y en avait en 1882 (toujours à Java et à Madoura) 13.546 avec propriété communale, alors que, en 1922, la proportion s'établit respectivement à 8.016 et 3.005 ! Ainsi, la mise en valeur du sol des Indes Néerlandaises par les indigènes augmente selon le principe de la propriété individuelle sous l'impulsion du gouvernement et sous la pression des lois économiques qui commandent la production pour les échanges.

b) Rôle politique des indigènes

Ce n'est pas seulement dans le domaine économique que l'on constate la part de plus en plus active prise par les indigènes. Depuis 1916, un *Volksraad* ou Conseil du Peuple fonctionne aux Indes Néerlandaises avec la participation indigène. Au mois de juin 1931, sa nouvelle compo-

sition devait comporter une majorité de membres indigènes. Il est encore prématuré d'en tirer des enseignements définitifs, l'opinion hollandaise elle-même différant assez profondément à ce sujet (1). Pour le *Nieuwe Rotterdamse Courant* (2-8-1932), par exemple (1),

... la majorité indigène... a fort peu modifié l'essence du *Volksraad*... Dans l'ancienne composition, on comptait plus de membres indigènes de droite ; mais, dans les circonstances importantes, ceux-ci étaient défaillants, de sorte que leur perte n'est pas sensible.

Une nouvelle fraction libérale... aspire à faire de l'Indonésie un dominion du royaume des Pays-Bas.

L'*Algemeen Handelsblad* d'Amsterdam estime (15-9) que l'opposition seule a profité de la nouvelle situation. Pour cet organe,

C'est une situation éminemment confuse et troublée, dont nous ne pouvons pas prévoir les conséquences, mais qui pour le moment, à côté de la détresse économique, offre un spectacle pénible et alarmant.

Le même journal estime que presque tous les amendements au budget de 1932 votés par le *Volksraad* seront repoussés par les Etats-Généraux, car ils imposeraient à la nation une charge intolérable.

On ne saurait entrer ici dans les détails du problème de l'administration coloniale hollandaise. Il suffit, pour le but que poursuit cette étude, d'établir que cette administration s'effectue suivant le principe de la collaboration. Ceux qui voudraient se rendre mieux compte de l'esprit et des méthodes qui président aux efforts colonisateurs hollandais consulteront utilement l'ouvrage de A.D.A. de Kat Angelino : *Le Problème Colonial*, dont la traduction française a récemment paru chez Martinus Nijhoff, à La Haye. Cet ouvrage aborde le sujet suivant une conception qui nous semble très juste et permet de rapprocher les deux aspects du problème Orient-Occident : théorique-orientalisme ; pratique-colonisation (ou tout autre contact sur le plan des rapports réels — politiques, économiques, sociaux, etc...) (2).

Est-il besoin d'ajouter que notre auteur soviétique qui, d'une façon générale, « perd son latin » en essayant de faire entrer les réalités indo-néerlandaises dans le cliché marxiste, n'est pas du tout satisfait de la collaboration indigène au *Volksraad* ?

(1) Dans ce but nous nous servons de l'excellent instrument de travail que représentent les « bulletins périodiques de la presse étrangère » du Ministère des Affaires Etrangères (n° 136, du 26-1-1931 au 5-1-1932, consacré aux Indes Néerlandaises).

(2) L'ouvrage en question comprend deux volumes ; le premier est consacré aux Principes et aux Méthodes, le second aux Indes Néerlandaises. Le sommaire du premier volume en définit bien la portée : I. La rencontre de deux entités : « l'Occident » et « l'Orient » ; II. La fonction du Mentor ; III. L'esprit de l'Occident ; IV. L'âme de l'Orient ; V. Les chemins de la synthèse ; VI. Les traces de la synthèse dans l'histoire ; VII. L'évolution des Etats orientaux ; VIII. L'émancipation des pays coloniaux ; IX. Les directives de l'avenir.

La majorité y reste aux membres nommés et non élus (sur 60 membres, 38 sont nommés). Les Européens avec les allogènes asiatiques (25 Européens, plus 5 Asiatiques, plus la voix du Président) ont la supériorité sur les indigènes.

Les formules d'adaptation prudente et d'éducation politique progressive ne sont pas, on le voit, du goût du *Nouvel Orient*, dont l'auteur de ces lignes a déjà eu l'occasion de résumer les vues sur « L'Orientalisme révolutionnaire ».

c) *L'Indianisation administrative et scolaire.*

Toujours est-il que l'examen objectif de la situation aux Indes Néerlandaises oblige à constater que le même principe de collaboration est observé par le Gouvernement néerlandais dans les services administratifs et à l'école, où le processus d'*indianisation* ne cesse d'évoluer. La question de l'indianisation administrative a été fort débattue au cours de 1931 aux Indes néerlandaises et évoquée à la première Chambre des Etats-Généraux. L'ancien Gouverneur général, M. Fock, y disait qu'il faut persévérer dans cette direction si l'on veut aboutir au plein développement du pays et de ses habitants. C'est d'ailleurs, a-t-il rappelé, la ligne de conduite qui a toujours été suivie. On la trouve indiquée notamment dans le Règlement de Gouvernement de 1854. Les services se sont multipliés et élargis depuis lors. Il faut travailler avec un personnel indigène moins coûteux. M. Fock a soutenu cette idée en 1906 en défendant à la Chambre la création de cours préparatoires pour les vétérinaires indigènes. Au cours des dernières décades, de nouveaux instituts pour l'éducation des indigènes ont été créés.

Ne fournissent-ils pas des forces suffisantes pour indianiser de plus en plus? Certes, il ne faut pas exagérer; il ne faut pas procéder sans prudence; il ne faut pas gêner le corps des fonctionnaires en remplaçant d'un coup tous les employés subalternes européens par des indigènes; mais il ne faut pas non plus montrer un excès de prudence (1).

Ces déclarations, empreintes d'un esprit à la fois libéral et prudent, renseignent bien sur les directives de la politique coloniale hollandaise. En ce qui concerne plus spécialement la politique scolaire, on trouve quelques indications récentes dans un article du Dr. Th. Metz, *Blick auf Niederländisch Indien* (Frankf. Zeitung, 16-3-32). L'auteur, syndic de la Chambre de Commerce néerlandaise à Francfort, a été invité à faire quelques conférences à l'École de Droit de Batavia et à l'École Technique supérieure de Bandoeng. Son témoignage est basé sur des observations personnelles. Si le mouvement scolaire indigène aux Indes Néerlandaises est récent, il fait preuve d'un essor remarquable: contre 120.000 élèves en 1905, on en compte, en effet, à présent 1.800.000! Le corps enseignant est indigène à l'école primaire, indigène et européen

à l'école secondaire, européen en majorité dans l'enseignement supérieur. Les écoles sont, pour une grande part, subventionnées par le Gouvernement ou par des corps constitués. Mais il existe aussi un certain nombre d'établissements privés. Le système scolaire est organisé de telle façon que chaque groupe de population dispose de la possibilité de parcourir un cycle complet d'études depuis l'enseignement élémentaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Le caractère de l'enseignement primaire et moyen varie un peu suivant qu'il s'adresse de préférence aux élèves européens, indigènes ou Chinois. Les indigènes font preuve d'un zèle et d'une intelligence remarquables, dépassant fréquemment ceux de leurs camarades européens. Toutefois, M. Metz formule une sage réserve: « On ne peut, dit-il, en tirer aucune conclusion quant à l'activité dont les élèves feront plus tard preuve dans la vie ».

Par exemple, à Sumatra, M. Metz a eu l'occasion de voir dans une école professionnelle des articles remarquables fabriqués par des enfants dont l'âge ne semblait pas permettre d'attendre des résultats aussi parfaits. Cette assimilation si rapide et si parfaite paraît avoir néanmoins un caractère superficiel. L'enfant est, notamment, capable d'exécuter un dessin technique plutôt compliqué et l'article qu'il représente, mais il ne se l'assimile pas intimement et il ne pourrait ni en concevoir spontanément un pareil ni y proposer quelque perfectionnement.

Le fait qu'après la puberté la capacité d'assimilation accuse un recul rapide, ajouté à ce qu'on vient de noter quant à l'assimilation superficielle de la matière d'enseignement, montre combien il est délicat d'adapter les méthodes scolaires occidentales aux indigènes dont l'intellectualité est formée d'après les conceptions différentes de leur très ancienne civilisation, issue d'une autre ambiance naturelle.

Aussi — et c'est là un point digne de toute notre attention — s'applique-t-on déjà depuis quelque temps à élaborer une méthode d'enseignement indigène *plus orientale*. Les expériences poursuivies dans ce sens ont jusqu'à présent donné complète satisfaction, notamment dans les écoles supérieures gouvernementales à Solo; dans celles de l'Association « Mohammediya » subventionnées par le gouvernement; dans l'enseignement javanais des enfants de coulies de la Sté Senembah Maatschappij à Sumatra. Non seulement on évite ainsi le déracinement de l'enfance indigène, mais on réussit à la raffermir moralement en lui faisant comprendre la valeur de la civilisation locale. Le sentiment de l'infériorité est ainsi combattu avec succès, alors qu'auparavant on en observait l'action déprimante, surtout chez les Javanais. Nous devons nous contenter d'avoir résumé les passages les plus marquants de l'article, où on relève encore des observations sur l'enseignement post-

(1) Bulletin de la Presse hollandaise, déjà cité.

scolaire, destiné, en ce qui concerne par exemple les connaissances techniques, à en prévenir la déchéance due au milieu dont la « mentalité économique » n'y est pas favorable, « die wirtschaftliche Denkweise ». Dans le domaine de l'activité extra-scolaire, l'œuvre du « service pour la lecture populaire », avec une participation indigène prépondérante (en matière d'exécution matérielle — impression, illustration, reliure, vente), semble des plus remarquables.

d) Le nationalisme indonésien

Face à ces efforts du gouvernement hollandais, se développent les tendances opposées du mouvement national qui se rattache par plus d'un trait (par exemple la non coopération, « swadeshi », etc...) aux faits analogues observés chez les autres peuples asiatiques travaillés par le ferment apporté de l'Occident.

En 1927, ce mouvement ayant pris un caractère nettement révolutionnaire, inspiré et alimenté par la propagande communiste, les autorités néerlandaises ont été obligées de prendre des mesures de répression dictées par les circonstances. Les meneurs furent arrêtés et condamnés, sans que pour cela le caractère général de la politique vis-à-vis des indigènes ait subi des modifications ou que le principe de collaboration ait été abandonné. Aussi voit-on se développer une action politique nationale très intense parmi les indigènes. Il n'est pas question d'en donner ici un tableau complet, mais seulement d'énumérer les principaux groupements qui constituent une fédération nationaliste (P.P.P.K. I.). Il ne faut pas croire d'ailleurs qu'un accord complet règne entre tous ces différents partis. Bien au contraire, on ne cesse d'assister à de violentes dissensions intestines. Quoi qu'il en soit, il faut citer, parmi les organisations les plus influentes :

1) La Ligue du peuple indonésien (*Persatoean Bangsa Indonesia*) avec son siège à Sourabaya, dirigée par le Dr. Soetoma ;

2) Le *Boudi Outomo* (groupement intellectuel modéré fondé en 1908) ;

3) Le *Sarekat Islam* (P. S. I.), organisation musulmane qui ne fait pas partie de la fédération, mais n'en reste pas moins rattachée au mouvement national ;

4) Le parti indonésien (*Partai Indonesia*) du M^e Sartono, issu d'une scission récente, en avril 1931, au sein du parti nationaliste indonésien (P.N.I.) pendant l'emprisonnement des deux leaders, MM. Soekarno et Gato.

Les jeunesses indonésiennes sont groupées principalement dans l'Association « La jeune Indonésie » (*Indonesia Moe-da*) fondée le 31-12-1930.

Le mouvement féminin, enfin, est représenté par la Fédération des Associations de femmes et jeunes filles indonésiennes (*Perikatan Perhimpunan Istri Indonesia*).

Toutes ces organisations ont leurs journaux, se réunissent en Congrès, votent des résolutions des plus intransigeantes, bref ont une existence politique très active et qui n'est en rien gênée par les autorités hollandaises tant qu'elle reste dans les limites de la légalité. Cette attitude neu-

tre du gouvernement néerlandais, qui croit à la vertu de la « lutte créatrice » aussi longtemps qu'elle est menée selon les formes constitutionnelles élaborées par la démocratie, mérite d'être soulignée d'une façon toute particulière si on se rappelle que le gouvernement soviétique, se proclamant *urbi et orbi* le seul véritable ami et libérateur des nations orientales, ne tolère sur le territoire de l'Union qu'un seul parti, celui des communistes-bolchevistes. Ne peut exercer une activité politique quelconque, créer un groupement, éditer un journal, convoquer une réunion, prendre la parole aucun citoyen de l'U.R.S.S., s'il n'adhère au parti communiste. Que vous soyez Tatare, Kirghiz, Bachkir, Ouzbek, Turcoman, Tadjik, que vous ayez certaines visées et tendances propres à votre milieu religieux, culturel, social, etc..., peu importe (1). Vous ne pouvez vous vouer à une activité publique que vous estimez utile qu'à condition de proclamer votre foi dans la doctrine de Lénine.

Cette simple comparaison des deux méthodes — démocratique et dictatoriale — suffit, semble-t-il, à apprécier à leur juste valeur les proclamations soviétiques. Pour en finir, revenons encore un instant à l'étude soviétique relative aux Indes Néerlandaises.

e) Pronostics soviétiques

Voici dans quels termes son auteur, M. Halperin, résume ses observations. Il explique d'abord que l'appauvrissement de la population parallèle à l'incontestable enrichissement qui se reflète dans les chiffres indiquant la part de la production indigène dans les échanges de la colonie serait dû à la différenciation provoquée au sein des masses rurales par le passage à l'économie monétaire. Cette évolution serait, en même temps, favorisée par le capital chinois. Incapable de concurrencer les Européens dans la création de vastes plantations, mais fort de ses anciennes attaches avec le paysannat indonésien, connaissant ses conditions de vie, le rendement de sa terre, le capital chinois aurait dirigé l'économie indigène dans le sens qui lui convenait le mieux. Les éléments constitutifs de la population se présenteraient donc ainsi :

D'un côté, une masse paysanne multimillionnaire qui se prolétarise rapidement, prête à l'action révolutionnaire, mais inculte dans sa majorité, ignorant comment et pourquoi il faut lutter, subissant facilement les mots d'ordre provocateurs. De l'autre, les paysans forts, qui s'enrichissent et prennent progressivement conscience de leur force. Leur croissance se heurte à la résistance des propriétaires terriens féodaux, à celle des capitaux, chinois et européens, à l'appui insuffisant du gouvernement. Cette catégorie exige les droits politiques et les mesures de faveur économique.

De ce côté, se trouvent, également les intellectuels citadins représentant le noyau avancé et formateur de ce groupement encore vague.

(1) Nous ne mentionnons ici que quelques noms des peuples orientales. Inutile de préciser que le peuple russe tout entier est à la même enseigne.

Jusqu'ici, nous croyons avoir saisi le fil du raisonnement de l'auteur communiste. Mais ce fil nous échappe quand il range ensuite du côté de ces paysans enrichis et des intellectuels, qui en forment l'avant-garde politique, aussi bien : 1) les propriétaires féodaux soucieux de conserver leurs privilèges traditionnels (par là même le « tiers état » naissant ne leur serait-il pas plutôt dangereux ?), que : 2) le capital étranger : européen, parce qu'il serait intéressé à voir continuer la prolétarianisation des masses, ce qui affaiblirait la bourgeoisie indigène. Faut-il en déduire que, dans la pensée de l'auteur communiste, le capital européen soutient la bourgeoisie naissante en tant que celle-ci provoque la prolétarianisation, mais qu'en même temps il tend à affaiblir cette même bourgeoisie en tant que son concurrent ? (1) Tout en comprenant l'attitude négative du communisme à l'égard du capitalisme, nous nous déclarons incapable d'attribuer à ce dernier des intentions aussi contradictoires.

Enfin, l'auteur y ajoute encore : 3) le capital chinois « plus faible et essayant par conséquent de tirer profit pour ses intérêts des rapports « sociaux existants et ne cherchant pas à les briser ». Formule plutôt confuse et ne nous fixant nullement sur le véritable rôle de l'usurier-négociant chinois dans l'économie indonésienne. Dans un autre passage de la même étude, on assure d'ailleurs que le capital chinois est également hostile au mouvement national et au capital européen.

Au reste, la recherche quasi-scientifique et très laborieuse de toutes ces formules n'est, à notre avis, qu'un procédé *ad usum delphini*. L'auteur communiste doit, coûte que coûte et quelles qu'en soient les incohérences évidentes, opérer avec les faits réels de telle façon que ceux-ci arrivent à se placer d'eux-mêmes dans les schémas dressés une fois pour toutes à tous les usages, pour les esprits simplistes et privés de sens critique.

En effet, tout ce raisonnement obscur que nous venons de reproduire en essayant vainement de l'élucider n'a été nécessaire que pour aboutir à cette conclusion consolante pour les perspectives de la révolution mondiale :

Le processus révolutionnaire dans la masse paysanne et ouvrière évolue plus rapidement et plus tortueusement que tout autre en Indonésie. Aussi, à moins qu'il ne se produise quelque changement brusque dans ces autres processus, les perspectives du mouvement ouvrier-paysan sont les plus certaines.

(1) Le capitalisme indigène semble, d'ailleurs, encore être dans les limbes. D'après une étude du Dr. R. E. Smits dans les *Mededeelingen van het Centraal Kantoor voor de Statistiek*, la formation de capitaux indigènes serait inexistante à Java, densément peuplé, où l'indigène dépense ce qu'il gagne. Quant aux possessions extérieures, à population clairsemée, un certain capitalisme indigène tend à se créer notamment sous forme de plantations de caoutchouc (cf. Dr. V. Mautner, *Wirtschaftsdienst*, du 15-4-32). La contradiction de l'étude soviétique est d'autant plus flagrante que, dans un autre passage, on y voit la bourgeoisie indigène naissante menacée à la fois : 1) d'en bas par le prolétariat montant ; 2) d'en haut par le capital étranger.

Est-il besoin de dire que ces pronostics formulés en 1929 ne semblent pas de nature à être considérés sérieusement, l'économie indonésienne évoluant selon ses lois propres qui ne laissent nullement prévoir les sombres perspectives, si chères aux observations soviétiques. Certes, les Indes Néerlandaises n'ont pas échappé à l'action de la crise qui s'est étendue sur le monde entier. Les produits coloniaux ont connu un avilissement de prix très considérable, d'où des difficultés économiques et la gêne. Mais ces difficultés sont combattues avec l'esprit de méthode et de calme qui caractérise la politique coloniale hollandaise et il n'y a aucun doute que les mesures prises permettront de traverser ces moments pénibles.

Au reste, en admettant pour un moment l'accomplissement des vœux soviétiques — l'appauvrissement, la prolétarianisation, l'exaspération de la lutte de classes, la révolution, — le couronnement n'en semble pouvoir être que l'établissement du régime du capitalisme d'Etat, tel qu'on le voit dans l'U.R.S.S. dont la prétendue « édification du socialisme » ne peut pas dissimuler à l'observateur attentif, notamment dans les possessions asiatiques — pour ne parler que d'elles, — l'existence de l'exploitation coloniale la plus cynique, rappelant les pires méthodes du XVIII^e siècle, depuis longtemps abandonnées par les Etats occidentaux dans leur contact avec les populations des colonies. Comme, en ce qui concerne les Indes Néerlandaises, nous sommes en pure hypothèse, on ne nous fera pas grief d'avoir négligé dans cette utopie les considérations de race, etc... qui rendraient encore plus chaotique et sinistre l'image de la colonie actuellement si bien administrée sous le régime de collaboration tendant à réaliser la synthèse Occident-Orient autrement féconde en valeurs humanitaires que la propagande insensée de la dictature, du nivellement par le bas et de la suspicion de tout essor individuel libre et créateur.

D. — CONCLUSIONS

Avec l'espoir que la bienveillance du lecteur nous en pardonnera les longueurs, nous voici arrivé au terme de notre examen. Nous ne croyons pas d'ailleurs nous être écarté de notre sujet qui se rapporte à l'orientalisme vu sous un double aspect. Abstrait — trouvant son expression dans les communications scientifiques présentées au Congrès. Concret — permettant l'application, à nos rapports pratiques avec l'Orient, des connaissances que fournit la science orientaliste. Nous avons eu en même temps souci de donner à ces deux phases de notre exposé un axe commun, qui assure leur unité, en les ramenant à l'orientalisme et au colonialisme des Pays-Bas, dans le dessein de rendre hommage aux hôtes du XVIII^e Congrès International des Orientalistes tenu à Leyde.

Nous espérons avoir réussi à démontrer comment, au cours des siècles, ont évolué les méthodes observées et les buts visés par l'orientalisme et par la colonisation. La tâche de l'orientaliste, celle du colonisateur, deviennent de plus en plus ardues, à mesure que s'élargit le champ de recherches de l'un, que se transforment les éléments que l'autre est appelé à coordonner.

Non seulement en vertu de son évolution propre, en effet, l'Orient est entré depuis la guerre dans une phase aiguë de nationalisme « à l'euro-péenne » qui est encore à sa période romantique, très sensible et pas toujours réfléchie — mais l'Occident lui-même traverse en quelque sorte une crise de conscience et d'incertitude, aggravée par le fait soviétique.

Les meilleurs esprits, à juste titre, s'en inquiètent.

Un Paul Valéry, philosophe, nous fait saisir le paradoxal de notre époque :

... La conduite de l'Europe... une des choses les plus folles qui se puissent concevoir... voyez, par exemple, la conduite européenne à l'égard de l'Asie.

... Apportant à la fois deux choses qui ne s'accordent guère... : une prédication par l'exemple en faveur de la force et de la richesse et de l'autre... un enseignement d'égalité entre les hommes... Il y a là quelque chose de paradoxal, et les paradoxes de cette espèce finissent peu à peu par porter leurs fruits... de confusion et de ruine.

Moins pessimiste, M. Paul Raynaud, homme d'Etat, soucieux d'action pratique, conscient aussi que « les idées de l'Europe ont donné la fièvre à l'Orient », se pose la question : « Comment marier la divine mesure française et l'antique sagesse de l'Asie ? »

Nous n'avons pas cherché à dissimuler la gravité du problème, dont la complexité et les multiples incidences apparaissent à travers les considérations sur l'orientalisme et la colonisation, envisagés sous leur jour véritable. N'ayant pas pu rencontrer à Leyde des compatriotes et confrères de l'U.R.S.S., nous avons tiré d'une publication orientaliste soviétique les arguments qu'on fait valoir actuellement en Russie sur les problèmes qui nous préoccupent. Le caractère en est par trop artificiel et ne résiste pas à la lumière des faits ; à l'exemple du sort réservé aux peuplades orientales de l'U.R.S.S., on peut entrevoir les réalités du régime dictatorial dont le communisme menace le bien-être et le progrès des populations qui en suivraient l'appel.

Certes, la doctrine communiste qui cherche ses mobiles dans la haine et bâtit son raisonnement sur une base purement matérialiste est diamétralement opposée à la mentalité orientale, à celle du monde musulman aussi bien qu'à celle du monde bouddhique. Cependant les foules faméliques et exaspérées ne se soucient guère de doctrines, mais suivent les meneurs démagogues, alors que ceux-ci ne sont souvent que trop disposés à se laisser convaincre et à saisir la main tendue par la propagande soviétique (cf. par exemple, ce que dit, dans la *Revue des Deux-*

Mondes du 1^{er} avril, Jean Dorsenne au sujet de l'Indochine où « le nationalisme... incohérent... a été organisé et armé par le Communisme »).

Puisque c'est à lui qu'en fin de compte il faut revenir, quel peut être, en présence de cette situation, le rôle de l'orientalisme ?

Loin de nous l'idée de suggérer un rôle asservi et utilitaire à la science. Le bolchevisme donne l'exemple d'un étatismes empiétant sur le domaine scientifique et soumettant toute recherche au dogme marxiste. Aussi convient-il de répéter ici ce que nous avons déjà dit dans la conclusion de notre étude sur l'*Orientalisme révolutionnaire*. Si nous tenons à ne pas laisser échapper ni se fausser la direction des rapports avec l'Orient de nos jours, il ne faut pas, d'une part, abandonner à l'initiative soviétique le domaine des recherches sociales et économiques sur le terrain oriental et de l'autre (ceci importe peut-être davantage encore) il faut intéresser activement les populations orientales à l'Occident et le leur présenter sous son jour véritable, bref former l'élite future qui vient en Europe fréquenter nos écoles, la jeunesse orientale.

Ainsi sera rétabli l'équilibre entre l'Orientalisme, c'est-à-dire nos efforts occidentaux pour comprendre l'Orient en nous servant d'une vénérable tradition qui fait partie de notre patrimoine intellectuel, et l'occidentalisme, c'est-à-dire l'élan des Orientaux cherchant à s'assimiler nos méthodes de travail et essayant de comprendre l'Occident.

Orientalisme et Occidentalisme s'équilibrant, et se complétant dans une compréhension sympathique mutuelle, le paradoxe qui semble les opposer ne serait plus aussi inéluctable et offrirait moins de prise aux esprits malintentionnés.

*
**

Pour aller jusqu'au fond de notre pensée, disons d'ailleurs que la véritable portée de la controverse Orient-Occident dépasse les limites de notre sujet.

Ce n'est pas en vain, en effet, que le nom d'un Scaliger a été prononcé, que, par un curieux retour de circonstances dont nous ne soupçonnons pas le parallélisme historique, des courants intellectuels se dessinent de plus en plus nettement à notre époque, tendent vers une nouvelle conception d'humanisme, servent de prémisses à une nouvelle Renaissance.

Ainsi, sur le *plan social*, nous assistons aux efforts d'émancipation de l'individu dans la classe ouvrière, efforts à l'égard desquels l'expérience soviétique s'avère comme une *réduction ad absurdum*, dénotant le danger d'une solution dictatoriale et matérialiste seulement. D'autre part, dans les limites du *temps*, le besoin — ressenti après la grande catastrophe de rechercher une base spirituelle, morale, portant remède au désarroi des consciences — fait qu'on oriente les

recherches vers l'époque médiévale. On s'attache à mieux la connaître et à mieux la comprendre, pour y retrouver cette unité d'âme et de raison dont on essaie vainement la réconciliation dans l'individualisme désaxé par la rapidité de l'évolution technique actuelle. En troisième lieu, enfin, dans l'espace, un monde nouveau, l'Asie, force l'esprit occidental à sa découverte, à son assimilation. Certes, on rompra encore beaucoup de lances en combattant pour « la défense de l'Occident » (l'individu ; la mesure ; l'esprit critique) alors que d'autres nous vanteront l'action bienfaisante des enseignements qui viennent de l'Orient. L'important est que l'on sente le besoin de cette discussion, dans laquelle l'orientalisme a sa place toute indiquée.

Ces trois ordres d'idées apparemment divers accusent en réalité une concordance intime incontestable. A plus d'un point de vue, l'Orient n'a pas encore cessé d'être au Moyen-Age, tandis que le contact des classes et le contact des races (1) offrent bien des similitudes.

Par des voies diverses, mais convergentes, on s'achemine vers le même but, le *nouvel humanisme*, qui, en découvrant des zones inconnues à notre sensibilité et notre raison, tout comme jadis la Renaissance (dont l'impulsion ne suffit plus), nous met au diapason de notre époque, nous fait concevoir le lointain idéal d'un homme en pleine possession de son équilibre moral, parce que convaincu de la valeur qui s'attache à la paix sociale, à la paix des races.

B. NIKITINE.

VARIÉTÉS

L'AGENCE ECONOMIQUE DE L'INDOCHINE

Un immeuble de l'élégante rue La Boétie intrigue le passant. Dans des devantures, des livres aux titres évocateurs de l'Orient le plus lointain, des peintures, des gravures, des objets exotiques en argent ciselé. Au fond d'une cour se profilent deux statues de génies bouddhiques. Le passant lève les yeux et lit : « Agence économique de l'Indochine ». Il s'approche du porche où sont inscrites des annonces : expositions, séances de cinéma, conférences... Un instant encore la curiosité le retient, puis il s'éloigne sans se douter que, derrière ces murs, on s'initie

aux réalités de la plus prestigieuse de nos colonies.

L'Indochine ici est chez elle.

Durant la dernière année de guerre, en 1918, M. Albert Sarraut, pour la seconde fois gouverneur général de l'Indochine, décida la création à Paris d'un office chargé de présenter et de défendre les intérêts de notre grande possession d'Extrême-Orient.

Traitée en mineure, incapable d'agir en France autrement que par l'intermédiaire des bureaux du ministère des colonies, l'Indochine parvenue à l'âge adulte, douée d'une forte personnalité, éprouvait depuis longtemps le besoin de s'occuper elle-même de ses propres affaires, d'étendre le cercle de ses relations, de se faire connaître et apprécier. On chercha donc les moyens d'établir la liaison directe entre l'Indochine et la métropole. Un haut fonctionnaire indochinois, M. le résident supérieur Garnier, fut chargé de s'occuper de la question. Le bureau, qu'il ouvrit rue Tronchet et qu'il transporta ensuite avenue de l'Opéra, répondit par son organisation au rôle prévu par M. Sarraut.

Faire aux idées, aux intérêts indochinois une place plus large dans la vie française; appeler l'attention de l'industriel, du commerçant français sur les ressources de l'Indochine; approcher au nom de l'Union Indochinoise les grandes administrations, le parlement, la presse, toutes les organisations économiques; provoquer la réunion des capacités en vue de la création d'affaires agricoles, commerciales et industrielles.

Tels furent les principaux points du programme tracé par M. Garnier en plein accord avec le gouverneur général.

L'organisation de l'Agence installée définitivement rue La Boétie en 1922 fut déterminée par cette conception d'ensemble. Mais c'est progressivement que les divers services se constituèrent. Aujourd'hui l'Agence possède tous les organes d'une institution de recherches, d'études et de renseignements. Avec les années, son rôle s'est étendu, s'est diversifié. L'institution a élargi son cadre primitif. Elle n'a plus un caractère strictement économique; elle tend à refléter tous les aspects de la vie indochinoise. Plus encore, elle porte au dehors la connaissance de l'Indochine par des conférences dans les grandes villes de France et de l'étranger, ainsi que par une large participation aux foires, aux expositions et à toutes les manifestations coloniales.

Tout ce côté de son activité s'est développé sous la direction active et avisée de M. le Gouverneur B. de la Brosse, successeur, rue La Boétie, de M. Pierre Pasquier qui, lui-même, entre la résidence supérieure de l'Annam et le gouver-

(1) Cf. R. Maunier, *Contact des races, contact des classes*, dans le n° 1, 1932, des « Annales de l'Université de Paris ».

nement général de l'Indochine, avait remplacé M. Garnier à ce poste de représentant de l'Indochine à Paris.

**

L'immeuble de la rue La Boétie, formé de deux bâtiments conjugués, l'un sur la rue, l'autre en retrait sur la cour, a reçu un aménagement favorable à la présentation ordonnée de tout ce qui est propre à instruire sur les particularités matérielles aussi bien que morales, sur le développement et les possibilités des pays divers que la France a rassemblés, en leur infusant une vie nouvelle, dans le large cadre de l'Union Indochinoise.

Sous le porche, à droite, le grand escalier conduit au bureau directorial. Au même étage sont installés le service administratif, qui traite des questions se rapportant à l'administration générale et à la législation de l'Indochine; le service économique, qui répond aux demandes de renseignements sur la réglementation douanière, sur les choses commerciales, qui organise la participation de l'Agence aux foires et expositions. Ce dernier est, en outre, chargé de la publication d'un bulletin hebdomadaire de renseignements : mouvement maritime, poste aérienne, documents officiels, cours commerciaux, avis divers.

Les autres services sont groupés au second et au troisième étage du bâtiment donnant sur la cour.

A la « documentation », on dépouille revues, journaux et publications; on constitue des fiches; on renseigne sur l'ensemble des questions se rapportant à la vie indochinoise. C'est l'atelier où se constitue le matériel de référence qui permet à l'Agence de remplir sa mission; où, de plus, s'élaborent les articles et études documentaires. Enfin c'est le centre de distribution de tracts, de brochures, de dépliants.

A proximité se trouve la bibliothèque, riche de 6.000 volumes, la majeure partie consacrée aux pays d'Extrême-Orient. Plus de 200 périodiques et tous les journaux d'Indochine sont à la disposition du public.

Sous le contrôle du bibliothécaire fonctionne le service photo-cinématographique, possesseur de près de 500 rouleaux de films, de quelques milliers de clichés négatifs et positifs pour projections, de clichés de zinc ou autochromes, d'un nombre considérable d'épreuves sur papier. Avec un tel fonds, il est permis de satisfaire à toutes les demandes de prêts.

Dans un bureau, contigu à la bibliothèque, réside le service scientifique qui détient tous les éléments d'information sur la mise en valeur des richesses naturelles indochinoises et procède à des enquêtes concernant particulièrement l'agronomie.

Signalons encore l'existence d'un bureau chargé de l'achat du matériel et de l'outillage que réclame l'exécution des grands travaux publics.

Avec la collaboration des chefs de ces divers postes, l'Agence publie un Bulletin mensuel illustré dans lequel les grandes manifestations indochinoises d'activité économique sont présentées sous la forme la plus agréable.

**

Nous venons de tracer les grands traits de l'organisation administrative de l'Agence. Mais cette Maison de l'Indochine ne se compose pas que de bureaux. Elle présente une autre physiologie.

On a voulu que, sans être dans la nécessité d'aller aux renseignements, le public pût avoir une vue directe concrète de l'Indochine.

Dans la cour s'ouvre un hall de belle allure. Si l'architecture et la décoration n'ont rien d'extrême-oriental, du moins des bronzes, des céramiques, des meubles rappellent l'Indochine; et des photographies lumineuses permettent d'avoir une vision de tout le pittoresque de la colonie.

Le hall donne accès aux salles du musée où sont disposés avec goût, avec clarté, des échantillons de produits naturels ou manufacturés. Voici les caoutchoucs, feuilles fumées, crêpes, tapis; les pâtes à papier; les textiles, kapok, ramie, jute, sisal; les tissus, soieries et les broderies, les dentelles; les farineux, les oléagineux; les sucres et les épices; les essences, tous les parfums, badiane et benjoin; les produits d'animaux et de la pêche; les fibres de bananier, les nattes en jonc; les poteries; les objets en bois laqué... Un bureau proche donne au visiteur, s'il le désire, des notions utiles sur les objets exposés.

La vue de ces diverses familles de produits est par elle-même instructive; elle est évocatrice aussi. L'atmosphère indochinoise flotte, et, nous dirions volontiers, se respire dans ce milieu.

Dans la grande salle du musée ornée de beaux meubles annamites se donnent tous les après-midi de 17 à 18 heures des séances de cinéma. Le public prend un visible intérêt au déroulement des films documentaires fréquemment renouvelés.

A l'étage supérieur, les appartements occupés par le gouverneur général, lors de son séjour à Paris, sont consacrés à des expositions d'art.

On vit l'année dernière des peintures et des sculptures d'artistes français en mission en Indochine. Cette année un choix d'œuvres d'artistes annamites et cambodgiens formés dans les écoles d'art d'Hanoi, de Phnompenh, de Bienhoa en Cochinchine, a été présenté à l'appréciation

du public. Cet ensemble, disposé suivant une entente très sûre de l'ordonnance décorative, a fait l'admiration d'un nombreux public, et les visiteurs attentifs furent amenés à constater, comme nous l'avons déjà remarqué à cette place (1) que, sous l'influence française, dans les pays les plus évolués de notre Indochine, des tempéraments d'artiste s'éveillent, des styles s'ébauchent, non point bâtarde, mais fondés sur des traditions renouvelées.

Loin de lasser, ces visites excitent la curiosité. Et nombreuses sont les personnes, nous pouvons en témoigner, qui, entrées avec quelque indifférence, se sont dirigées, tout droit, en sortant, vers la librairie de l'Agence qui a vitrine sur rue. On y trouve tous les ouvrages édités consacrés à l'Indochine économique, politique et culturelle, ainsi qu'aux états et autres colonies d'Extrême-Asie. On peut s'y procurer également les publications de l'administration indochinoise, les recueils de textes ou de statistiques, des cartes géographiques, des gravures, des croquis rehaussés, des peintures. D'élégants paquets de thé et de riz ne détonnent pas parmi l'étalage des productions intellectuelles. Peut-on, quand on veut répandre la connaissance d'un pays, distraire les nourritures du corps de celles de l'esprit ?

Dans cette même librairie, l'Air-Union, qui relie, par avion hebdomadaire, la France à l'Indochine, a installé un bureau de renseignements. Quelques pas plus loin fonctionnent les services de l'Agence radiotélégraphique où, quotidiennement, les informations intéressant l'Extrême-Orient sont transmises.

Avant de passer de nouveau le seuil, on s'arrêtera aussi au magasin de vente des artisans cambodgiens.

*
**

Pour être très diverse, l'activité de l'Agence de l'Indochine n'est pas moins concentrée sur les points qui constituent l'essentiel de sa raison d'être, et là où elle porte le gros de son effort, des résultats importants sont obtenus.

Mettons mieux en évidence certaine forme d'activité.

Le service administratif remplit l'office d'un bureau de placement en instruisant les demandes d'emploi aux emplois publics et privés. Dans les années où la colonie réclame du personnel, maints candidats qualifiés vont renforcer, grâce à cette entremise, les effectifs de l'administration ou ceux de la grande armée de la mise en valeur.

En ces dernières années l'Agence s'est davantage extériorisée. On l'a vue à toutes les foires et

expositions, et la place qu'elle y a occupée chaque fois a été de tout premier plan. Foire-exposition de Nice, foire de Tripoli, foire de Leipzig, foire de Lyon, exposition de Prague, concours général agricole de Paris, foire commerciale de Nantes, foire de Rennes, foire de Poznan, foires de Limoges, de Bordeaux, de St-Nazaire, de la Rochelle, foires de Luxembourg, de Vienne (Autriche), de Marseille, de Metz, foire gastronomique de Dijon... Partout les stands de l'Indochine ont été très entourés. On enregistra de nombreuses demandes de renseignements, et des commandes s'ensuivirent. De plus, l'Agence participa à l'exposition du Centenaire de l'Algérie et à l'exposition coloniale de Vincennes où elle occupa un emplacement au Palais d'Angkor et à la Cité des Informations (1).

Elle est chaque année au Salon de la Société coloniale des Artistes Français au Grand Palais.

Avec ses conférences, elle est partout.

La propagande, assurée par le service de la documentation, étend son champ d'action par une abondante diffusion de petites publications. Un chiffre : 15.420 exemplaires d'une plaquette ont été distribués en 1931 aux seules écoles.

Le fichier des références de ce service s'allonge considérablement ; et aux visiteurs qui chaque jour se présentent, la documentation désirée peut être immédiatement fournie.

Nous ne ferons que signaler l'importance de l'action personnelle du directeur de l'Agence. Il contrôle et guide tous ses services, ce qui va sans dire, et il agit en tant que représentant du gouverneur général.

C'est, en vérité, par suite de ses attributions et de ses manifestations multiples, une curieuse maison que cette Agence de l'Indochine. Son existence met dans le quartier St-Augustin une note originale. Dans ce quartier si vivant où s'entrecroisent courants d'affaires et courants d'art et d'idées, dans cette rue La Boétie, proche de l'Elysée et de quelques grandes administrations, s'est pleinement réalisé le dessein des créateurs de l'Agence : faire à la vie indochinoise une place dans la vie française.

ALBERT MAYBON.

(1) Sur la participation de l'Indochine à l'Exposition de Vincennes, nous renvoyons au cahier n° 15 de nos *Documents*, qui accompagnait la livraison de février 1932 de l'*Asie française*.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

(1) Voir dans le numéro de juin dernier (p. 207-208), notre article sur *Une exposition d'artistes annamites et cambodgiens à Paris*.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Les recettes du budget général. — Le montant des recettes effectuées du 1^{er} janvier au 30 juin 1932 au titre des trois premiers titres du budget général s'est élevé à 30.715.035 \$, en moins-value de 8.724.780 \$ sur les douzièmes échus des évaluations budgétaires.

Elles se décomposent comme suit :

Douanes et régies : 25.822.944 \$ en moins-value de 7.274.371 \$.

Enregistrement, domaines et timbre : 2 millions 840.576 \$, en moins-value de 1.371.924 \$.

Exploitations industrielles : 2.051.515 \$, en moins-value de 78.485 \$.

Les recettes des Douanes et régies ont été les suivantes pour les divers pays de l'Union :

Cochinchine : 13.160.830 \$, en diminution de 4.518.009 \$ sur le premier semestre 1931.

Tonkin : 8.568.846 \$ en diminution de 2 millions 510.326 \$;

Annam : 1.846.302 \$, en diminution de 415.309 \$;

Cambodge : 1.903.228 \$ en diminution de 918.248 \$;

Laos : 246.208 \$ en diminution de 54.904 \$;

Ensemble : 25.822.941 \$, en diminution de 8.417.796 \$.

Le commerce extérieur. — Le commerce extérieur de l'Indochine a donné, en commerce spécial, pendant le premier semestre de l'année 1932, les résultats suivants :

Importations			
Cochinchine	115.892 t.	val.	292.435.000 fr.
Tonkin	57.023	—	186.872.000
Annam	7.088	—	17.181.000
Cambodge	1.099	—	8.169.000
Laos	272	—	468.000
Indochine	181.284	—	505.125.000
Exportations			
Cochinchine	710.640 t.	val.	446.137.000 fr.
Tonkin	799.489	—	96.818.000
Annam	25.990	—	9.983.000
Cambodge	3.847	—	4.839.000
Laos	247	—	909.000
Indochine	1.540.213	—	558.686.000 fr.

Ces chiffres représentent, par rapport à ceux atteints pendant le premier semestre de l'année précédente : aux importations, une diminution de 69.463 tonnes et de 243.143.000 francs et aux exportations une augmentation de 269.989 tonnes et une diminution de 48.169.000 francs.

Ces mouvements se répartissent comme suit entre la France et les colonies françaises d'une part et les pays étrangers d'autre part :

Importations

France et colonies..... 50.092 t. val. 288.412.000 fr.
Pays étrangers 131.092 t. val. 216.713.000 fr.
(en recul sur 1931 de 15.259 tonnes et 98 millions de francs pour les premières et de 54.304 tonnes et 144 millions de francs pour les derniers).

Exportations

France et colonies... 301.812 t. val. 172.162.000 fr.
Pays étrangers 1.238.401 t. val. 386.524.000 fr.
(en progrès de 82.658 tonnes et en recul de 5 millions de francs pour les premières, en progrès de 187.331 tonnes et en recul de 43 millions de francs pour les seconds).

CAMBODGE

Le chemin de fer de Phnom-penh à Battambang. — L'Asie française a signalé dans sa chronique du mois de juin (p. 211) l'inauguration d'une importante section de cette ligne. Nous reviendrons aujourd'hui sur cet événement auquel le gouvernement général a consacré une intéressante brochure documentaire.

Le 4 juillet 1929, les premiers coups de pioche avaient été donnés. Trente-cinq mois plus tard, la section de Phnom-penh à Pursat est ouverte à l'exploitation, en avance sur les délais prévus. Le rail dépasse déjà Pursat de 70 kilomètres, et l'on a l'assurance que, vers le 1^{er} janvier 1933, voyageurs et marchandises iront jusqu'à Battambang. Le gouvernement général ayant décidé de prolonger la ligne jusqu'à Mongkolborey, ce nouveau tronçon sera achevé vers le milieu de 1933.

La voie ferrée est appelée à faciliter considérablement l'essor économique du Cambodge. Elle transportera dans de bonnes conditions le riz, qui paye actuellement au camion automobile du Chinois 30 cents par picul, le poisson séché que les pêcheurs doivent expédier dans de petits bateaux tirés à bras sur les vases du Snoc-trou.

En inaugurant la section de Phnom-penh à Pursat, M. Pasquier a prononcé un discours où il a montré à la fois la situation actuelle de l'Indochine et la politique suivie durant ces dernières années en matière de grands travaux.

L'œuvre commencée en 1928, déclare M. Pasquier, est réalisée.

Le fil d'acier impose sa loi de progrès à la terre cambodgienne et ce fait revêt, dans les circonstances difficiles des temps présents, une particulière signification.

La France ne s'arrête pas dans sa mission, quelle que soit la dureté de l'époque; elle poursuit obstinément sa tâche civilisatrice. Quel gage d'espérance, quel sujet de réconfort dans cette constatation bien faite pour exalter notre fierté!

Décidé, en principe, depuis la fin de la guerre, l'exécution du projet de chemin de fer de Phnom-Penh à Battambang ne put être mise en œuvre qu'à l'époque où le retour de la France à l'étalon-or permit à l'Indochine de compter sur la sollicitude métropolitaine, appuyée sur la solidité de sa monnaie.

Dès le 26 novembre 1928, la construction et l'exploitation de la ligne de Phnom-Penh à Battambang étaient concédées, par décret, à la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Les dépenses de construction de la ligne étaient évaluées à 20.600.000 piastres. Elles devaient être supportées par la colonie, sauf une participation de la Société de 1.164.000 piastres, représentant la valeur de son capital-actions.

Par une anticipation heureuse, le gouvernement général de l'Indochine appliquait une forme de collaboration qui s'impose impérieusement à qui veut gagner la bataille du prix de revient.

La formule adoptée s'est révélée excellente : économie d'argent, économie de temps.

L'œuvre ainsi édifiée fait apparaître de multiples avantages moraux et matériels.

Au point de vue moral, quelle satisfaction pour nous de voir la France accomplir sans défaillance, avec constance, malgré les difficultés de l'heure, le rôle tutélaire qu'elle s'est assigné depuis le jour où elle a ouvert ses bras au souverain et au peuple cambodgien qui venaient se confier à elle.

Cette action bienfaisante, le Cambodge, d'ailleurs, n'est pas seul, dans la famille indochinoise, à en bénéficier.

Si je rappelle qu'au Tonkin, en mars dernier, je parcourais le nouveau réseau de digues du Song-Thai-Binh; qu'en avril j'ouvrais à la circulation une route débloquent la région minière du Haut Tonkin, qu'à la même époque j'assistais à la mise en eau des canaux agricoles de la province de Sontay; qu'en mai, en Annam, je pouvais constater l'activité des chantiers établis dans les provinces du Nord, pour dresser un système d'irrigations assurant les récoltes futures dans des régions déshéritées, que je notais dans mon voyage vers le Sud l'avancement rapide des travaux du chemin de fer de Tourane à Quang-Ngai, que je livrais à la circulation, à Langco, le pont qui, sur la route mandarine, rappelle la mémoire de l'inspecteur général Pouyanne et supprime le dernier bac de la grande voie Saïgon-Hué; qu'enfin, les travaux de dragage se poursuivent en Cochinchine pour ouvrir à la colonisation la plaine des Jones, j'aurai apporté la preuve que notre sollicitude s'est étendue à toutes les parties du pays, témoignant d'un effort d'autant plus méritoire qu'il était fait en pleine crise.

Nous aurons ainsi appliqué le mot d'ordre du chef du département, de notre ancien gouverneur général A. Sarraut : « Tenir bon surtout; la même consigne vaut en Indochine, sur le terrain de la crise politique comme sur celui de la crise économique. »

A côté du bénéfice moral, voici maintenant le bénéfice matériel.

La construction de la section de la ligne que nous allons parcourir a permis de verser 1.500.000 piastres aux travailleurs indigènes, qui ont ainsi pu assurer la nourriture de leur famille et faire face à leur devoir fiscal.

Le nombre de ces ouvriers a parfois dépassé 6.000 pour un nombre de journées atteignant 3.500.000, et un cube de terrassement de 3.000.000 de mètres cubes. Que ces terrassiers, les tâcherons qui les ont engagés, les agents qui les ont conduits, trouvent dans l'ouvrage sorti de leurs mains et de leur collaboration, la noble récompense que donne le travail accompli pour le bien commun.

Au point de vue de son importance commerciale, du rôle que la ligne est appelée à jouer dans l'économie du pays, déjà l'effet bienfaisant de la ligne s'inscrit sur le sol par l'augmentation des rizières.

Je n'aurais rien à ajouter si, parlant au nom des intérêts supérieurs de l'Union, je ne devais pas préciser les intentions du gouvernement qui poursuivra non seulement la soudure de notre voie à la voie siamoise, mais encore, dès que la situation le permettra, la liaison du réseau cambodgien au réseau transindochinois.

L'exécution intégrale de cette artère impériale, marque tangible de l'union qui reliera la frontière de Chine à la frontière siamoise, s'impose toujours aussi impérieusement qu'à l'époque où elle fut conçue par l'esprit constructeur du gouverneur général Doumer.

Ainsi, malgré la crise, l'Indochine continue son effort méthodique et réalise le programme constructif qu'elle s'était tracé.

ANNAM

Les premiers actes du nouveau règne. — Le roi Bao-Dai a pris une ordonnance qui, suivant la tradition, a été affichée au pavillon des édits. Cette ordonnance, qui suscite un vif intérêt dans le public annamite, est accueillie favorablement par la population de la capitale.

Le souverain y affirme sa volonté de gouverner dans un esprit d'étroite et confiante collaboration avec le gouvernement du protectorat. Conscient des nécessités politiques de l'heure, il annonce solennellement les premières réformes qu'il réalisera sous son règne et qui reflètent sa volonté formelle de poursuivre sans défaillance la politique de respect des principes traditionnels et d'une sage et large modernisation de l'administration de l'Empire.

L'ordonnance expose les lignes générales de la réforme du mandarinat, de la réorganisation judiciaire et de la revision des codes qui doivent aboutir ultérieurement à la séparation des pouvoirs.

Elle préconise, en outre, la réforme de l'enseignement préparatoire qu'elle déclare une œuvre de redressement national, dans le sens d'une plus large part faite à la morale traditionnelle et à la participation de la famille à l'œuvre éducative par un libéralisme généreux à l'égard de l'enseignement privé et familial.

Au point de vue politique, sans préjuger des réformes ultérieures en ce qui concerne les institutions de l'empire, le souverain confirme l'existence de la Chambre des représentants du peuple, proclame sa volonté d'utiliser la collaboration de la représentation populaire et décide que le président de la Chambre sera admis au conseil des ministres avec voix délibérative, en qualité de ministre du peuple.

Par cette ordonnance, le souverain indique nettement l'orientation de sa politique qui sera inspirée par le souci libéral de tenir compte des réalités et de diriger méthodiquement l'évolution de son peuple au rythme que permettent les progrès acquis, afin de conduire son peuple vers des conceptions modernes qui, sans heurts et sans cassures, maintiendront les grands principes qui régissent et dominent la société annamite, en les adaptant aux nécessités, aux besoins et aux commodités des temps présents.

Le réseau d'irrigation de Tuy-hoa. — Après diverses régions du delta tonkinois et du Nord de l'Annam, le Sud-Annam bénéficie à son tour des

magnifiques travaux « à bénéfices directs que réalisent nos ingénieurs. Les eaux du Sông-Darang, qui dévastaient de leurs crues une large bande de plaine côtière, sont domptées. Retenues aujourd'hui derrière un gigantesque barrage, elles vont être méthodiquement distribuées par 191 kilomètres d'artères principales et 300 kilomètres d'artéριοles. Plus de 19.000 hectares de fertiles rizières existeront bientôt là où s'étendait jusqu'ici un vaste et aride désert.

Cet ensemble d'ouvrages a été inauguré le 7 septembre par M. P. Pasquier, gouverneur général. Du discours qu'il a prononcé à cette occasion nous extrayons les lignes suivantes qui définissent admirablement les difficultés exceptionnelles rencontrées par les ingénieurs et l'importance des résultats obtenus.

J'étais résident supérieur en Annam quand les études de l'aménagement de la plaine de Tuy-hoa, commencées en 1904, aboutirent à un projet de barrage et à un système de canaux d'irrigation par gravité qui fut approuvé en novembre 1923. Nous reprenions, avec une technique scientifique, la conception des Chams, ces merveilleux agriculteurs, qui surent, avec ingéniosité et par des moyens qui forcent notre admiration, conduire et discipliner l'eau.

Dès le début, l'édification du barrage se heurta à d'énormes difficultés. La région était malsaine. Elle était placée sous l'influence maligne d'un malfaisant génie que, par la suite, nous dûmes nous concilier par des offrandes et des sacrifices. Le recrutement de la main-d'œuvre, qui nécessitait sur ce seul chantier 1.200 à 1.800 ouvriers, dont 200 spécialistes, fut souvent entravé par la malaria malgré les distributions quotidiennes de quinine, mesure qui n'offrait pas l'efficacité de procédés utilisés actuellement dans la lutte contre le paludisme.

Le fleuve avait des crues soudaines à toute époque de l'année. On peut dire que l'histoire de la construction du barrage ne fut qu'une longue lutte de patience et de ténacité contre le Sông-Darang, qui, vingt fois, vint surprendre et bouleverser les chantiers. Enfin, les fondations de l'ouvrage étaient établies sur une barre rocheuse trouée de « marmites de géants », pour employer la terminologie des géologues, qui retardèrent l'exécution rapide de la fermeture de la vallée.

Je me souviens d'une visite faite à cette époque sur les lieux des travaux où je me plus à comparer le travail de nos ingénieurs à celui d'un dentiste herculéen obturant les formidables caries de cette colossale mâchoire après les avoir assainies jusqu'à la roche dure par de puissantes perforatrices. Il fallut six années pour imposer notre volonté au fleuve.

Restait à établir le réseau des artères principales et secondaires. Aujourd'hui, le système est achevé.

... Le voyageur qui, empruntant la route mandarine, traversera d'ici peu une des régions les plus riantes de l'Annam, une région où l'eau claire miroitera partout au milieu de cultures verdoyantes, ne pourra imaginer le paysage de désolation qu'offrait, durant six mois de l'année, la plaine de Tuy-hoa, transformée en steppe aride, brûlée de soleil, parcourue par la chevauchée des tempêtes de sable. Il oubliera, dans la contemplation apaisante d'une nature heureuse, de remercier les magiciens qui permirent cette transformation.

Il faut le proclamer hardiment, les réalisations de nos ingénieurs, toutes menées à bien avec la collaboration d'un personnel français et indigène habile et dévoué, à l'aide d'une main-d'œuvre intelligente, font le plus grand honneur à notre pays. Elles revêtent ce caractère altruiste qui

porte le sceau de notre race. Comment ne mériterions-nous pas la gratitude du peuple, alors que nous lui donnons chaque jour la preuve de notre sollicitude agissante ?

TONKIN

A la mémoire de Jean Dupuis. — Le grand explorateur qui a posé en 1873 la question du Tonkin en tentant pour la première fois d'organiser une navigation commerciale sur le Fleuve Rouge a été célébré le 4 septembre dans son village natal, Saint-Just-la-Pendue. L'inauguration du monument élevé à sa mémoire a eu lieu sous la présidence du ministre des colonies, en présence de nombreuses personnalités et notamment du général de Trentinian, dernier vétéran de la première expédition du Tonkin où il combattit, jeune sous-lieutenant de marine, aux côtés de Francis Garnier.

Plusieurs orateurs célébrèrent la ténacité de Jean Dupuis et son patriotisme clairvoyant. Ils rappelèrent le but et les moyens de son expédition, ses premiers succès, puis les difficultés créées par la cour d'Annam et les mandarins du Tonkin, l'intervention française et, après la mort de Francis Garnier et la signature du traité Philastre, l'abandon et la ruine du glorieux pionnier, qui ne put obtenir que longtemps après la réparation morale à laquelle il avait droit.

M. Albert Sarraut prit la parole le dernier. Il exalta à son tour l'œuvre de Jean Dupuis, « dont l'audace força le destin » ; puis il montra les conséquences lointaines de l'exploration du Fleuve Rouge, conséquences qui dépassent largement tout ce que Jean Dupuis lui-même pouvait entrevoir.

Dans ce Tonkin que lui désigna le geste résolu du valeureux enfant de Saint-Just-la-Pendue, la France n'a pas cherché seulement et n'a pas seulement accompli la mise en valeur d'une richesse matérielle ; conformément à sa doctrine généreuse de colonisation, elle a hardiment entrepris et réalisé la mise en valeur de la richesse humaine. Elle a, du même geste, fertilisé le sol et fécondé les esprits. Si elle fit lever sur la terre des deltas des moissons plus amples et plus nourricières, elle a, dans la multitude obscure des races protégées, répandu les lumières de la science et de la justice, redressé les fronts courbés sous les antiques servitudes vers les clartés nouvelles de l'espérance et de l'équité.

De l'observatoire indochinois que la ténacité de l'explorateur Jean Dupuis nous obligea à occuper, notre pays, peut désormais mieux considérer et mieux comprendre l'ample phénomène de l'unité du monde et les devoirs de la diplomatie intercontinentale qui doit tenir compte de cet immense fait.

Le progrès moderne unifia la planète. Il a mis toutes les races, longtemps séparées, en contact direct. Il les traverse et les émeut par les mêmes influences. Il les soumet peu à peu aux mêmes lois d'interdépendance qui seront demain des lois de collaboration.

Actionnée par des Jean Dupuis, la colonisation devient ainsi logiquement, après un acte d'appropriation nationale, une école de solidarité universelle où devront se préparer et s'apprendre les leçons par lesquelles l'humanité s'élèvera du stade primitif des conflits internationaux au stade supérieur des grandes coopérations pacifiques.

Les peuples et les races, en se rapprochant, finiront par

se mieux connaître et par écrire ensemble à la grande clarté de la paix ou, sous l'inspiration d'une morale internationale nouvelle, ils préciseront les modalités harmonieuses de la collaboration qui assurera, à l'exclusion de l'antienne loi de rapine et de violence, la mise en valeur de ces richesses infinies que la planète recèle encore pour le mieux-être humain.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La population du Liban. — Le recensement effectué il y a quelques mois au Liban a donné des résultats intéressants sur la population de la contrée et sur sa répartition. Voici quelques chiffres qui méritent d'être retenus.

La population totale du Liban serait de 1 million 109.680 personnes parmi lesquelles 797.350 libanais résidents, 254.987 libanais à l'étranger et 61.297 étrangers.

Des libanais résidents, 368.670 appartiennent à la religion musulmane, dont 178.100 sunnites, 155.035 Chiïtes, et 35.535 Druses.

En ce qui concerne les minorités, les résultats du recensement sont les suivants :

Arméniens catholiques, 5.890 ; Israélites, 3.588 ; Syriques orthodoxes, 2.723 ; Syriques catholiques, 2.803 ; Protestants, 1.869 ; Chaldéens catholiques, 584 ; divers, 6.494.

Sous le rapport « Communautés », la population du Liban compte, en chiffres ronds, 402.000 chrétiens, 368.000 musulmans, 35.000 Druses et 3.500 israélites.

Le nombre des émigrés, par rites, est le suivant : 123.397 maronites, 29.627 grecs-catholiques, 5.731 orthodoxes, 17.205 sunnites, 11.250 chiïtes et 8.750 druses.

150.000 émigrés sur 370.000 paient les impôts au Liban.

Pour l'essor de l'agriculture au Liban. — Dans le but de développer la production des oranges, la Direction de l'agriculture a fait venir des plants de l'espèce dite *Valencia* pour essayer de l'acclimater ; de la plantation de ces arbres résulterait sans doute un développement sensible de la production. Elle a d'autre part commandé à Chypre différents plants destinés au reboisement des régions les plus dénudées de la contrée. Elle a aussi résolu de faire ensemençer différentes qualités de blé dans les plaines de la Bekaa pour en améliorer le rendement.

Vers un contrôle à l'exportation des agrumes au Liban. — La culture de l'oranger n'a cessé de progresser dans le pays depuis la guerre, comme aussi celle du citronnier, et est devenue une source de richesse pour ceux qui s'y adonnent,

surtout lorsque la récolte est bonne comme elle l'a été cette année. Dans le seul Liban-Nord, on évaluait à 150.000 caisses, dès les derniers jours de septembre, les quantités d'agrumes qui, dans une période maxima de 50 jours, allaient être expédiées en Allemagne, en Angleterre et en Belgique ; en même temps, on voyait les importateurs roumains se préoccuper d'introduire dans leur pays des agrumes provenant des environs de Tripoli. Toutefois, les propriétaires des terrains consacrés à cette culture veulent encore faire apprécier davantage leurs produits, dont les qualités de saveur et de finesse sont remarquables.

Aussi songent-ils à donner satisfaction aux exigences de l'Angleterre et de la France, qui réclament des fruits sélectionnés. Jusqu'à présent, les exportations étaient faites au hasard ; aucune standardisation, pas de soins dans l'emballage, ignorance totale des exigences de la clientèle. Les cultivateurs d'agrumes des environs de Saïda ont compris la nécessité d'agir autrement ; pour conquérir le marché international, ils souhaitent l'organisation d'un service de contrôle rigoureux à l'exportation, qui, d'autre part, les renseignerait eux-mêmes sur les cours, les caractéristiques et aussi sur les besoins des divers pays européens.

L'institution d'un tel contrôle s'impose d'autant plus que le marché égyptien et le marché russe — les principaux débouchés des agrumes du Liban avant la guerre — sont aujourd'hui pratiquement fermés. Le premier l'est par suite des droits de douane excessifs frappant les agrumes à l'entrée en Egypte, et le second à cause des conditions particulières qui régissent le commerce d'exportation en Russie.

Les pouvoirs publics ont été saisis de la question, et il semble que l'institution d'un contrôle à l'exportation des fruits libanais ne soit plus qu'une affaire de temps, et d'un temps très court.

Exportations en beurre et en huile d'olive. — Voici quelques précisions sur les exportations de la République libanaise en beurre et en huile d'olive pendant les trois années 1929, 1930 et 1931 :

En 1929, le pays a exporté 900 tonnes de beurre au prix de 814.686 L. L. S. ; 956 tonnes au prix de 589.952 livres en 1930, et 730 tonnes au prix de 405.506 livres en 1931.

En ce qui concerne l'huile d'olive, le Liban en a exporté 2.548 tonnes au prix de 918.901 L. L. S. en 1929, 2.906 tonnes au prix de 675.233 L. L. S. en 1930 et enfin 3.256 tonnes au prix de 537.968 livres en 1931.

La baisse du prix de la soie et ses répercussions au Liban. — On annonce que, devant la baisse accentuée et prolongée du prix de la soie, les éleveurs des vers à soie vont se trouver obligés de substituer la culture des arbres fruitiers à celle du mûrier, les prix pratiqués sur les mar-

chés ne permettant plus aux mêmes éleveurs de rentrer dans leurs frais. C'est, en effet, 110 fr. en janvier, 115 fr. en mai, 115 fr. encore en juin et enfin 95 fr. seulement en octobre qu'a été vendu le kilogramme de soie en 1932.

Au cours de l'année, 186.397 kilos de cocons ont été vendus en France pour une somme de 151.369 livres libano-syriennes et 10.119 kilos en Italie pour 6.499 L. L. S. On a également vendu les quantités suivantes de soie grège :

En France, 26.863 kilos pour 215.117 L. L. S. ;

En Egypte, 4.030 kilos pour 12.150 L. L. S. ;

En Irak, 1.830 kilos pour 7.567 L. L. S. ;

En Italie, 767 kilos pour 7.770 L. L. S.

C'est un total de 196.516 kilos de cocons et de 33.760 kilos de soie grège pour les sommes respectives de 157.808 et de 242.604 L.L.S.

Ajoutons, à titre comparatif, que le Liban avait, en 1931, exporté 197.146 kilos de cocons pour 198.543 L.L.S. et 34.451 kilos de soie grège pour la somme de 248.698 L.L.S.

Un service direct Marseille-Beyrouth. — On annonce comme devant être inauguré au mois de janvier prochain, par les Messageries maritimes, un service direct Marseille-Beyrouth. Nous aurons à revenir avec quelque détail sur cette innovation au moment où elle deviendra un fait accompli. Disons seulement aujourd'hui que, comme par le passé, les grosses unités continueront à desservir l'Egypte, mais que les Libano-Syriens disposeront désormais d'une ligne directe, d'où, pour eux, économie de temps et d'argent. La nouvelle ligne, qui sera mensuelle à ses débuts, desservira, au départ de Beyrouth, Caïffa et Jaffa ; ses unités couvriront en cinq jours et demi les traversées que voici :

Marseille, Naples, le Pirée, Constantinople et Beyrouth ;

Beyrouth, Chypre, Rhodes, Constantinople, le Pirée, Naples et Marseille.

Réunion du parlement syrien. — Le parlement syrien s'est réuni à Damas le 29 octobre. Sur 69 députés élus, 54 seuls étaient présents, les 15 députés nationalistes ayant jugé bon de ne point paraître, après avoir laissé planer pendant tout un temps l'incertitude la plus complète sur l'attitude qu'ils adopteraient finalement. La Chambre a réélu son ancien bureau.

Mais ce n'est point à la reprise des travaux parlementaires que l'opinion publique prête le plus d'attention, en dépit des efforts des députés nationalistes, qui tentent de justifier leur attitude en disant que « le Haut Commissaire ne veut pas les éclairer actuellement sur le traité » ; elle se préoccupe surtout de la conversation qu'aurait eue, lors du retour du Haut Commissaire, M. H. Ponsot avec le Président Mohamed Ali bey el-Abed sur les bases du traité franco-syrien destiné à mettre fin au régime du mandat. Il est très vrai que le président du Conseil des ministres, Hakki bey el-Azem, a déclaré qu'en sa qualité

de chef du gouvernement, le Président de la République ne lui avait fait aucune communication à ce sujet, mais il n'est pas moins exact que le Haut Commissaire, non content de déclarer à Rayak être revenu en Syrie « nanti de la pleine confiance du ministère et de la Société des Nations, muni d'instructions précises pour une politique déterminée et de pleins pouvoirs pour la réaliser », a négocié avec les députés nationalistes. Dès la fin d'octobre, aux députés syriens venus à Damas le saluer et groupés autour du Président de la République syrienne, il disait, d'après l'*Orient* du 27 de ce mois :

Un traité sera prochainement conclu. Il sera soumis d'abord au Gouvernement, ensuite à la Chambre. Les clauses de ce traité seront beaucoup plus libérales que celles du traité irakien. Le régime politique et juridique dont il sera pour la première fois fait application à la Syrie par ce traité, comportera tous les avantages que l'Irak a attendu de nombreuses années pour obtenir.

Prochainement (aurait ajouté le Haut-Commissaire), les députés apprendront des choses qui leur feront plaisir et qu'ils accueilleront avec satisfaction.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La lutte contre le Sionisme en Palestine. — Le Comité exécutif arabe s'est réuni le 28 octobre pour organiser contre le Sionisme un vaste mouvement de protestation le 2 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration Balfour. Effectivement, à cette dernière date, de nombreux boutiquiers arabes de Jérusalem n'ont pas manqué de fermer leurs échoppes, avec l'intention de protester contre cette fameuse déclaration.

Patriotisme palestinien. — D'après le journal *Maraat el-Chark*, le Conseil islamique aurait résolu au début de septembre de prier le gouvernement de promulguer une loi prononçant l'exclusion de tous les étrangers — égyptiens, soudanais, libanais, syriens, chypriotes, etc. — des fonctions publiques dans les différentes administrations de l'Etat palestinien.

Un traité entre l'émir Abdallah et le roi Ibn Saoud. — Le journal arabe *El Djamia el Islamia* annonce la signature d'un accord de bonne amitié entre le roi Ibn Saoud et l'émir Abdallah. Ce dernier reconnaît officiellement Ibn Saoud comme roi du Nedjed-Hedjaz, tandis que le premier reconnaît dans Abdallah l'émir de la Transjordanie.

Ainsi aurait été scellée, au début de septembre, la paix entre deux princes qui vivaient jusqu'alors en assez mauvaise intelligence et que l'on avait, récemment encore, représentés comme sur le point d'entrer en lutte l'un contre l'autre. *El Djamia el Islamia*, après avoir indiqué le fait, souhaite que désormais « une parfaite union règne entre les émirs, les rois et les chefs arabes, et qu'ils travaillent la main dans la main pour le bien de la race arabe ».

Opinion d'un Iraki sur le statut de l'Irak. —

Le chef de l'opposition en Irak, qui fut premier ministre du royaume en 1925, Yassine pacha el-Hachemi, a fait au correspondant particulier de *La Syrie* à Bagdad, les déclarations suivantes à propos du traité anglo-iraki :

— Je ne suis satisfait que d'une chose : nos différends politiques sont actuellement limités avec la Grande-Bretagne. Quant au traité qu'on vient de nous octroyer, nous l'avons à maintes reprises désapprouvé, car j'estime que, avec les atouts que nous avons en main, nous aurions pu obtenir un traité beaucoup plus large et beaucoup plus avantageux.

L'entrée de l'Irak à la S. D. N. ne signifie nullement que nous sommes absolument indépendants. Prenons pour exemple les Dominions britanniques qui en sont membres, mais qui n'ont jamais cessé d'être sous l'influence de l'Angleterre qui leur dicte sa volonté.

Le traité, tel qu'il est, permet à la Grande-Bretagne de ne retirer ses troupes de Bagdad et de Mossoul pour les placer en d'autres points de l'Irak que dans quelques années. Ce retrait s'effectuera lorsque la Grande-Bretagne le voudra...

— Une minute de silence et le pacha termina en déclarant qu'il y a beaucoup de vérités qu'on ne peut pas dire.

L'évolution de l'Irak, d'après le « Times ». —

Dans les derniers jours de septembre, à la veille de l'admission du royaume d'Irak au sein de la Société des Nations, le *Times* a publié un article dans lequel il s'est attaché à justifier par avance le vote favorable sur lequel on savait pouvoir compter. A titre purement documentaire, et non sans quelque scepticisme engendré par la constante beauté du tableau, nous mettons sous les yeux des lecteurs de *l'Asie française* ce résumé des progrès extraordinaires récemment réalisés par l'Irak sous l'impulsion de la puissance mandataire.

D'après l'auteur de l'article, lointain est le temps où l'Angleterre dépensait gros pour sauvegarder le gouvernement de l'Irak. Maintenant ce pays subvient à ses besoins sans avoir recours à plus de 30 shellings de contributions annuelles par personne, alors qu'en Palestine ces mêmes contributions sont de 50 shellings.

Le problème des puits de pétrole est résolu ; l'organisation de leur exploitation est presque terminée. Le gouvernement encaisse, annuellement, d'une seule compagnie, près de £ 400.000. Cette somme est due même au cas où les puits n'auraient pas été exploités. De plus, ce chiffre peut augmenter en rapport avec les stocks en réserve.

La marine marchande est assurée par 11 navires qui longent le littoral de la presqu'île arabique. Une grande activité se manifeste dans le mouvement commercial.

L'attention est dirigée vers les sources de production de l'électricité par le moyen des chutes d'eau dans la région accidentée du Nord. La force que le fleuve Zab peut fournir à son embouchure est évaluée à 15.000 chevaux. Pour la capter, il suffirait d'élever un barrage très simple dont la hauteur ne dépasserait pas 80 pieds. Ajoutez à cela les forces motrices qu'on peut aménager dans cette partie de l'Irak dont l'évaluation est estimée à un demi-million de chevaux. Cela sans compter tout ce qu'on pourrait tirer des chutes d'eau du Tigre et de l'Euphrate.

Ainsi, dès son entrée dans la S. D. N., l'Irak pourra manifester ses aptitudes et se montrer plus capable que d'autres nations, membres du Conseil. Sans doute, certaines

questions donnent-elles de légères inquiétudes pour l'avenir, par exemple, les divisions de religion ou de nationalité, la variation des prix des huiles et des céréales, les coutumes sédentaires et primitives de certaines communautés. Mais quel est le pays dont la situation ne soulève pas de telles questions ?

Les courriers entre l'Irak et l'Europe. — Les modifications d'itinéraires entre l'Europe et l'Irak signalées dans notre dernier numéro (à la p. 310) ont un complément que l'on ne saurait passer sous silence. L'inauguration, dans le courant de l'été, d'un nouveau service de voitures automobiles entre Jérusalem et Bagdad par Amman a entraîné la déviation du courrier expédié d'Irak en Europe, qui passait jusqu'alors par la voie de Syrie-Liban. Il adopte désormais la route par la Palestine, plus rapide que la précédente ; il suffit en effet, de Bagdad, de 24 heures pour gagner directement Caïffa, tandis qu'il en faut 36 en passant par Beyrouth.

TURQUIE

Ouverture du Parlement. — Après avoir dérogué à ses habitudes en recevant à Constantinople le Haut-Commissaire de France dans les pays sous mandat, Moustapha Kemal a regagné Ankara à la fin d'octobre, quelques jours avant la reprise des travaux de la Grande Assemblée nationale. Le 1^{er} novembre, il en a personnellement, selon l'usage, ouvert la nouvelle session en exprimant le vœu que les nations s'entendent « au moins pour le maintien de la paix » et en rendant hommage à la vitalité du peuple turc. Son message s'exprime ensuite de cette manière :

Nos relations avec nos voisins et tous les peuples reposent dans leur développement sur l'idée loyale et sincère de la paix et de la sécurité. Le maintien, entre nous et nos amis, d'une situation nette est le principe auquel nous attribuons une grande importance. En ce qui concerne les difficultés économiques internationales, nous prenons suivant les circonstances les mesures propres à protéger, à équilibrer et à étendre les échanges. La puissance et la stabilisation de notre économie et de la monnaie nationales démontrent la justesse des mesures appliquées. La situation budgétaire permet d'espérer fortement la réalisation de ses prévisions.

L'établissement d'un budget en équilibre reste le principal de nos soucis pour l'année prochaine.

Le message conclut en soulignant les points suivants : programme ferroviaire, recherche d'acheteurs pour les marchandises à exporter, nécessité de créer des branches d'industries imposées par les intérêts nationaux, enfin réforme linguistique.

M. Ponsot en Turquie. — M. Ponsot, haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, a fait un court séjour à Istamboul au début de la seconde quinzaine d'octobre. Il s'y est rencontré non seulement avec M. de Chambrun, ambassadeur de France, et avec Choukri Kaya bey, ministre intérimaire des affaires étrangères, mais aussi avec le Ghazi lui-même, avec le Président

du Conseil et avec le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et des réceptions ont eu lieu en son honneur. Mais ce n'est pas un simple voyage d'agrément que M. Ponsot a fait à Istanbul ; c'a été surtout un voyage d'affaires ; nous en trouvons la preuve dans le communiqué publié par les journaux turcs, dont voici le texte :

A la suite de l'arrivée du Haut-Commissaire à Istanbul, diverses entrevues ont eu lieu entre M. Ponsot, l'Ambassadeur français, comte de Chambrun, Choukri Dia bey, représentant le ministre des affaires étrangères de Turquie, et Niman Rifaat bey, conseiller au même ministère. L'entretien a roulé sur la quote-part de la Syrie dans la dette publique ottomane, le chemin de fer Alep-Nissibine, et la question des biens des émigrés de Cilicie. Un accord de principe a été conclu.

M. Ponsot a été ensuite reçu en audience par le Ghazi.

L'on n'attend plus que le retour du Dr Rouchdi bey, ministre des affaires étrangères, absent en Europe, pour signer les accords conclus par M. Ponsot.

Le haut-commissaire de France est ensuite rentré en Syrie à travers l'Asie Mineure, peu de jours avant la reprise des travaux parlementaires (cf. p. 348).

Conventions franco-turques. — Quelques jours à peine après le retour de M. Ponsot en Syrie, on annonçait la signature à Ankara, à la date du 27 octobre, des conventions franco-turques dont l'absence du ministre des affaires étrangères avait retardé jusqu'alors la conclusion. Dès le retour de Tewfik Rouchdy bey, M. de Chambrun et lui ont terminé les négociations en signant deux conventions qui concernent : la première, les biens turcs en Syrie et les biens syriens en Turquie ; la seconde, le chemin de fer entre Alexandrette, Toprakalé, Meidan, Ekbès, Alep, Tcholan-Beg, Nissibine et prolongement.

Sur la première question, la France et la Turquie sont d'accord pour appliquer d'une manière équitable les principes posés en la matière par le traité de Lausanne. Sur la seconde question, les deux puissances entendent établir une amicale collaboration à la frontière turco-syrienne, conformément à l'esprit de l'article 10 de l'accord d'Ankara, signé le 20 octobre 1921.

Un protocole spécial précise les modalités de cette collaboration.

Relations turco-persanes. — Le ministre des affaires étrangères de Perse s'est rendu à Ankara à la fin d'octobre. Il y a été accueilli de tous les côtés de la manière la plus cordiale ; des réceptions, des banquets ont été organisés en son honneur ; il a visité le champ d'aviation et assisté aux manœuvres de la flotte aérienne en compagnie des ministres turcs des affaires étrangères et de la défense nationale, M. Foroughi

Découverte de pétrole en Arménie. — A en croire les journaux turcs, une nappe de pétrole aurait été découverte près d'Erzeroum. Là se trouverait, d'après eux, l'origine des nappes ana-

logues du bassin de Mossoul et l'exploitation de cette nappe aurait pour conséquence de tarir les puits du Kurdistan, ce qui ne manquerait pas de provoquer des complications internationales. Cette nouvelle, dont tout au moins le point de départ n'a rien d'in vraisemblable, mérite d'être notée ici, ne serait-ce que pour prendre date.

Pour la culture intellectuelle occidentale. — En dépit de la situation difficile dans laquelle se trouvent les finances de la Turquie, le ministre de l'instruction publique a décidé d'envoyer en Europe quarante étudiants des deux sexes, dans le but d'y parachever et d'y compléter leurs études. Trente-deux de ces étudiants se rendraient en France.

D'autre part, à en croire l'*Orient*, le gouvernement aurait décidé de créer à Ankara un lycée allemand et un lycée anglais où l'enseignement serait donné suivant un programme analogue à celui du lycée turco-français de Galata-Seraï.

Extrême-Orient

CHINE

La Chine soviétisée. — La grande expédition organisée cet été contre les forces rouges qui occupent le sud du Kiangsi, les provinces avoisinantes du Hounan et du Foukien, les districts à l'est du Houpei ainsi que les régions limitrophes de la frontière commune de cette dernière province et de celle du Honan, semble avoir échoué. On se rappelle qu'au mois de mai dernier, le général Chang Kai Shek avait élaboré un programme d'opérations militaires. Il comptait, pour les mener à bien, sur le concours de la 19^e armée cantonnaise dont l'héroïque résistance aux forces japonaises devant Chapei avait révélé la valeur militaire. Son chef, le général Tai Tsi Chao, recevait de Nankin, pour l'entretien de ses troupes, groupées dans le Kiangsou, environ 300.000 dollars par mois. Il fut convenu que, dès qu'elles se trouveraient sur le théâtre des opérations, elles seraient payées par le gouvernement de Canton ou, à défaut de cette aide, vivraient sur le pays.

Il s'agissait avant tout d'arrêter le progrès des Rouges dans le Foukien. En avril, Longyen, sur la route du Kouangtong, avait été pris. Amoy, menacé, réclamait le secours de la 19^e armée. Celle-ci partit dans cette direction. Elle bombardait Longyen. Mais bientôt ses excès firent regretter les communistes à la population. Un grand nombre d'habitants de ces districts, accusés d'avoir favorisé les Rouges, furent massacrés. Ces accusations n'étaient qu'un prétexte pour, après ces tueries, piller à l'aise. C'est d'ailleurs toujours ainsi que se conduit une armée chinoise

dont la solde n'est plus assurée. La 19^e armée de marche, privée de tout secours d'argent, n'était pas appuyée, comme elle l'avait espéré, par les troupes du gouvernement central. Ce fut une autre cause de démoralisation.

La menace communiste devant Hankéou avait distraît Chang Kai Shek de son plan d'action dans les provinces méridionales. Le généralissime s'était transporté à Hankéou avec d'autant plus de hâte que les divisions qui défendaient ce centre pactisaient avec l'adversaire.

La 19^e armée n'a pas pu se maintenir dans la région conquise, devant les forces rouges, bien commandées et disciplinées, assure-t-on.

Leur état-major comprend une section des affaires militaires et une section des affaires politiques qui, dirigée par un commissaire du peuple, se subdivise en plusieurs commissions : finances, alimentation, justice, propagande, etc. L'armée rouge, dans le territoire qu'elle occupe, convoque une assemblée des représentants paysans, ouvriers et soldats. Des lois foncières et sociales, conçues sur le même modèle, sont mises en application. Les commerçants et propriétaires sont rançonnés et leurs terres partagées. La classe pauvre reçoit ce qui est nécessaire à sa subsistance. Tout est d'ailleurs vendu à bas prix par des coopératives.

Quand l'armée rouge s'empare d'un district, elle livre au pillage les offices gouvernementaux, les banques et les magasins ; elle massacre ou expulse les hauts fonctionnaires, les propriétaires, les riches ; mais elle ménage les classes moyenne et inférieure. Les chrétiens chinois, considérés comme ennemis, subissent les traitements les plus inhumains.

Suivant un rapport présenté le 5 mai 1931 par le gouvernement de Nankin au conseil national, les personnes massacrées au Kiangsi et au Hounan s'élèvent à 186.000 ; les pertes de fortune à 650 millions de dollars.

C'est précisément en 1931, exactement à la date du 7 novembre, après la conquête de ces provinces, que le gouvernement provisoire de la république soviétique chinoise a été fondé. Il est situé actuellement à Jouitchin, au Kiangsi. Cette province et le Foukien, à l'exception de Fou-tcheou, sont complètement soviétisés. Le Hounan, le Houpei, le sud du Nganhouei et le nord du Kouangtong sont dans la zone d'influence communiste ; le Tchékiang, le Honan et le Kouangsi le sont en partie.

Ainsi le territoire où s'exerce l'autorité soviétique est autrement important que celui qui obéit au gouvernement de Nankin. Par suite de l'impérialisme, de la faiblesse de ce dernier, dans les provinces les plus riches de Chine, un vaste domaine communiste s'est créé qu'il sera bien malaisé de détruire. Et comme l'a observé l'assesseur japonais à la commission d'études de la S.D.N., dans un rapport qui est une mine de renseignements sur la situation actuelle de la Chine :

Si jamais la Chine soviétisée et la Russie communiste se joignaient, le gouvernement chinois serait incapable de rien faire par ses propres moyens, et il ne serait pas impossible que la Chine entière devint communiste.

Reprise du boycottage japonais. — A l'annonce de la signature imminente d'un traité d'alliance entre le Japon et la Mandchoukouo, et à la suite de la menace nipponne visant le territoire de Jéhohol, le boycottage des produits japonais a repris à Changhai et à Canton. Ici une « association de salut national » met la main sur les « marchandises de l'ennemi » ; là une « société pour la punition des traîtres » tente d'agir par la terreur. Ils intimident les marchands, les menaçant s'ils achètent ou vendent les marchandises prohibées. Les piquets de boycottage firent leur réapparition ; comme il y a un an, ils saisissent les marchandises, malmènent les commerçants, les menacent de les « faire sauter ». Des bombes furent jetées sur de modestes boutiques de la concession internationale où de la camelote japonaise était en vente.

Il ne semble pas que ce nouveau mouvement ait été encouragé comme le premier par le gouvernement chinois. Celui-ci, au contraire, ne cache pas son inquiétude devant des manifestations qui, quelles que soient les intentions de ceux qui en sont les initiateurs, sont de nature à provoquer des incidents fâcheux dans les conjonctures actuelles. Déjà des menaces japonaises se sont fait entendre, et le bruit d'une seconde intervention se répandit, si bien que des habitants de Chapei, pris de panique, évacuèrent le quartier. Il fallut établir, pour arrêter l'exode, des cordons de police. Et le général Wou Te Chen, maire du « Plus Grand Changhai », crut bon de faire entendre à la population que le danger n'existerait que si le mouvement patriotique sortait de la voie légale. C'était reconnaître la sympathie qu'on lui témoignait. Aucune mesure d'ailleurs n'est prise contre les agitateurs. Si les dirigeants chinois ne participent pas à ce renouveau d'offensive antijaponaise, ils tolèrent un boycottage discret, sans violence. Au reste des organisations officielles (on en compterait soixante-dix) comme l'association du Barreau Chinois, la Chambre de Commerce de Changhai, se déclarent ouvertement pour la poursuite du mouvement auquel, d'ailleurs, elles prêtent la main. Cette dernière, sous couvert de patriotisme, cherche avant tout à éliminer la concurrence japonaise.

Pour parer au déficit budgétaire. — Le gouvernement de Nankin a pris diverses mesures pour remédier au mauvais état de ses finances dû à une diminution des recettes douanières qui constituent la principale source de ses revenus. Ce fléchissement a naturellement pour cause le ralentissement du commerce extérieur de la Chine ; il peut être encore attribué en partie à la saisie des douanes de Mandchourie par le nou-

veau gouvernement de Tchangtchoun, ce qui prive Nankin de rentrées importantes.

Nous avons signalé (page 314) le relèvement du tarif douanier chinois sur les articles dits de luxe. M. Soong, ministre des finances, espère, par ce moyen, recueillir annuellement 20 millions de taëls. Ces nouveaux droits d'importation sont appliqués depuis le 4 août. Le commerce français en souffre plus que tout autre, les soieries et fils de soie artificielle, les vins et spiritueux étant particulièrement touchés.

Au nombre des autres mesures fiscales, il faut citer la création d'une taxe de 10/0 sur le montant des billets de banque émis en Chine et le règlement sur les factures consulaires.

Ce règlement, mis en vigueur le 1^{er} septembre, stipule que toutes les marchandises importées en Chine et évaluées à 200 dollars ou plus (monnaie chinoise) devront être accompagnées de factures consulaires établies par le consulat de Chine le plus proche du port d'embarquement, exception faite pour les colis postaux et les marchandises admises en franchise par les douanes maritimes.

Les consuls chinois vérifieront la facture et, s'il est nécessaire, examineront tous autres documents, puis donneront un visa contre paiement d'une taxe de 5 unités or. Le destinataire de toute marchandise qui ne sera pas accompagnée d'une facture consulaire sera passible d'une amende égale à trois fois la somme qui aurait dû être perçue au départ, c'est-à-dire 15 unités or, soit 153 francs. A la fin de chaque mois, les Douanes soumettront au ministère des affaires étrangères une liste des factures consulaires reçues ainsi qu'un état des sommes perçues.

Cette réglementation, qui s'inspire d'un procédé américain, a soulevé les protestations des autorités étrangères. Comme on l'a fait remarquer, elle est difficilement applicable, étant donné le petit nombre de consuls chinois. De ce fait, ces formalités entraveront les transactions commerciales. La Grande-Bretagne, la première, sans critiquer le principe, demanda à Nankin de surseoir à l'application des mesures visant l'établissement des factures consulaires. Le gouvernement chinois fit une légère concession : il supprima l'amende prévue pour les marchandises non accompagnées de factures expédiées entre le 1^{er} septembre 1932 et le 1^{er} janvier 1933. Ainsi, dit-il, les exportateurs bénéficieront d'une période d'adaptation.

On estime, dans les milieux commerçants étrangers, que les taxations multiples imaginées par les autorités gouvernementales chinoises portent le plus grand tort aux affaires. Cet abus dans la fiscalité a quelque chose de contagieux : la municipalité du « Plus Grand Changhai » envisage d'imposer à toutes les firmes commerciales indigènes et étrangères une taxe sur le chiffre d'affaires.

Il est encore question d'emprunts étrangers. Des groupes américains ont offert d'importantes

sommes, mais à la condition que les fonds prêtés servent à la construction de routes, ce qui permettrait une large circulation par autos, autobus et camions qui seraient achetés aux Etats-Unis. La prétention des Américains de contrôler l'emploi de leur argent déplaît aux Chinois. Il y a dans les conseils du gouvernement de Nankin des personnalités qui conseillent de s'adresser à la France. Suivant un projet, on donnerait à un emprunt de 200 millions de francs un but politique : la suppression du communisme.

Chine et Amérique. — Un traité d'arbitrage sino-américain a été signé à Washington en 1930. La ratification chinoise a été retardée pour diverses raisons. Récemment, le conseil politique central du Kouomintang a renvoyé le traité au Yuan législatif pour approbation. Les journaux chinois reçurent aussitôt communication du document. Sa teneur est la suivante :

Préambule. — Les gouvernements chinois et américain, désirant prévenir toute rupture des relations pacifiques entre les deux pays, soumettre à l'arbitrage tous différends s'y prêtant par leur nature, montrer par des exemples que la guerre a cessé d'être un instrument de politique internationale, employer des moyens pacifiques pour régler les litiges soulevés par les accords internationaux et faire disparaître toute menace de guerre entre nations, ont conclu un traité d'arbitrage. Ce traité a été signé par le Dr C. C. Wou et le colonel H. L. Stimson, représentants accrédités des gouvernements chinois et américain.

Article I. — Pour tous différends s'élevant entre les deux pays relatifs à des traités et ne pouvant être réglés par les voies diplomatiques ou par le comité permanent international, conformément à l'accord signé à Washington le 15 septembre 1914, un accord spécial sera conclu pour l'établissement d'une institution d'arbitrage dont la constitution et la compétence seront clairement définies, ainsi que le sujet du litige. L'accord pourra être conclu par la Chine pour autant qu'il sera conforme aux termes de la constitution chinoise ; pour l'Amérique, il sera conclu par le président des Etats-Unis et devra être approuvé par le congrès.

Article II. — Pourront être soumises à l'arbitrage :

1. Toutes questions de politique intérieure des parties contractantes ;
2. Les questions intéressant une tierce puissance ;
3. Les questions relatives à l'attitude du gouvernement américain vis-à-vis de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud (il y a lieu d'appliquer ici la doctrine de Monroe) ;
4. Les questions relatives aux obligations du gouvernement chinois vis-à-vis de la S. D. N.

Article III. — Le traité a été rédigé en langue chinoise, anglaise et française et ratifié conformément à la constitution chinoise et par le président et le congrès américain. En cas de difficulté d'interprétation, on s'en référera au texte français. Le traité sera ratifié incessamment à Washington et il entrera alors en vigueur. Il est résiliable par l'une ou l'autre des parties avec un an de préavis.

Entente sino-hollandaise sur l'indemnité des Boxeurs. — Un accord a été conclu entre le gouvernement chinois et le ministre des Pays-Bas au sujet de la remise à la Chine de la portion de l'indemnité des Boxeurs due à la Hollande. Suivant l'accord, 65 0/0 des fonds disponibles

au titre de cette indemnité seront employés aux travaux d'amélioration des voies navigables chinoises et le reste sera consacré à des œuvres d'enseignement. En outre, le gouvernement chinois s'engage à recourir à des ingénieurs hollandais pour la direction des entreprises concernant la mise en état des fleuves, rivières et canaux.

Russie et Mandchourie. — Le gouvernement des Soviets a, dès la fin d'octobre, autorisé le gouvernement de l'Etat mandchou à installer un consulat général à Moscou.

Chiffres de population. — Suivant le recensement des autorités locales, la population totale de Pékin s'élevait au mois d'août dernier à 1.530.890 habitants, dont 62.983 étrangers. Par suite de l'afflux des réfugiés de Mandchourie, la population a sensiblement augmenté.

Les statistiques dressées par le bureau municipal de la sécurité publique indiquent pour la population étrangère de Nankin le chiffre de 381 habitants : Anglais, 132 ; Allemands, 93 ; Américains, 52 ; Japonais, 41 ; Russes, 19 ; Français, 11 ; etc.

Selon les autorités consulaires la population japonaise de Changhai s'élevait, il y a six mois, à 23.000 personnes (non compris les militaires et marins).

JAPON

Le déficit budgétaire. — Suivant les dernières informations, les projets de budget soumis par les divers ministères japonais accusent un déficit de 1 milliard 670 millions de yen, soit 280 millions de plus que l'année précédente. Les dépenses s'élèvent à 2.110 millions et les recettes à 1.440 millions. Comparé à la dernière année financière, le produit des impôts a diminué d'environ 70 millions de yen ; les recettes des postes et télégraphes enregistrent une perte de 7 millions, et le revenu des propriétés de l'Etat marque une moins-value de 52 millions.

Dans un discours prononcé au mois de juillet dernier, M. Takahashi, ministre des finances, a déclaré que la situation budgétaire du pays réclame des mesures urgentes.

Le Japon doit faire face à des difficultés sans précédent... Toutes les compressions possibles ont été effectuées... Les dépenses sont surtout dues à la campagne militaire en Mandchourie... Le gouvernement ne dispose plus de crédits pour remédier à la situation. Afin d'abaissier le taux de l'intérêt et de favoriser la circulation du numéraire, il a été décidé d'élever le montant total des réserves négociables. Mais il importe que le peuple mette fin à toute thésaurisation.

Au cours d'une interview, le même ministre se montra plus pessimiste encore.

Jamais le Japon n'a traversé une période aussi critique. La nécessité de venir en aide à la population paysanne et de financer la nouvelle politique que le Japon poursuit en

Mandchourie constitue un problème des plus graves. Le Japon est engagé dans une lutte gigantesque. C'est sa vie ou sa mort qui est en jeu. Et cependant le peuple ne comprend pas la gravité de la situation... Nos voisins pouvant nous contraindre de prendre les armes, aucune économie n'est à envisager en matière militaire. L'émission d'un emprunt serait nécessaire. Mais nous hésitons à prélever davantage sur les ressources du pays. L'augmentation des impôts est également impossible. Elle ne suffirait pas, d'ailleurs, à balancer le budget. De nouvelles taxes sur le dividende des actions amèneraient une pénurie de capitaux au grand préjudice de notre industrie. Le yen tombe rapidement et il est impossible d'arrêter cette chute, due à une diminution de notre force économique. Toute tentative pour nous y opposer favoriserait la spéculation.

Cependant, peu après ces déclarations, on annonçait que M. Takahashi était résolu à combler le déficit au moyen d'emprunts. Les adversaires de cette méthode font observer que, si elle peut donner l'illusion d'un retour de la prospérité, la dette serait si lourde que les recettes budgétaires seraient insuffisantes pour couvrir le service des emprunts. Il résulterait aussi de l'émission d'emprunts une baisse immédiate des valeurs d'état.

Suivant une opinion très répandue, surtout dans les classes populaires, il existe actuellement au Japon d'importants capitaux qui, mis en circulation, amélioreraient la situation.

Sous l'influence du nationalisme militaire et révolutionnaire. — Le mouvement nationaliste, né des événements de Changhai et de Mandchourie, et qui s'accroît devant l'opposition étrangère à la politique asiatique de Tokio, a pris, en se développant au milieu de difficultés économiques et sociales dont les vieux partis parlementaires sont rendus responsables, un caractère nettement révolutionnaire. De nombreux groupements à la fois patriotes, réactionnaires et socialistes apparaissent.

Citons le Seisantô, sorte de parti raciste dont les membres sont partisans de l'action directe, des méthodes insurrectionnelles ; le Kokouhonsha présidé par le baron Hiranuma et qui, bien que nationaliste intransigeant, recommande les moyens constitutionnels ; et surtout le Meirinkai qui s'appuie sur l'association des anciens soldats et sur celle des officiers de terre et de mer en retraite. Son animateur, le général K. Tanaka, ancien commandant en chef des troupes stationnées à Formose, ne se propose pas, comme les deux premiers groupements, d'obtenir la suppression de la Diète ; il demande que l'on réforme les mœurs parlementaires, qu'on renverse les deux grands partis Seiyukai et Minseitô qui se succèdent au pouvoir et dont les membres sont accusés de sacrifier les intérêts nationaux à leurs intérêts propres.

Fondé le 27 mai dernier, avec un programme qui tient en deux articles — « L'Asie aux Asiatiques ; Primauté de la défense nationale » —, le Meirinkai fit de rapides progrès. Il s'appuie dans les grandes villes sur les éléments les plus jeunes des assemblées municipales et préfectorales.

rales et, particulièrement, sur ceux qui appartiennent aux sociétés de réservistes. Les cadres ainsi constitués, les adhérents viennent nombreux les remplir.

L'un des chefs du vieux parti Seiyukai, très alarmé par l'extension de ce mouvement, pria le général Tanaka de ne pas pousser plus loin sa tentative. On raconte que le chef du Meirinkai se montra intraitable, reprochant à son interlocuteur les fautes des politiciens. « Leur repentir est trop tardif, aurait-il dit. Maintenant que la situation est désespérée, le salut est dans une dictature. »

Un quatrième parti nationaliste a été formé par l'ancien chef des campagnes électorales du parti Minseitô, M. Adatchi, qui fut ministre de l'intérieur dans le cabinet Wakatsuki et qui, depuis sa dissidence, s'efforce de nuire à l'organisation à laquelle il appartient (Voir *Asie Française*, page 271). Mais si habile qu'il soit dans le recrutement des électeurs, ce politicien de la vieille école est incapable de diriger un parti d'idées. Aussi s'est-il adjoint le représentant de la gauche intellectuelle du Minseitô, M. Nakano, qui fit aussitôt des ouvertures d'alliance au Meirinkai en se déclarant favorable à l'assainissement du régime parlementaire.

Le prestige de l'armée, considérée comme instrument de relèvement national, est devenu tel que le parti Minseitô a offert sa présidence au général Ugaki, ancien ministre de la guerre, gouverneur général de la Corée.

Ce grand courant de nationalisme militaire a touché également les deux partis travaillistes, le Shakai Minshutô (social-démocrate) et le Rônô Taishutô (union des paysans et ouvriers) qui, en 1925, lors de l'introduction du suffrage universel, s'étaient organisés pour atteindre leurs buts par des moyens constitutionnels et parlementaires. Les élections de 1928 envoyèrent à la Chambre basse 28 représentants plus ou moins prolétariens. Aux consultations suivantes, ce nombre décrut. Les travaillistes furent encore déçus par la constatation de leur impuissance au parlement. Leur foi dans les méthodes légales s'évanouit. Beaucoup prônèrent le retour à l'action directe. Et dès que se manifesta, après l'intervention en Chine, cet état d'esprit très particulier que l'on peut qualifier de nationaliste révolutionnaire, de nombreux socialistes ou communistes adhérèrent aux groupements subversifs, comme le Seisantô, et aux organisations réactionnaires dressées contre les vieux partis parlementaires.

Ces évasions affaiblirent les deux partis travaillistes, au point que, pour maintenir une organisation prolétarienne, ils durent se résoudre à fusionner, malgré leurs divergences d'idées et de tactique. Ce parti du front unique prit le nom de Shakai Taishutô ou parti socialiste du peuple, pour le distinguer des formations socialistes réactionnaires. Son chef est M. Isoo Abe, vétéran social-démocrate, affilié à la II^e Inter-

nationale, et son secrétaire général est M. Aso, de tendance communiste. Cependant bon nombre de travaillistes refusèrent de se joindre à cette organisation. Ayant constitué le parti du « socialisme d'Etat », ils déclarèrent soutenir tout gouvernement obéissant aux idées de réformes nationales et sociales.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

L'émigration de l'or vers l'Angleterre. — M. Antoine de Tarlé a récemment signalé dans le *Bulletin économique et financier* du « *Sémaphore* » (de Marseille) un curieux résultat de la dévalorisation de la livre sterling qui a, tout naturellement, entraîné la hausse des prix de l'or exprimés en livres ou en roupies, à savoir une active exportation de l'or qui, depuis des siècles, était thésaurisé dans l'Inde.

Les banques et les marchands indous, pouvant payer en roupies un prix plus élevé pour les ornements d'or dans lesquels les Indous de toute classe avaient l'habitude de mettre leurs économies, ceux-ci (dit-il), cédant à l'appât de ce bénéfice fictif, se hâtent de les vendre. Pour peu que ce mouvement continue, on estime qu'au cours de l'année qui vient, il pourrait amener en Angleterre des quantités d'or représentant une centaine de millions de livres sterling.

C'est dans le numéro du 28 février dernier du *Bulletin économique et financier* du « *Sémaphore* » que M. Antoine de Tarlé enregistrait ce fait que d'autres journaux économiques et financiers ont également constaté ; il constatait en même temps que cette émigration de l'or thésaurisé dans l'Inde représente presque autant que la production annuelle des mines du Transvaal et il se hâtait d'ajouter, d'ailleurs :

Un moment viendra où les indigènes sentiront le besoin d'échanger leurs roupies-papier contre de l'argent pour s'assurer la sécurité. Ce jour-là, les prix de l'argent remonteront tout naturellement.

Ceux de nos lecteurs qui se souviennent de ce que M. François Herbette a naguère écrit (Cf. *Asie française*, n° d'avril 1931, p. 126-127) sur l'usage des bijoux d'or et d'argent dans l'Inde anglaise ne seront pas surpris de la masse de métal précieux ainsi accumulée dans cette partie du Sud de l'Asie.

Les bassins houillers de l'Inde. — D'une étude de M. A. Savornin sur *le charbon dans l'Océan Indien*, il ressort que les bassins houillers de l'Empire des Indes situés dans les étages du Gondvana fournissent à eux seuls près de 92 0/0 du charbon indien. Leur production proportionnelle s'établit ainsi :

A. District de Bengale, Bihar-et-Orissa :

Bassin de Jharia : 46,05 % ;
 Bassin de Raniganj : 29,16 % ;
 Bassin de Bokaro : 9,05 % ;
 Bassin de Giridih : 3,29 % ;

B. District d'Hyderabad :

Bassin de Singareni : 3,28 % ;

C. Charbons tertiaires :

District d'Assam : 1,38 % .

Quant à leurs réserves, elles sont considérables. On les estime à 21 milliards de tonnes pour le bassin de Jharia, à 22 milliards 500 millions de tonnes pour celui de Raniganj, à 1 milliard pour celui de Bokaro, mais à 60 millions seulement pour le bassin de Giridih. S'il ne fournit aucune évaluation pour le bassin de Singareni. M. Savornin donne par contre comme chiffre, pour le bassin de l'Assam, 600 millions de tonnes, entièrement de charbon à coke. Mais il souligne expressément que les réserves de très bon charbon à coke sont assez faibles (9 millions de tonnes seulement, dans le bassin de Giridih, capables d'alimenter pendant 20 ans la sidérurgie en très bon coke, peu phosphoreux et peu cendreux). Si l'on utilise le coke de la seconde catégorie (bon coke métallurgique), la sidérurgie dispose de réserves de charbon suffisantes pour 200 ans (800 millions de tonnes dans les bassins de Giridih, de Jharia, de Raniganj). Ce sont là constatations importantes, puisque, d'ores et déjà, la production annuelle du minerai de fer indien dépasse 2 millions de tonnes.

En ce qui concerne la main-d'œuvre des houillères indiennes, M. Savornin l'estime caractérisée par les quatre faits suivants : a) un rendement très faible ; b) un développement à peu près nul du machinisme ; c) des salaires très bas ; d) un faible pourcentage d'accidents.

STRAITS SETTLEMENTS

L'activité économique en 1931. — Sur la situation économique de Singapour au cours de la dernière année, le récent rapport du Conseil d'Administration de la Banque de l'Indochine a fourni d'intéressantes précisions.

La place de Singapour a souffert très sévèrement de la baisse sans précédent enregistrée dans les cours du caoutchouc et de l'étain. Malgré les remarquables efforts des compagnies pour comprimer leurs prix de revient, l'avenir reste très incertain. La production mondiale du caoutchouc en 1931 a été de 800.000 tonnes, mais ses possibilités avoisinent 1 million de tonnes, en regard d'une consommation inférieure de 300.000 tonnes à ce chiffre. Les grandes plantations ont un concurrent redoutable dans la production indigène, dont l'importance ne doit pas être mésestimée. Les petits planteurs qui, en dehors de l'hévéa, entretiennent des cultures annexes qui suffisent à les faire vivre, ont des exploitations

familiales dont le prix de revient est inférieur à celui obtenu par les Compagnies.

PERSE

Le monopole commercial et les produits français. — Le Gouvernement persan, qui s'était arrogé, le 30 mai 1925, le monopole des thés, sucres et produits sucrés, sans toutefois en assumer directement l'exploitation (il l'avait concédée aux importateurs, moyennant différentes taxes ou redevances), a déclaré le commerce extérieur monopole d'Etat par une loi du 25 février 1931. Il a conclu un peu plus tard avec l'U.R.S.S. un contrat par lequel il s'est engagé à faire venir exclusivement des pays appartenant à la même U.R.S.S. les quantités de sucres et d'allumettes qui lui étaient nécessaires, soit 85.000 tonnes de sucre et 1.350.000 caisses d'allumettes. Conclu d'abord pour une seule année, le contrat a été tout récemment renouvelé pour trois ans. La conséquence en est désastreuse pour les sucres français. La Perse, en effet, en consommait une quantité importante avant la Grande Guerre ; les transactions interrompues pendant toute la durée des hostilités, avaient repris par la suite ; elles sont tombées à un chiffre très faible en 1931 et ont complètement cessé depuis quelques mois.

Projet de création d'une marine marchande et d'une flotte de guerre. — M. Riza Nourbakhch, boursier du gouvernement persan à l'Ecole navale supérieure italienne, a fait paraître dans l'*Iran* un article qui mérite de retenir l'attention, car il ne saurait avoir été publié sans l'autorisation de Téhéran.

Sous le titre *De l'importance et de la nécessité pour la Perse d'avoir une marine*, l'auteur veut prouver que, sans une marine marchande, le commerce persan ne sera jamais libre et que la création d'une flotte de guerre s'impose pour protéger le littoral du Golfe Persique et exercer une surveillance sur les nombreuses îles du Sud. Il ne faut pas oublier (écrit M. Riza Nourbakhch)

que notre frontière maritime du Sud est de 1.000 kilomètres, que nous devons contrôler l'arrivée et le départ des navires étrangers, prendre les mesures nécessaires contre l'importation des marchandises prohibées et empêcher la contrebande qui sévit depuis la promulgation de la dernière loi sur le monopole gouvernemental du commerce extérieur.

Tels semblent bien être en effet les désirs du gouvernement persan, puisque S. M. Pahlevj a déjà effectué les démarches nécessaires pour mettre à exécution le projet de créer une marine marchande et une flotte de guerre, que des commandes ont déjà été données aux chantiers italiens pour la construction d'une flottille de garde-côtes (cf. notre dernier numéro, à la p. 319)

et que des étudiants persans ont été envoyés à l'école navale supérieure italienne.

La rédaction de l'*Iran* trouve ce programme insuffisant. La Perse, dit-elle, doit avoir ses propres chantiers, ses propres ingénieurs et l'on doit développer parmi la jeunesse le goût de la mer et l'histoire navale persane.

Nul n'ignore que l'armée d'un million de guerriers persans de Xerxès ruina Athènes, mais aucun de nos professeurs d'histoire n'a expliqué à bord de quels bateaux et comment cette puissante armée fut transportée en Grèce. Un de nos historiens écrit qu'un vaisseau persan fut commandé par une femme de la cour royale. De notre histoire ancienne, il appert que les anciens Persans avaient plus de goût pour la mer que nous autres Persans modernes.

Une mission navale italienne. — Tandis que quatre-vingts jeunes Persans suivent en Italie des cours les préparant à la carrière navale, voici qu'une mission navale va, sur l'initiative du gouvernement du Chah se rendre en Perse même dans un double but. Elle doit y organiser une école navale sur un point de la côte du golfe Persique ; elle doit en outre y créer une école de navigation à bord d'une unité de la marine de guerre de la Perse.

La politique britannique dans le Golfe Persique. — Dans un article de tête intitulé « La route aérienne du Golfe », le *Pioneer* a exprimé sa satisfaction que le gouvernement persan ait consenti à proroger les contrats conclus avec la compagnie anglaise « Imperial Airways » et les compagnies française et hollandaise en les autorisant à utiliser le littoral persan du Golfe Persique. La Compagnie des routes aériennes impériales continuera donc à utiliser la route du littoral persan et n'aura pas besoin de faire un choix entre la route à travers la Perse vers le port de Guador et celle de la côte arabe du Golfe Persique qui présente de grandes difficultés.

Cette décision de Téhéran a provoqué la colère des Soviets qui surveillent jalousement toute la politique anglaise en Perse. C'est ainsi que les *Zaria Vostoka* ont publié toute une série d'articles sur ce sujet. Après avoir rappelé comment l'Angleterre a développé et renforcé son influence sur le littoral du Golfe Persique, en y installant de petits princes vassaux, détachant ainsi de la Turquie des territoires de plus en plus étendus, ce journal indique que Londres s'est efforcé, avec persévérance, de sanctionner par un traité ses droits sur l'archipel de Bahreïn qui se trouvait déjà entre ses mains depuis plusieurs années.

L'île Bahreïn, grâce à ses richesses pétrolifères et à sa proximité de la côte arabe du Golfe Persique, devient un centre important de l'impérialisme anglais dans le golfe Persique. Il est certain que la seule odeur de pétrole de cette île ne justifierait pas l'accroissement de son importance pendant ces derniers temps. Mais Bahreïn sera, dorénavant, une base politique, grâce à laquelle l'impérialisme anglais, avec le concours d'agents tels que le fameux colonel Lawrence, sèmera ses intrigues en Arabie. Bouchir cède sa place à Bahreïn. Bouchir a joué son rôle dans la politique impérialiste anglaise d'avant-guerre ; mais son

importance comme centre politique étant tombée, la présence dans ce port d'un résident politique anglais n'est plus nécessaire. C'est Bahreïn qui doit être maintenant le siège du résident du golfe Persique.

Le gouvernement anglo-indien aurait, en effet, formé le projet de transférer le résident politique de Bouchir à Bahreïn, où de nouvelles constructions sont édifiées, et où un port est aménagé pour les bâtiments de guerre anglais, qui se trouvent dans le golfe Persique. En même temps, la Compagnie pétrolifère aurait l'intention d'entreprendre des travaux de forage.

L'Angleterre a commencé à mettre à exécution son ancien dessein de s'emparer de l'Arabie et de s'assurer des voies de communication maritimes et aériennes, traversant non seulement la Perse et le golfe Persique, mais aussi la côte arabe du golfe Persique, ainsi que l'intérieur de l'Arabie, vers Bahreïn.

Dans les projets d'agression contre l'U. R. S. S., les voies à travers le golfe Persique ne jouent pas un rôle insignifiant. Suivons par conséquent, avec une attention soutenue, l'activité de l'impérialisme dans cette partie du Proche-Orient.

ASIE RUSSE

Les craintes soviétiques dans le Proche-Orient.

— Depuis un mois environ, la presse soviétique suit avec une attention soutenue toutes les manifestations politiques qui se produisent dans les pays frontières de l'U.R.S.S. et, tout en affirmant que « la sympathie des masses laborieuses ne fait que croître pour la patrie des prolétaires du monde entier », elle redoute les agissements impérialistes anglais et français, en particulier dans le Proche-Orient, où ils ne tendraient à rien moins qu'à la formation d'un front unique antisoviétique.

Les *Izvestia*, après avoir signalé l'occupation du Cachemire par les troupes britanniques, concluent que l'Etat-Major anglais a voulu profiter des mouvements prolétariens qui s'étaient déclenchés dans ce pays pour y prendre pied et le transformer en base militaire en vue d'opérations en Asie Centrale.

La *Zaria Vostoka* suit avec attention les mouvements des tribus à la frontière indo-afghane et s'élève véhémentement contre le fait que des contingents militaires britanniques, sous le prétexte de lutter contre les Afridis, ont, à maintes reprises, franchi cette frontière.

Ce fait, rarement nécessité par les opérations de pacification, constitue plutôt la préparation d'une pénétration plus profonde en Afghanistan, place d'armes autrement importante pour des opérations contre l'U.R.S.S.

La *Pravda*, de son côté, a consacré de très nombreux articles à la Syrie « où les puissances impérialistes, qui se préparent à la guerre, se hâtent de renforcer leurs positions ». Les Français en particulier, « après avoir stabilisé leur pouvoir à la manière anglo-iraquienne (en remplaçant le mandat par un accord d'alliance qui ne

visé qu'à asservir davantage le pays), après avoir maté brutalement le soulèvement populaire qui éclata à la fin du mois de décembre à la suite des élections », cherchent à amener les musulmans contre les Soviets.

En Palestine et en Transjordanie, l'Impérialisme anglais prépare à nouveau une transaction avec les féodaux arabes tout en se réservant les Sionistes comme principal point d'appui.

Toutes ces intrigues sont heureusement connues de Moscou, qui saura y répondre. D'ailleurs le mouvement national révolutionnaire des masses laborieuses mettra obstacle à toutes les « ingénieuses combinaisons de ceux qui veulent allumer de nouvelles guerres impérialistes ».

L'activité culturelle et l'élaboration de nouveaux alphabets. — La conférence pan-russe organisée par le Commissariat de l'Instruction publique de Moscou s'est ouverte à Léninegrad le 2 janvier dernier. Elle avait pour mission de travailler à l'élaboration d'alphabets et de grammaires à l'usage des peuples de l'U. R. S. S. qui n'en possèdent point.

D'après le compte rendu, très succinct, qui a été donné par les *Izvéstia*, ses membres ont décidé de s'occuper en premier lieu des peuples hyperboréens et de publier, au fur et à mesure de leur achèvement, les grammaires nécessaires aux Lapons, aux Samoyèdes, aux Ostiako-Samoyèdes, Ostiaks vogoules galdes, Oudekley, Ghiliahs, Koriaks, Ketsis et Esquimaux. De son côté, l'association des travailleurs des sciences du Nord-Russe a déjà publié les alphabets latinisés des Neutzes et des Caréliens.

Cet effort considérable, fait par les Soviets pour développer l'autonomie intellectuelle des peuples, si réduits soient-ils, n'est pas localisé aux steppes glacées du Nord sibérien. Il s'est porté sur tous ceux de l'Asie et l'on pourrait relever, tant au Daghestan que chez les Tchérémisses, chez les Bachkirs comme dans la petite république de Tannou Touva, les mêmes résultats.

Comme il sera nécessaire de préciser ces points de détail quand on étudiera l'évolution de chacun de ces peuples, on se bornera à ne donner ici aujourd'hui qu'un seul exemple emprunté à la presse ousbèke. A l'occasion de son cinquième anniversaire, le directeur de l'Académie d'Ouzbékistan a envoyé le télégramme suivant à Moscou :

L'Académie pédagogique de l'Etat d'Ouzbékistan, sous la direction du parti communiste, a obtenu des résultats décisifs en se basant sur la politique nationale préconisée par Lénine.

L'Académie célèbre aujourd'hui son cinquième anniversaire, après avoir entièrement organisé l'enseignement en langue ousbèke. L'Académie a complètement réalisé le programme du plan quinquennal; actuellement, le nombre de ses étudiants est de 1.200, sur lesquels 80 % appartiennent à des nationalités autochtones. L'Académie est devenue un facteur puissant de la révolution culturelle en Ouzbékistan.

A l'occasion de ce jubilé de cinq ans, l'Académie présente ses salutations bolchévistes au Comité central léniniste, et à son chef, M. Staline.

Le directeur de l'Académie: ABDOULLAEV.

Le Commissaire du parti: AMANOULLAEV.

La *Pravda* de Moscou du 27 janvier 1932 a donné un aperçu général de ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le domaine culturel.

L'article, plus spécialement consacré aux résultats de l'instruction générale obligatoire à la fin du plan quinquennal, déclare que 23 millions d'enfants reçoivent actuellement l'instruction en U. R. S. S. ; 70 0/0 de toute la population du pays sait lire et écrire, tandis qu'avant la révolution leur nombre n'atteignait que 25 0/0. Les progrès sont particulièrement importants dans les républiques arriérées, telles que le Kazakstan, la Tchouvachie, la Bouriato-Mongolie, etc., où, avant la guerre, « la presque totalité des habitants était analphabète ».

En 1929, le nombre de personnes sachant lire et écrire en R. S. F. S. de Russie atteignait le chiffre de 1,5 million ; en 1930, celui de 5,5 millions ; en 1931, celui de 10,3 millions. D'après la *Pravda*, il ne resterait actuellement que 3,8 millions d'illettrés. En 1931, les écoles de la R. S. F. S. de Russie comptaient 7,5 millions d'élèves. En 1932, il serait question d'augmenter de 58 0/0 le nombre des écoles primaires et secondaires. Cependant, la *Pravda* estime encore qu'on ne fait pas assez de propagande pour les écoles et que, dans certaines régions (tel le bassin du Donetz), 50 0/0 de la population est illettrée.

Ces chiffres sont certainement très optimistes. Il n'en reste pas moins qu'un sérieux effort a été fait pour développer l'instruction des illettrés. Il est indispensable, en effet, pour les Soviets, que les peuples puissent lire la presse et les ouvrages communistes répandus à profusion à travers toute l'Asie russe.

Nouvelles divisions territoriales du Kazakstan.

— Pour donner satisfaction à une demande du Comité central exécutif du Kazakstan, le comité central exécutif de la R.S.F.S. de Russie, sous la présidence de M. Kieseler, a décidé de diviser le territoire de cette république autonome en six régions :

- Kazakstan occidental, chef-lieu Ouralsk ;
- Région d'Aktioubinsk, chef-lieu Aktioubinsk ;
- Région de Karaganda, chef-lieu Pétropavlosk, qui sera, plus tard, remplacé par Akmolinsk ;
- Kazakstan oriental, chef-lieu Sémipalatinsk ;
- Région d'Alma-Alta, chef-lieu Alma-Alta ;
- Kazakstan méridional, chef-lieu Tchimkent.

Création d'un alphabet doungane. — Les *Izvestia* ont annoncé que « dans le but de desservir plus efficacement la population doungane qui constitue une minorité nationale dans les limites de la république autonome du Kazakstan », le conseil des commissaires de cette république

a décidé d'élaborer un projet d'alphabet doungane, dont s'était déjà occupée l'année dernière l'académie des sciences de Moscou. On envisage même que, dans le courant de 1932, des écoles commenceront à fonctionner avec un enseignement en langue doungane. Moscou va envoyer incessamment au Kazakstan des traductions des principales œuvres de Lénine dans cette langue.

La deuxième session du Comité central exécutif. — Le 17 février dernier, la seconde session du comité exécutif central du Kazakstan s'est ouverte sous la présidence de M. Ernazarov, qui a montré que le paysan a surtout apprécié, dans la révolution d'octobre, le partage des grands domaines. Ce transfert de la propriété foncière explique l'adhésion de la paysannerie à l'idéal soviétique. Depuis, les travailleurs ont fait un pas important dans la compréhension du communisme, puisqu'ils ont accepté la collectivisation et que la liquidation du Koulak, comme classe, est à l'heure actuelle chose réalisée dans tout le Kazakstan. Grâce à la création de grandes exploitations où les machines et les tracteurs font le travail des hommes, les Kolkhoses ont pu être multipliés et organisés en *artèles*, c'est-à-dire en associations où seuls les moyens de production, terre, outils, animaux de labour et main-d'œuvre, sont mis en commun, chaque famille conservant sa maison. La production totale de l'industrie a augmenté de 62 0/0 par rapport aux prévisions du plan quinquennal établi par le *Kolkhozcentre* de Moscou.

M. Ernazarov a ensuite souligné l'importance de la base houillère en construction à Karaganda.

Au cours de 1932, Karaganda doit produire 2 millions et demi de tonnes de charbon. Il faut obtenir la fonte de 12.000 tonnes de cuivre et de 28.000 tonnes de plomb, produire 490.000 tonnes de pétrole. Il faut exécuter le programme touchant au développement de 10 sovkhos, déjà existants, consacrés à la culture de la betterave et construire sur cette base 5 grandes sucreries; il faut organiser 90 nouveaux postes de tracteurs, augmenter de 70 % le nombre des têtes de bétail dans le secteur socialiste, porter ce nombre, dans les Kolkhoses et les Sovkhoses, jusqu'à 7.830.000 têtes;

et tout cela est évidemment un programme minimum.

On sait en quel état d'anarchie se trouve l'agriculture soviétique et quels ont été les résultats de la collectivisation ordonnée par Staline. M. Pierre Bertaud en a donné un bilan fort curieux à consulter dans le *Temps* du 1^{er} juin 1931; il est inutile de critiquer cet enthousiasme et ces ordres impératifs.

Un seul point mérite d'être retenu dans le long discours du président du comité exécutif, c'est celui dans lequel il traite de la transformation de la population nomade en population sédentaire.

Il ne faudrait pas trop tabler sur nos succès par rapport à la soviétisation des rayons nomades du Kazakstan central. Les Koulaks qui ont échappé à nos recherches gardent encore une grande influence sur les masses laborieuses.

Nous devons redoubler de vigilance; nos amis doivent les signaler au pouvoir central qui saura bien les envoyer rejoindre les ennemis des travailleurs qui attendent des jours meilleurs dans les solitudes glacées de la Sibérie.

INDES NÉERLANDAISES

Population des Indes Néerlandaises. — Aux renseignements que nous avons donnés en décembre 1930 sur le chiffre de la population des Indes Néerlandaises d'après le recensement effectué à cette date (cf. la p. 433) ajoutons aujourd'hui, en ce qui concerne les « régions extérieures », les précisions suivantes :

Sumatra : 8.328.570 hab. ;
Bornéo néerlandais : 2.194.533 hab. ;
Celebes : 4.226.586 hab. ;
Reste de l'archipel : 4.351.812 hab.

C'est donc au total de 19.101.501 âmes (et non pas de 18.100.000, comme nous l'avions dit naguère) que s'élève la population des Régions extérieures. Quant à celle de Java et Madoera, elle est de 41.719.524 individus, un peu inférieure par conséquent au chiffre que nous avons publié en décembre. En somme, la population de tout l'ensemble des Indes Néerlandaises orientales atteint le chiffre de 60.731.025 individus, d'après la *Gazette de Hollande* du 1^{er} avril 1931.

Bibliographie

Chah' Abbas I, sa vie, son histoire, par Lucien-Louis BELLAN. Paris, Geuthner, 1932, in-8 carré de VIII-300 pages.

Parmi les souverains de la Perse, Chah' Abbâs I occupe une place éminente. C'est que par son intelligence, par son activité, par son énergie, il a su arrêter sa patrie dans la voie pleine de périls où elle était engagée; en prenant les mesures qui s'imposaient, il a fait de la royauté qu'il exerçait un pouvoir effectif et non plus seulement la présidence du conseil d'administration que constituait l'association du souverain et des tribus turco-mongoles établies dans le pays du « Roi des Rois de l'Iran » et du groupe des moines-soldats appelés *Oizilbachs*, qui vivaient sur le peuple vaincu, sur les agriculteurs tadjiks. Au principe d'association matérielle qu'était le Châhî-Sèvenî, Chah' Abbas I, dit le *Grand*, substitua autre chose; il imposa à tous ses sujets, aux soldats turcs comme aux cultivateurs et aux ouvriers tadjiks, son autorité personnelle, faisant ainsi réaliser à la Perse un progrès considérable dans la vie de l'unification nationale. Par quels moyens ce progrès a-t-il été réalisé et la Perse est-elle sortie d'un état féodal pour entrer dans une organisation plus moderne, comment l'élite tadjik, qui constituait la classe des *mirzâ* ou clercs a-t-elle facilité cette véritable révolution à Chah' Abbâs I, M. L.-L. Bellan l'expose très clairement dans le présent volume après avoir indiqué, dans une introduction dont certaines pages eussent été mieux placées dans une conclusion, la place occupée par son héros dans l'histoire de Perse.

Avec *l'Alî de Tchelen pacha de Janina*, de M. G. Rémerau, nous avions déjà pu apprécier l'intérêt que présente la collection des « Grandes Figures de l'Orient » ; le *Chah' Abbâs I* de M. Lucien-Louis Bellan nous permet de nous en rendre également compte.

l'Esclavage privé dans le vieux droit annamite, par R. LINGAT, Paris. F. Loviton et Cie, 1931. in-8 de XII-395 pages.

A quelque civilisation qu'ils se rattachent, les peuples de l'Extrême-Orient semblent bien avoir toujours compris et pratiqué l'esclavage d'une façon beaucoup plus douce que les peuples de l'antiquité classique, que les planteurs des colonies européennes des XVII^e et XVIII^e siècles et que les Etats esclavagistes américains. Qu'ils soient de civilisation chinoise, indoue ou musulmane, tous traitent l'esclave d'une manière très différente de celle dont le traitaient des hommes comme Caton l'Ancien, ou comme les « commandeurs » de certains « grands blancs » des Antilles ou de la Louisiane américaine dès la première moitié du XIX^e siècle ; ils se comportent comme, à l'autre extrémité de l'ancien Monde, le faisaient naguère les Marocains ou les Sahariens chez lesquels nous avons, il n'y a pas bien longtemps, brusquement aboli l'esclavage. On s'en rendra compte en lisant le gros et intéressant ouvrage que M. R. Lingat, conseiller près les tribunaux siamois, a publié l'an dernier sur *l'Esclavage privé dans le vieux droit siamois* et accompagné d'une traduction des anciennes lois siamoises sur l'esclavage. Sans doute l'esclavage n'était plus au Siam, au moment où l'empereur Chulalongkorn en édicta la suppression définitive (1905), ce qu'il était encore aux alentours de 1850 ; néanmoins, cette institution, telle que l'avaient pratiqué ses sujets, ne méritait pas, à beaucoup d'égards, les blâmes qui l'avaient fait proscrire dans d'autres pays. Comparez les textes publiés par M. Lingat à la suite de son travail et les Codes noirs des Antilles, même le plus humain — ou le moins dur — de tous, celui de Colbert, et jugez !

En jetant ainsi la lumière sur une institution encore fort mal connue, surtout au point de vue juridique, M. Lingat a rendu service à tous ceux qui s'occupent de l'Indochine ; il fait davantage encore. Il rend service à tous ceux qui s'intéressent à l'Extrême-Orient, car le Siam est situé au point de suture des trois grandes civilisations de cette région et l'organisation et le fonctionnement de l'esclavage chez un peuple d'un génie peu inventif et très assimilateur aident sûrement à en comprendre l'organisation et le fonctionnement sur une aire beaucoup plus étendue que le bassin de la Ménam. Il permet aussi de préciser la situation de la législation siamoise par rapport aux lois cambodgiennes, et de montrer l'intérêt propre que l'ancienne législation siamoise présente pour le droit et pour l'ethnographie comparée. Ce sont de réels mérites, auxquels s'ajoutent encore ceux qui résultent du soin même avec lequel l'auteur a traité son sujet et bâti son livre. Les sources de l'esclavage, les conditions de validité et les effets du contrat d'esclavage, la condition des esclaves, enfin les causes de l'affranchissement, voilà ce qui a surtout retenu l'attention de M. Lingat ; son dernier chapitre, en effet, sur l'abolition de l'esclavage est exclusivement d'ordre historique. La traduction des lois sur les esclaves et de la loi sur le rapt, une table des textes cités (d'abord de ceux qui sont compris dans le Corpus de 1805, puis de ceux qui n'y sont pas compris, enfin des textes de jurisprudence), un index des noms propres et des termes siamois, enfin une bibliographie qui eût pu être plus scientifiquement établie, accompagnent le travail de M. Lingat et en accroissent encore la précision, la valeur et l'intérêt.

l'Indochine, par Henri Gourdon. Paris, Larousse, s. d. (1931), in-8 de 224 pages avec 140 héliogravures et 7 cartes dont une en couleurs et hors texte.

La Collection Coloniale publiée à la librairie Larousse par M. Henri Gourdon ne comprend encore que quatre volumes, mais ces volumes, consacrés à l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc et à l'Indochine se recommandent à l'attention par des mérites sur lesquels il convient d'insister d'abord. Non seulement ils sont dus à des auteurs dont chacun connaît admirablement le sujet qu'il traite, mais ils sont conçus sur un plan général identique, ils sont d'une homogénéité parfaite, sans lacunes ni disparates, et leur admirable présentation, leur excellente impression, leur superbes illustrations documentaires, reproduites à la perfection par le procédé Hélios-Archereau, leur excellent tirage sur beau papier en font des volumes qu'on a plaisir à lire autant qu'à regarder, des aide-mémoire d'une espèce rare et d'une valeur toute particulière.

Nous ne parlerons ici que d'un seul d'entre eux, de celui qui traite de l'Indochine. L'auteur en est le directeur même de la Collection coloniale, M. Henri Gourdon, ancien directeur général de l'enseignement en Indochine, un des hommes qui connaissent le mieux et qui aiment le plus notre bel empire d'Extrême-Orient, qui ont travaillé — et qui travaillent toujours — le plus efficacement à le faire apprécier à sa valeur. Aujourd'hui, par suite de la crise économique qui sévit sur le monde entier ; par suite aussi de la propagande bolchevique et des événements de Chine, des ombres obscurcissent l'avenir ; mais on ne saurait douter que l'heure actuelle ne soit simplement un de ces moments où un pays se recueille et reprend haleine après avoir réalisé d'importants progrès, avant d'en accomplir de nouveaux. C'est donc bien l'heure de présenter le tableau des résultats obtenus, comme aussi de marquer les conquêtes futures ; M. Gourdon dresse l'inventaire des uns et des autres dans son ouvrage où, après avoir montré l'œuvre politique et sociale de la France en Indochine (tel est le sujet du chapitre IV du livre II), il se plaît à exposer les progrès de la mise en valeur. Grâce à la création d'un outillage important et perfectionné, grâce à l'établissement de routes, de ponts, de voies ferrées, de ports, de canaux d'irrigation, d'un réseau radio-télégraphique et de services d'aviation, grâce à l'organisation de jardins d'essais et de stations d'expériences, de services de sélection et de standardisation, la production indochinoise est entrée dans une ère de prospérité qui, une fois terminée la dure crise de l'heure présente, s'accroîtra et s'accroîtra encore. Le tourisme même contribuera pour sa part à l'essor de l'Indochine française ; mais, dès maintenant, cette colonie est vraiment un Etat moderne, doté de tous ses organes essentiels et carrément entré dans les voies du progrès.

N'y entre-t-il pas trop délibérément ? Certains indigènes semblent le craindre et n'hésitent pas à exprimer leurs regrets de voir la jeunesse adopter les idées occidentales les plus modernes et s'écarter des traditions ancestrales. M. Gourdon, même s'il ne peut suivre ces Annamites dans leurs appréhensions, ne se défend pas de parler d'eux avec la plus vive sympathie dans les deux premiers livres de son volume, consacrés à la Nature et aux Hommes et aussi à l'histoire de l'intervention française. C'est qu'il aime les populations indigènes de la contrée, qu'il comprend et admire leurs antiques civilisations, qu'il a compris l'âme des unes comme des autres ; aussi ne saurait-on trop signaler à l'attention les brillants tableaux tracés par lui de la civilisation matérielle des Chams et des Khmers, les ancêtres des Cambodgiens actuels. Sur un point, un seul, je chercherai noise à M. Gourdon ; il confond trop, à la p. 105, la fin du règne de Louis XV et celui de Louis XVI, 1763 et 1787. Ce qui est vrai pour le moment où fut signé le dé-

astreux traité de Paris (et encore pourrait-on discuter!) ne l'est plus vingt-cinq ans plus tard, et l'auteur lui-même le donne à entendre quand il écrit que si « le maréchal de Castries était défavorable au projet [de restauration de Nguyen Anh conçu par l'évêque d'Adran], la cour et la ville s'intéressaient au missionnaire et au prince [Canh] », dont aucun des deux frères Mignard (ils sont morts avant 1700) n'a pu peindre le portrait... N'insistons pas; aussi bien M. Gourdon est-il, sur tous les autres points, d'une exactitude et d'une précision remarquables. On peut lui faire confiance; il le mérite de toutes les manières et son livre, excellent, est vraiment fait de main d'ouvrier.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE DE L'INDOCHINE: **L'Industrie minière en Indochine.** Hanoï, imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, in-8 de 72 pages avec une carte en dépliant, 8 diagrammes et plusieurs gravures hors texte.

Parmi les nombreux travaux publiés par les différents services officiels de l'Indochine à l'occasion de l'Exposition coloniale de Vincennes, celui qui est relatif à l'industrie minière en Indochine mérite une mention spéciale. Sans doute n'y trouve-t-on aucune de ces cartes générales qui eussent permis de situer exactement les localités mentionnées, mais seulement une carte, fort utile, des bassins houillers du Tonkin, à l'échelle du 1:1.240.000^e; du moins d'intéressants diagrammes et de fort belles gravures y voisinent-ils avec un texte dont la concision ne nuit nullement à la précision. Sur les principales richesses du sous-sol de notre colonie et aussi sur les diverses industries minières existant en Indochine, cette plaquette contient de très utiles renseignements; on aura profit à la consulter.

Sun Yat Sen libérateur de la Chine, par Henry Bond RESTARICK. Traduction de R.-Ch. DUVAL. Paris, Payot, 1932, in-8 de 200 pages, avec dix gravures hors texte.

On connaît le nom du révolutionnaire chinois Sun Yat Sen; on connaît aussi les principes qu'il a formulés et dont ne cessent de se réclamer ses disciples; mais, d'ordinaire, on ne sait guère autre chose de lui. On sera au contraire parfaitement renseigné après avoir lu l'ouvrage que Mgr Henry Bond Restarick, ancien évêque d'Honolulu, a consacré à l'inlassable adversaire de la domination mandchoue en Chine et qu'a traduit le lieutenant de vaisseau R.-Ch. Duval. Tai Cheong, né dans la province de Canton et à faible distance de cette grande ville le 2 novembre 1866, n'a commencé de s'appeler Sun Yat Sen qu'en 1892, une fois devenu docteur en médecine; peu de temps après, il se lançait dans le mouvement révolutionnaire. Déjà son contact prolongé avec la civilisation blanche à Honolulu l'avait amené à concevoir ses premiers projets de réforme; déjà sans doute, contrairement à l'idée du Docteur Richard, avait-il aussi hâte d'éclairer ses compatriotes en modifiant brusquement leur vie politique. On sait comment, après plusieurs échecs, il finit par réussir à libérer son pays du joug des Mandchous, qu'il tenait tous pour des tyrans corrompus, et se refusait à tenir pour capables de gouverner la Chine, même avec le concours des Chinois, et comment il jeta sa patrie dans l'anarchie où elle se débat encore aujourd'hui pour son malheur et pour le grand souci du monde entier. A la suite de quels avatars, de quels insuccès, Sun Yat Sen a réalisé son dessein, l'auteur le raconte dans ce volume, qu'il a écrit après s'être soigneusement renseigné auprès de Chinois qui ont bien connu son héros et en furent les collaborateurs. Ainsi a-t-il composé la meilleure, la plus complète et la mieux documentée des biographies de Sun Yat Sen et un livre dont on peut discuter les idées, mais qui permet de

préciser plus d'un point de l'histoire de la Chine contemporaine.

Le Conflit sino-japonais, par M. MONCHARVILLE. Paris, A. Pedone, 1932, in-8 de 30 pages. (Extrait de la *Revue générale de Droit international public*, mai-juin 1932, pages 360-388.)

Exposé très objectif des origines du conflit, de la situation de droit et de fait du Japon en Mandchourie, des griefs articulés de part et d'autre, des aspects successifs de l'intervention de la Société des Nations jusqu'à la fin de février 1932. Si l'auteur se refuse, en terminant, à dégager un jugement d'ensemble des faits exposés, du moins constate-t-il certains points intéressants et dignes d'être retenus: la violation par la Chine des engagements pris librement par elle vis-à-vis du Japon en Mandchourie, et, par contre, la non-violation par le Japon du traité de Washington; s'il n'y a pas de guerre au sens juridique du mot, il est indiscutable qu'il existe un état de guerre, et dans cette situation, Chine et Japon ont chacun ses responsabilités. Quant à la S. D. N., si elle n'a pas réussi à mettre fin au conflit, en dépit de ses persévérants efforts, du moins le Comité des Douze a travaillé de son mieux; « ce n'est pas de sa faute s'il n'a eu entre les mains aucune arme lui permettant de formuler des ordres et non des conseils ou des accusés de réception ». Telles sont les conclusions de ce travail plein de faits, écrit par un homme qui, récemment encore, se trouvait sur les lieux de la lutte et put constater par lui-même les résultats obtenus en Mandchourie par les Japonais et par les Chinois.

H. F.

Le premier voyage de l'"Aramis"

Le 21 octobre dernier, le nouveau nautonaphte *Aramis*, construit pour les Messageries Maritimes par la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, a quitté Marseille pour effectuer son premier voyage sur la Chine.

Il s'agit là d'un navire de 173 mètres de long sur une largeur de 21 m. 20 et déplaçant en charge normale 21.550 tonnes. Ces dimensions et ce déplacement font de l'*Aramis* le paquebot le plus important que les Messageries Maritimes aient présentement en ligne.

L'*Aramis* est aménagé pour recevoir 8 passagers en appartements de luxe, 183 passagers en 1^{re} classe, 133 en 2^e classe, 102 en 3^e classe et 650 dans les entreponts.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'à bord de ce magnifique bâtiment tout a été fait pour que règne, à tous égards, le plus grand confort? Une description minutieuse nous entraînerait trop loin. Certaines des installations de l'*Aramis*, sa salle à manger de 1^{re} classe, par exemple, ou sa merveilleuse piscine, justifieraient, à elles seules, un article. Il faut avoir parcouru le navire pour savoir à quel degré de raffinement les recherches de ceux qui ont participé à sa construction ont pu aboutir.

La décoration de l'*Aramis* s'inspire principalement de l'art égéen. Ça et là, cependant, le pays basque, d'où était originaire le parrain du navire, tantôt se rappelle par un ameublement du plus pur style basque ou par une toile qui se rapporte à cette belle région. Le miracle est d'avoir pu juxtaposer sans offenser l'œil, un style dont la plus belle époque se place environ le xxv^e siècle avant notre ère et un autre dont, à une quinzaine d'heures de Paris, nous pouvons encore admirer les nobles restes.

Le Gérant : H. COMBAT